



Nations Unies

**Contributions volontaires
gérées par le Haut Commissaire
des Nations Unies pour les réfugiés**

États financiers vérifiés

de l'exercice clos le 31 décembre 2004 et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Assemblée générale

Documents officiels

Soixantième session

Supplément n° 5E (A/60/5/Add.5)

Assemblée générale
Documents officiels
Soixantième session
Supplément n° 5E (A/60/5/Add.5)

**Contributions volontaires
gérées par le Haut Commissaire
des Nations Unies pour les réfugiés**

États financiers vérifiés

de l'exercice clos le 31 décembre 2004 et

**Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**



Nations Unies • New York, 2005

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi		vi
I. Points marquants de la situation financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2004	1–33	1
A. Introduction	1–2	1
B. Aperçu général	3–7	1
C. Recettes	8–16	3
D. Dépenses	17–21	5
E. Postes du bilan	22–29	6
F. Autres postes notables	30–33	7
Annexe		
Points marquants de la situation financière, 2000-2004		10
II. Rapport du Comité des commissaires aux comptes	1–277	12
A. Introduction	1–13	14
1. Recommandations antérieures n'ayant pas été intégralement mises en œuvre	8–11	15
2. Principales recommandations	12–13	15
B. Demandes spéciales formulées par l'Assemblée générale et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	14–38	16
C. Questions financières	39–104	21
1. Situation financière	39–53	21
2. Normes comptables du système des Nations Unies	54	26
3. Présentation et teneur des états financiers	55–58	26
4. Gestion du programme et dépenses d'appui	59–71	27
5. Contributions	72–83	30
6. Fonds d'affectation spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Iraq	84–87	32
7. Séparation des fonctions relatives aux opérations bancaires	88–91	33
8. Engagements non réglés	92–95	33
9. Taux de change	96–97	34

10. Bien non durables et durables	98–102	34
11. Inscription au compte des profits et pertes des pertes de numéraire, de sommes à recevoir et de biens	103	35
12. Versements à titre gracieux	104	35
D. Questions de gestion	105–276	36
1. Dépenses des partenaires opérationnels	105–119	36
2. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la Commission d'indemnisation des Nations Unies	120–122	39
3. Personnel de projet	123–129	39
4. Département de la protection internationale	130–204	40
5. Gestion axée sur les résultats	205–243	51
6. Technologies de l'information et de la communication	244–249	56
7. Coût des activités d'enregistrement et de statistiques du HCR	250–251	57
8. Contrôle des bureaux extérieurs	252–265	57
9. Contrôle du Bureau de New York	266–273	59
10. Cas de fraude et de présomption de fraude	274–276	60
E. Remerciements	277	61
Annexes		
I. État de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité dans son rapport relatif à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003		62
II. État de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité dans son rapport relatif à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2002		63
III. Opinion des commissaires aux comptes		64
IV. Exposé des responsabilités du Haut Commissaire et approbation des états financiers		66
V. États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2004		67
État I. État des recettes et dépenses de l'exercice clos le 31 décembre 2004 et de la variation des réserves et des soldes des fonds		68
État II. Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2004		70
État III. État des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2004		71
Tableau 1. État au 31 décembre 2004 des contributions à l'ensemble des fonds		73
Tableau 2. État au 31 décembre 2004 des contributions non acquittées afférentes à des exercices antérieurs		87
Tableau 3. Crédits ouverts et dépenses au titre du budget-programme annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2004		88
Tableau 4. Fonds pour les programmes supplémentaires et Fonds pour les programmes supplémentaires – Fonds d'affectation spéciale au 31 décembre 2004		97

Tableau 5. État au 31 décembre 2004 des engagements, au titre de projets, réglés ou non réglés, afférents à des exercices antérieurs	102
Annexe à l'état I. Recettes et dépenses par fonds, région, pays ou territoire pour l'exercice clos le 31 décembre 2004	114
Annexe à l'état II. État au 31 décembre 2004 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds, par fonds, région, pays ou territoire	134
Appendice	
Dons en nature reçus par le HCR en 2004 (hors budget)	157
Exposé des objectifs et des activités du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	158
Notes afférentes aux états financiers	159

Lettres d'envoi

Le 11 mai 2005

Conformément aux règles de gestion financière applicables aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, nous avons l'honneur de vous transmettre les comptes de l'année 2004, certifiés exacts et approuvés conformément à l'article 11.4 desdites règles.

Pour autant que nous puissions le savoir et en juger, nous étant dûment informés auprès des autres fonctionnaires du Haut Commissariat intéressés, nous sommes en mesure de confirmer, dans le cadre de notre vérification des états financiers du HCR pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 :

1. Nous nous devons d'établir des états financiers qui retracent fidèlement les activités de l'organisation et de vous communiquer des indications exactes. Toutes les pièces comptables nécessaires ont été mises à votre disposition aux fins de vérification et toutes les opérations se rapportant à l'exercice considéré ont été dûment consignées et comptabilisées. Tous les autres documents et informations connexes vous ont été communiqués.
2. Les états financiers ont été établis conformément :
 - a) Aux normes comptables du système des Nations Unies;
 - b) Au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies;
 - c) Aux règles de gestion financière établies par le Haut Commissaire en consultation avec le Comité exécutif;
 - d) Aux principes comptables de l'organisation, tels qu'ils sont récapitulés dans la note 2 afférente aux états financiers, et qui ont été appliqués de la même façon que pour les exercices antérieurs.
3. Les biens durables mentionnés dans la note 11 afférente aux états financiers étaient la propriété de l'organisation, n'étant grevés d'aucune charge. Le coût de ces biens, tel qu'indiqué dans ladite note, correspond à leur juste valeur à cette date.
4. Les disponibilités et les soldes interinstitutions comptabilisés devraient, à notre avis, représenter effectivement les montants indiqués.

Le Président du Comité des commissaires aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York

5. Toutes les sommes significatives à recevoir ont été incluses dans les états financiers et représentent des créances valables auprès de débiteurs, mis à part des montants jugés irrécouvrables auprès de partenaires opérationnels, comptabilisés dans la provision pour créances douteuses. Nous comptons recouvrer toutes les sommes significatives qui étaient à recevoir au 31 décembre 2004.

6. Toutes les sommes à payer qui étaient connues ont été incluses dans les comptes.

7. Les engagements non réglés comptabilisés représentent des engagements valables de l'organisation, déterminés conformément aux règles de gestion financière.

8. Tous les éléments de passif significatifs, résultant d'une obligation juridique ou risquant de se matérialiser, ont été dûment indiqués dans les états financiers.

9. Sauf indication contraire dans les états financiers, les éléments ci-après n'ont pas eu d'effets significatifs sur la situation financière de l'organisation :

- a) Les charges ou recettes se rapportant à des exercices antérieurs;
- b) Des modifications quelconques des conventions comptables.

10. Toutes les dépenses comptabilisées pour la période considérée ont été engagées conformément au règlement financier de l'organisation et aux éventuelles instructions du donateur.

11. Tous les engagements à imputer sur les ressources d'exercices à venir ont été inscrits dans les états financiers conformément aux normes comptables pour le système des Nations Unies.

12. Nous confirmons également que toutes les pertes de numéraire ou d'effets à recevoir, tous les versements à titre gracieux et tous les cas de fraude ou présomption de fraude, où qu'ils se soient produits, ont été signalés au Comité des commissaires aux comptes.

13. Tous les éléments nécessaires pour que les états financiers donnent une image fidèle des résultats des opérations de l'exercice ont été dûment indiqués.

14. Depuis la date d'établissement de l'état de l'actif et du passif, il n'est survenu aucun événement qui aurait pu obliger à réviser les chiffres figurant dans les états financiers ou dans une note y afférente.

Le Contrôleur et Directeur
Division de la gestion des ressources financières
et des approvisionnements
(Signé) Saburo **Takizawa**

Le Haut Commissaire des Nations Unies par intérim
pour les réfugiés
(Signé) Wendy **Chamberlin**

Le 1^{er} juillet 2005

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers relatifs aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2004. Ces états, qui ont été soumis par le Haut Commissaire, ont été examinés par le Comité des commissaires aux comptes.

Vous trouverez également ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes susmentionnés.

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines
et Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Guillermo **Carague**

Le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies
New York

Chapitre premier

Points marquants de la situation financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2004

A. Introduction

1. Le présent chapitre consacré aux points marquants de la situation financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 est censé se lire en parallèle avec les états financiers du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), mais il peut aussi constituer un exposé autonome. On y trouvera un aperçu des résultats globaux et une analyse des états financiers par fonds, faisant ressortir les tendances lourdes et les changements significatifs.

2. Le présent chapitre, les états financiers vérifiés et le rapport du Comité des commissaires aux comptes, accompagnés du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, seront présentés à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixantième session.

B. Aperçu général

3. En 2004, la situation financière du HCR est demeurée stable, mais non sans difficultés. Le montant total des fonds disponibles¹ pour le budget-programme annuel et le budget des programmes supplémentaires était supérieur de 65 millions de dollars au montant total des dépenses, contre des excédents de 98 millions et 49,5 millions de dollar, respectivement, pour 2003 et 2002. Pour les cinq dernières années, l'excédent du total des fonds disponibles par rapport au total des dépenses combinant le budget-programme annuel et le budget des programmes supplémentaires a évolué entre 49,5 millions et 98 millions de dollars. La figure 1 permet de comparer les montants totaux du budget, des fonds disponibles et des dépenses pour le programme annuel et les programmes supplémentaires au cours des cinq dernières années.

4. L'écart entre le total des fonds disponibles au titre du Fonds du programme annuel et le budget approuvé par le Comité exécutif était de 28,9 millions de dollars en 2004, contre 45,8 millions de dollars en 2003, ce qui représente un taux de financement du budget du programme annuel de 97 % et 94 %, respectivement, en 2004 et 2003. La figure 2 permet de comparer les montants totaux du budget, des fonds disponibles et des dépenses pour les cinq dernières années en ce qui concerne le Fonds du programme annuel.

5. Les montants disponibles en ce qui concerne le Fonds des programmes supplémentaires en 2004 se montaient à 197,5 millions de dollars, contre 282,1 millions de dollars en 2003, soit un taux de financement de 71 % et 88 %, respectivement, en 2004 et 2003. La figure 3 permet de comparer les montants totaux du budget, des fonds disponibles et des dépenses au titre du Fonds des programmes supplémentaires pour les cinq dernières années.

¹ Le montant total des fonds disponibles regroupe les contributions volontaires, les intérêts créditeurs et recettes accessoires, les ajustements de change, les virements entre fonds et les ajustements divers et les soldes en début d'exercice.

6. Au début de 2004, afin de se prémunir contre un risque de déficit du Fonds du programme annuel, les budgets ont été plafonnés à 95 % et les dépenses administratives autres que de personnel à 90 %. Ces mesures ont nécessité une redéfinition des priorités tant sur le terrain qu'au siège pour identifier des activités d'une valeur de 36 millions de dollars qui pourraient ne pas être exécutées.

7. Les fluctuations du dollar des États-Unis ont constitué une contrainte supplémentaire en ce qui concerne les dépenses courantes ou prévues jusqu'à la fin de l'exercice. L'examen de l'ensemble des opérations en milieu d'année 2004 a de nouveau confirmé les prévisions de déficit de financement et nécessité de nouvelles révisions budgétaires pour faire en sorte que les dépenses pour 2004 n'excèdent pas le montant total prévu des fonds disponibles. Il a donc fallu gérer au plus près les dépenses en regard du total des fonds disponibles.

Figure 1

Chiffres comparatifs du Fonds du programme annuel

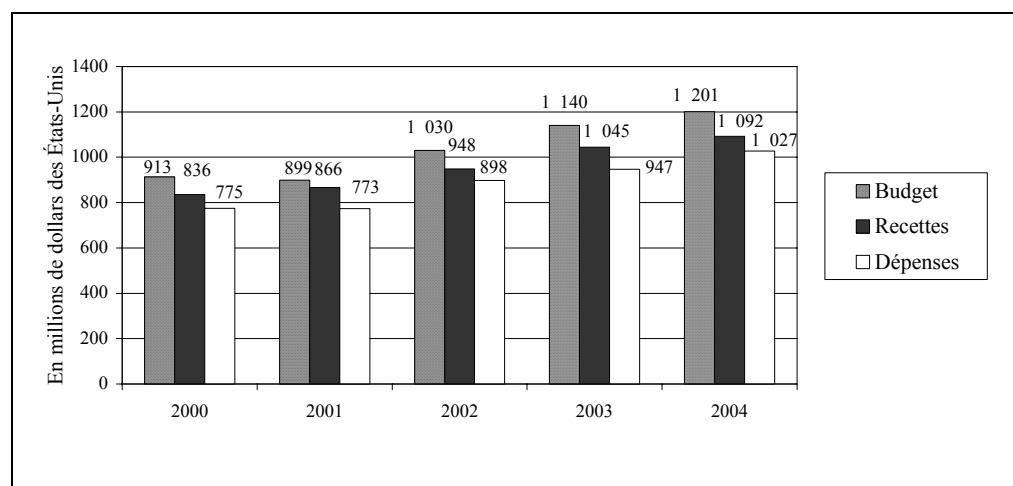


Figure 2

Chiffres comparatifs du Fonds des programmes supplémentaires

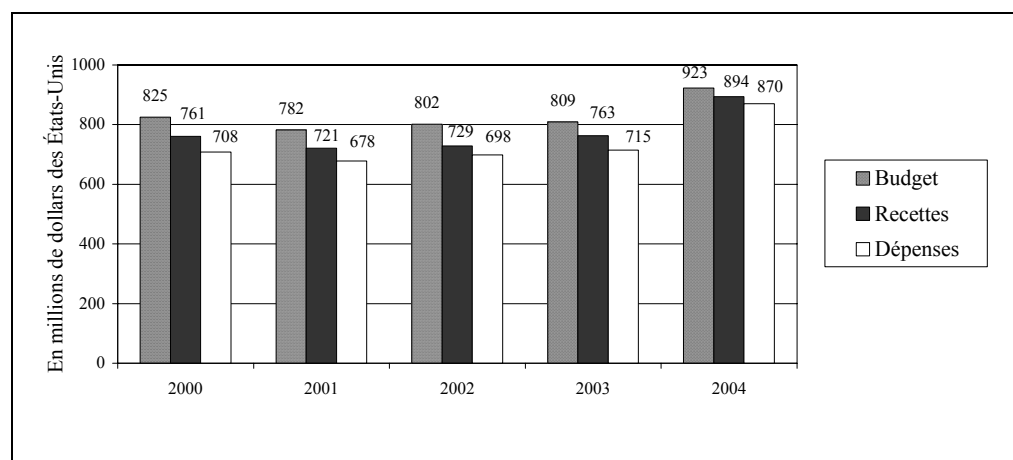
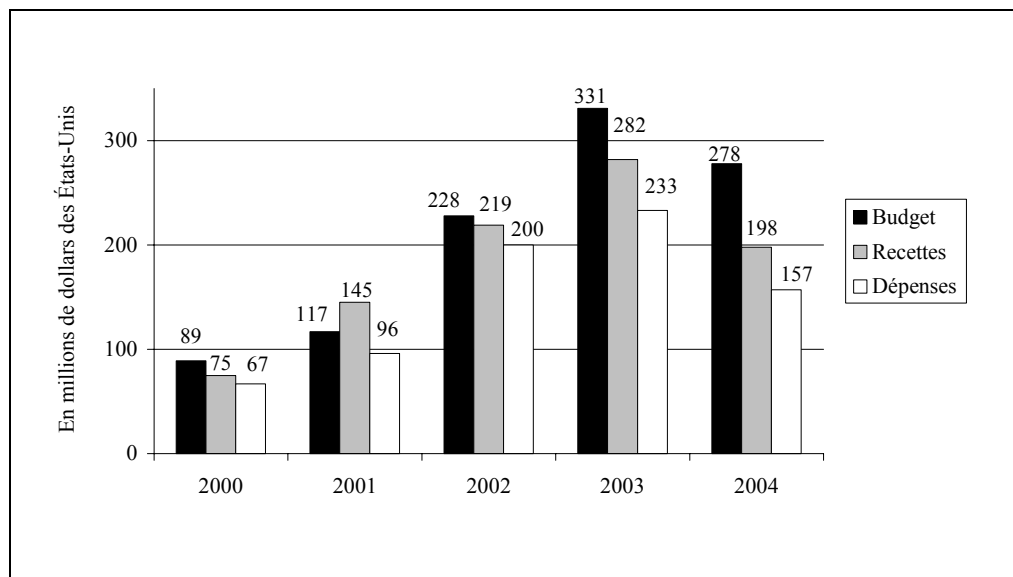


Figure 3

**Regroupement des chiffres se rapportant au budget-programme annuel
et au budget des programmes supplémentaires**



C. Recettes

Contributions volontaires – Fonds du programme annuel et Fonds des programmes supplémentaires

8. En 2004, en regard d'un budget total révisé de 1 200 900 000 dollars (compte non tenu du budget ordinaire de l'ONU et du programme des administrateurs auxiliaires), les contributions volontaires se sont montées à 952,2 millions de dollars, contre 920,8 millions de dollars en 2003, soit une augmentation de 31,4 millions de dollars (3,4 %) par rapport à 2003.

Contributions volontaires – Fonds du programme annuel

9. En 2004, en regard d'un budget-programme annuel de 922,9 millions de dollars, les contributions volontaires au Fonds du programme annuel, y compris la catégorie II de la réserve opérationnelle, se montaient à 793,9 millions de dollars (86 %), contre 652,6 millions de dollars (81 %) et 621,9 millions de dollars (78 %) en 2003 et 2002, respectivement. Cette forte poussée du budget du programme annuel, qui a augmenté de 141,3 millions de dollars (22 %) par rapport à 2003, s'explique essentiellement par l'intégration du programme supplémentaire pour l'Afghanistan et l'augmentation des contributions au Fonds du programme annuel.

10. Des recettes supplémentaires ont été générées de diverses sources telles que les ajustements de change, les intérêts créditeurs, les virements entre fonds et les ajustements divers.

Recettes accessoires – ajustements de change

11. En 2004, les ajustements de change au titre du budget-programme annuel correspondaient à un gain de 6,9 millions de dollars, contre 41,5 millions de dollars en 2003 et 32,2 millions de dollars en 2002. Ce gain de change de 6,9 millions de dollars se décompose comme suit : un gain net de 6,2 millions de dollars réalisé sur les contributions, une perte nette de 4,5 millions de dollars non réalisée provenant de la réévaluation des liquidités, des contributions à recevoir, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs au cours et à la fin de l'exercice, et un gain de 5,2 millions de dollars réalisé sur les opérations effectuées en cours d'année sur la base des taux de change appliqués pour les opérations des Nations Unies en vigueur à la date de l'opération.

12. La nette diminution des gains de change en 2004 par rapport à 2003 est principalement imputable à la stabilisation du taux du dollar des États-Unis au cours des 10 premiers mois de 2004. De fait, alors que le dollar des États-Unis s'est déprécié au cours du second semestre de 2003, produisant des gains de change considérables cette année-là, au cours des cinq premiers mois de 2004, il s'est apprécié de 3 % par rapport à l'euro et d'autres grandes monnaies. Au cours des deux derniers mois de l'année, le dollar a connu une forte dépréciation, de 10 %, qui explique l'effet globalement modeste des ajustements de change pour cette année-là.

13. Près de 50 % des contributions volontaires reçues par l'organisation sont libellées en dollars des États-Unis, 30 % le sont en euros et les 20 % restants en d'autres grandes monnaies. Consciente de l'instabilité des marchés monétaires et de l'ampleur du risque que les variations imprévues des taux de change font courir à l'organisation, l'administration continuera d'évaluer et de gérer les risques créés par cette instabilité des taux de change.

Recettes diverses – intérêts créditeurs

14. L'organisation perçoit des intérêts créditeurs notamment sur les soldes des dépôts à vue et à terme qu'elle maintient tout au long de l'année. En 2004, les intérêts créditeurs s'élevaient à 1,8 million de dollars, contre 2,5 millions de dollars en 2003, soit une diminution de 700 000 dollars. Cette diminution tient au fait que les banques centrales, partout dans le monde, réduisent continuellement les taux d'intérêt à court terme, qui atteignent aujourd'hui leurs niveaux les plus bas depuis 45 ans.

Contributions volontaires – Fonds des programmes supplémentaires

15. En 2004, en regard d'un budget total de 270 millions de dollars, les contributions volontaires allouées au budget des programmes supplémentaires se montaient à 158,3 millions de dollars (57 %), contre 268,2 millions de dollars (81 %) en 2003 et 185,2 millions de dollars (81 %) en 2002, soit une diminution de 109,9 millions de dollars (41 %) par rapport à 2003. Les contributions volontaires affectées au budget des programmes supplémentaires ne représentaient plus que 17 % du montant total des contributions volontaires affectées aux deux budgets, celui du programme annuel et celui des programmes supplémentaires, en 2004, contre 29 % et 23 %, respectivement, en 2003 et 2002.

16. La très nette diminution du financement des programmes supplémentaires dans le budget de 2004 par rapport à 2003 est principalement imputable à la diminution

du budget des programmes supplémentaires lui-même en 2004 – parce que les situations exigeant la création d'un programme supplémentaire étaient moins nombreuses – et par l'intégration de l'opération relative à l'Afghanistan au Fonds du programme annuel (voir figure 3).

D. Dépenses

17. En 2004, le montant total des dépenses engagées au titre des activités programmées au budget unifié (compte non tenu du budget ordinaire de l'ONU et du programme des administrateurs auxiliaires) se montait à 1 026 500 000 dollars, contre 947,4 millions de dollars en 2003, soit une augmentation de 79,1 millions de dollars (8 %) (voir figure 1). Le total des dépenses du Fonds du programme annuel et du Fonds des programmes supplémentaires représentait 94 % du montant total des fonds disponibles en 2004, contre 91 % en 2003.

Dépenses – Fonds du programme annuel

18. En 2004, les dépenses imputées au Fonds du programme annuel se montaient à 869,7 millions de dollars, contre 714,8 millions de dollars en 2003, soit une augmentation de 154,9 millions de dollars (22 %). Le total des dépenses pour 2004 correspondait à 97 % du total des fonds disponibles pour le programme annuel. Il a donc fallu gérer au plus près les dépenses pour veiller à ce qu'elles demeurent dans les limites des fonds disponibles.

Dépenses – Fonds des programmes supplémentaires

19. En 2004, les dépenses imputées au Fonds des programmes supplémentaires se montaient à 156,8 millions de dollars, contre 232,6 millions de dollars en 2003, soit une diminution de 75,8 millions de dollars (32 %). Le total des dépenses de 2004 correspondait à 79 % du total des fonds disponibles pour les programmes supplémentaires. Cette forte diminution des dépenses engagées pour les programmes supplémentaires s'explique essentiellement par l'intégration de l'opération relative à l'Afghanistan au budget-programme annuel.

Structure des coûts du budget unifié (ventilation)

20. La structure des coûts du budget unifié (parts relatives de la gestion et de l'administration, de l'appui aux programmes et du programme) est demeurée stable sur les cinq dernières années. La part de la gestion et de l'administration demeure faible.

Tableau 1

Structure des coûts du budget unifié (hors dépenses imputées sur le budget ordinaire de l'ONU)

	2000	2001	2002	2003	2004
	<i>(en pourcentage)</i>				
Gestion et administration	5	4	4	5	5
Appui aux programmes	23	24	22	23	24
Programmes	72	72	74	72	71

Dépenses des partenaires opérationnels

21. En 2004, le HCR a décaissé 329 millions de dollars, soit 32 % des dépenses des programmes, par l'intermédiaire de partenaires opérationnels. À titre de comparaison, ce montant était de 304,6 millions de dollars (32 %) en 2003 et 294,8 millions de dollars (33 %) en 2002. La part relative des fonds décaissée par l'intermédiaire de partenaires opérationnels pour l'exécution des programmes est donc demeurée stable.

E. Postes du bilan**Réserves et soldes des fonds**

22. Au total, les réserves et les soldes des fonds de l'organisation à la fin de 2004 se montaient à 141,7 millions de dollars, se décomposant comme suit : 50 millions de dollars pour le Fonds de roulement et de garantie, 24,3 millions de dollars pour le Fonds du programme annuel (intégralement affectés), 8,5 millions de dollars pour le programme des administrateurs auxiliaires et 18,2 millions de dollars pour le régime d'assurance maladie.

23. En 2003, les réserves et les soldes des fonds représentaient un montant de 171 millions de dollars, soit 50 millions de dollars pour le Fonds de roulement et de garantie, 48,5 millions de dollars pour le Fonds du programme annuel (montant sur lequel 19,7 millions de dollars étaient affectés et dont le solde non affecté de 28,8 millions de dollars provenait intégralement des gains de change), 49,5 millions de dollars pour le Fonds des programmes supplémentaires (intégralement affectés), 7,2 millions de dollars pour le programme des administrateurs auxiliaires et 15,8 millions de dollars pour le régime d'assurance maladie.

24. Le fait que les réserves et les soldes des fonds ne représentaient plus que 141,7 millions de dollars à la fin de 2004, contre 171 millions de dollars à la fin de 2003, s'explique essentiellement par l'important gain de change ponctuel de 41 millions de dollars réalisé en 2003. Les réserves et les soldes de fonds disponibles pour le financement des activités programmées se montaient à 115 millions de dollars (Fonds de roulement et de garantie, Fonds du programme annuel et Fonds des programmes supplémentaires), ce qui représente à peine six semaines de dépenses pour l'organisation et montre bien la situation d'équilibre précaire entre les besoins opérationnels et les fonds disponibles.

Soldes de trésorerie

25. À la fin de 2004, le montant total des liquidités est retombé à 147,2 millions de dollars, après être passé de 138,7 millions de dollars en 2002 à 191,7 millions de dollars en 2003.

Passifs non provisionnés

26. En 2004, les montants à prévoir au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des congés annuels accumulés et des prestations de fin de service s'élevaient à 336 millions de dollars, contre 290 millions de dollars en 2003 et 263 millions de dollars en 2002. Ce passif en augmentation n'est pas provisionné. Afin de déterminer les formules de financement de ce passif, l'organisation attend un rapport que le Secrétariat de l'ONU doit présenter à l'Assemblée générale dans

le courant de l'année à propos des mesures de provisionnement que l'on pourrait prendre. Le HCR a également examiné la question avec d'autres organismes des Nations Unies ayant un passif non provisionné, en vue de formuler une approche générale à cet égard.

27. Pour des organisations financées par des contributions volontaires comme le HCR, le non-provisionnement de prestations à servir après le départ à la retraite pourrait se traduire par des dépenses considérables à la cessation de service qui risquent de mettre gravement en péril la situation financière de l'organisation; cette question demande donc à être réglée immédiatement.

Engagements non réglés

28. Grâce à une meilleure planification et un suivi plus précis, le pourcentage d'engagements non réglés par rapport au total des activités programmées est demeuré à peu près stable malgré l'augmentation considérable des activités. À la fin de 2004, les engagements non réglés se montaient à 91,5 millions de dollars, soit 8,7 % du total des activités programmés, contre 85,3 millions (9 %) en 2003, et 78,5 millions (8,6 %) en 2002.

Annulation d'engagements afférents à des exercices antérieurs

29. Le montant des engagements afférents à des exercices antérieurs qui ont été annulés en 2004 a été de 17,5 millions de dollars, soit 20 % du total desdits engagements, contre 18 millions de dollars (23 %) en 2003, et 13,1 millions de dollars (17 %) en 2002. L'augmentation enregistrée en 2003 par rapport à 2002 est essentiellement imputable à l'augmentation sensible du budget des programmes supplémentaires. L'administration continue de suivre de près tout au long de l'année l'évolution des montants comptabilisés en tant qu'engagements non réglés.

F. Autres postes notables

Projet de renouvellement des systèmes de gestion

30. Afin de réaliser des gains d'efficacité dans l'utilisation des ressources de l'organisation, par une amélioration des processus, des rapports et de la responsabilisation à l'égard des partenaires du HCR, un nouveau système de planification en ligne des ressources de l'organisation (PeopleSoft), comportant des modules relatifs aux finances et à la chaîne d'approvisionnement, a été inauguré au siège le 5 janvier 2004. Cette intégration des systèmes d'information constitue un progrès important vers la mise à disposition, en ligne et en temps réel, de l'information financière et des données de gestion connexes. L'aspect particulièrement important de cette mesure a trait à la possibilité d'établir mensuellement le montant des dépenses effectives, qui constitue un indicateur de substitution pour le taux d'exécution des programmes. Le système sera déployé dans les bureaux extérieurs au cours de la période 2005-2007, et des modules relatifs aux états de paie, au budget et aux frais de voyage seront également mis au point et intégrés au système afin d'améliorer tant l'efficacité que la capacité de gestion financière.

**Structures et principes de la gouvernance
et de la responsabilisation**

31. Conformément à la résolution 57/278 de l'Assemblée générale, le HCR a entrepris deux grandes études relatives aux structures et principes de la gouvernance et de la responsabilisation.

32. En août 2004, le Corps commun d'inspection a publié un rapport intitulé : « Examen de la gestion et de l'administration au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ». Ce rapport a été examiné par le Comité exécutif du HCR en octobre 2004 et, avant même sa présentation à l'Assemblée générale des Nations Unies en 2005, la mise en œuvre des recommandations renvoyées au Comité permanent pour examen est déjà en cours.

33. Au milieu de 2004, suivant les recommandations du Comité exécutif et des vérificateurs extérieurs des comptes, le Haut Commissaire a entrepris une étude des processus du siège. Le Comité exécutif a prié le HCR de faire procéder à une étude indépendante de sa structure de direction qui couvrirait les questions soulevées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et le Comité permanent et tout résultat pertinent de l'étude des processus du siège, et de faire rapport à ce sujet. Un bureau de consultants de Genève, MANNET, a été retenu pour procéder à cette étude indépendante. Son rapport a été examiné lors d'une réunion consultative informelle du Comité permanent le 8 février 2005.

Annexe

Points marquants de la situation financière, 2000-2004

(En millions de dollars des États-Unis)

	2000				2001			
	Programme annuel	Programmes supplémentaires	Fonds divers ^a	Total	Programme annuel	Programmes supplémentaires	Fonds divers ^a	Total
Budget	824,7	88,6	27,0	940,3	782,1	117,1	26,2	925,4
Total, recettes	761,1	74,5	96,3	931,9	721,3	144,7	85,9	951,9
Recettes – contributions volontaires	640,2	57,9	27,0	725,1	634,7	135,3	29,6	799,6
Intérêts créditeurs et recettes accessoirs	5,0	–	8,1	13,1	2,2	–	7,2	9,4
Ajustement de change	(8,0)	–	–	(8,0)	(14,0)	–	–	(14,0)
Virements et ajustements	48,6	4,7	3,3	56,6	44,8	2,1	(18,4)	28,5
Soldes en début d'exercice	75,3	11,9	57,9	145,1	53,6	7,3	67,5	128,4
Total, dépenses	707,5	67,2	28,8	803,5	677,6	95,8	29,6	803,0
Gestion et administration	35,0	–	19,7	54,7	34,8	–	20,4	55,2
Appui au programme	171,0	7,4	–	178,4	181,8	6,2	–	188,0
Programme	501,5	59,8	9,1	570,4	461,0	89,6	9,2	559,8
Réserves et soldes des fonds	53,6	7,3	67,5	128,4	43,7	48,9	56,3	148,9
Avances prélevées sur le fond de roulement	–	–	–	–	12,0	–	–	12,0
Dépôts à vue et à terme	44,8	13,7	65,2	123,7	31,0	54,8	54,7	140,5
Engagements non réglés	51,2	15,0	0,2	66,4	50,6	23,4	0,2	74,2
Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs	45,5	3,7	0,3	49,5	17,7	2,2	0,1	20,0

^a Y compris le Fonds de roulement et de garantie, le régime d'assurance maladie et le programme des administrateurs auxiliaires. Montants réévalués pour tenir compte des dépenses imputées sur le budget ordinaire de l'ONU.

2002				2003				2004			
<i>Programme annuel</i>	<i>Programmes supplémentaires</i>	<i>Fonds divers^a</i>	Total	<i>Programme annuel</i>	<i>Programmes supplémentaires</i>	<i>Fonds divers^a</i>	Total	<i>Programme annuel</i>	<i>Programmes supplémentaires</i>	<i>Fonds divers^a</i>	Total
801,7	228,1	27,1	1 056,9	809,1	330,6	36,6	1 176,3	922,9	278,0	37,9	1 238,8
729,2	218,5	101,5	1 049,2	763,3	282,1	111,2	1 156,6	894,0	197,5	115,5	1 207,0
621,9	185,2	29,7	836,8	652,6	268,2	36,2	957,0	793,9	158,3	37,8	990,0
4,0	—	6,2	10,2	5,0	—	5,9	10,9	4,4	—	5,7	10,1
31,6	0,6	—	32,2	39,9	1,6	—	41,5	6,9	—	—	6,9
28,0	(16,2)	9,3	21,1	34,7	(6,1)	(1,2)	27,4	40,3	(10,3)	(1,0)	29,0
43,7	48,9	56,3	148,9	31,1	18,4	70,3	119,8	48,5	49,5	73,0	171,0
698,1	200,1	31,2	929,4	714,8	232,6	38,2	985,6	869,7	156,8	38,8	1 065,3
36,4	—	21,0	57,4	43,1	—	28,2	71,3	47,9	—	27,7	75,6
186,5	12,2	—	198,7	199,3	18,9	—	218,2	229,8	19,4	—	249,2
475,2	187,9	10,2	673,3	472,4	213,7	10,0	696,1	592,0	137,4	11,1	740,5
31,1	18,4	70,3	119,8	48,5	49,5	73,0	171,0	24,3	40,7	76,7	141,7
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,3	1,3
41,5	28,3	68,9	138,7	62,5	57,0	72,2	191,7	41,4	31,6	74,2	147,2
49,3	29,0	0,2	78,5	50,9	34,2	0,2	85,3	69,3	22,2	—	91,5
11,4	1,5	0,2	13,1	11,4	6,4	0,2	18,0	10,8	6,7	—	17,5

Chapitre II

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004. Il a également contrôlé la gestion des contributions volontaires gérées par le HCR au siège de celui-ci à Genève, à son bureau de New York et dans cinq bureaux extérieurs.

Les principales constatations du Comité sont les suivantes :

- a) Le montant des dépenses s'est accru de 8 %, pour atteindre 1 milliard 65 millions de dollars, c'est-à-dire qu'il a augmenté plus que celui des recettes, entraînant un déficit de 58 millions; le ratio de liquidité (rapport entre l'actif et le passif) est tombé de 2,4 % à la fin de 2003 à 2,1 % à la fin de 2004, le montant de l'actif se chiffrant à 264 millions de dollars et celui du passif à court terme à 123 millions de dollars;
- b) En s'établissant à 142,4 millions de dollars, le montant de la réserve et du solde des fonds en fin d'exercice était tout au plus resté stable en termes réels depuis 2002, compte tenu de l'inflation et de la chute du dollar des États-Unis;
- c) Le HCR n'a pu obtenir confirmation de dépenses d'un montant de 4,5 millions de dollars engagées pour son compte par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en raison de défaillances du nouveau système (Atlas) de planification des ressources de ce dernier;
- d) Il n'existait pas, dans plusieurs cas, de véritable séparation des fonctions liées aux transactions financières en ce qui concerne le report des opérations de trésorerie;
- e) La proportion des dépenses des sous-projets de l'année précédente ayant fait l'objet d'attestations de vérification des comptes était tombée de 77 % à la mi-juin 2004 à 58 % à la mi-juin 2005;
- f) Le HCR ne demandait pas le remboursement des coûts afférents aux paiements effectués pour le compte de la Commission d'indemnisation des Nations Unies;
- g) Le HCR n'avait pas achevé de mettre progressivement fin à l'utilisation du personnel de projet dans les délais qui lui avaient été fixés en 2001;
- h) La comptabilité et la qualité des activités de protection et de réinstallation, ainsi que l'information y relative, pourraient encore être améliorées;
- i) La gestion axée sur les résultats et la planification pluriannuelle pourraient être améliorées, pour ce qui est de la définition des indicateurs de succès et des procédures d'évaluation;
- j) En ce qui concerne la gestion des bureaux extérieurs et du Bureau de New York, certaines améliorations devaient être apportées dans les domaines de la délégation de pouvoirs, de la gestion des actifs et de la planification.

Le Comité a formulé des recommandations visant à améliorer la gestion financière et la présentation des rapports, ainsi que la gestion des programmes, comme suite aux constatations susmentionnées et pour ce qui est d'un certain nombre de problèmes se posant avec moins d'acuité. Le HCR s'est efforcé de donner suite à la plupart de ces recommandations, toutes n'étant toutefois pas appliquées. En juin 2005, l'Administration envisageait de prendre un certain nombre de mesures correctives appropriées.

La liste des principales recommandations du Comité figure au paragraphe 12 du présent rapport.

A. Introduction

1. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers des contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1946. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux normes communes de vérification adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique et qu'aux normes internationales d'audit. Ces normes exigent que les contrôles effectués par le Comité soient organisés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude importante.

2. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les dépenses figurant dans les états financiers de l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004 avaient été engagées aux fins approuvées par le Comité exécutif du HCR, si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière, et si les contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés reflétaient fidèlement la situation financière au 31 décembre 2004 et les résultats des activités de l'exercice clos à cette date. Les vérificateurs ont notamment effectué un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne et procédé à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure qu'ils ont jugée nécessaire pour formuler une opinion sur les états financiers.

3. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à différents examens en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et de l'article 11.4 des règles de gestion financière relatives aux contributions volontaires gérées par le HCR, en ce qui concerne principalement les opérations de protection internationale et la gestion axée sur les résultats. Le contrôle a été effectué au siège du Haut Commissariat à Genève et dans ses bureaux en Angola, en Érythrée, en Éthiopie, aux États-Unis d'Amérique (New York), en Fédération de Russie et en Namibie, pour la même période.

4. L'Assemblée générale a également prié le Comité de suivre l'application de recommandations antérieures et de lui faire rapport à ce sujet. Ces questions sont abordées aux paragraphes 8 à 11 du présent rapport.

5. Le Comité a continué de faire part à l'Administration des résultats de ses différents contrôles dans des lettres d'observations détaillant ses conclusions et recommandations. Cette pratique a permis des échanges suivis avec l'Administration.

6. Le présent rapport aborde des questions qui, de l'avis du Comité, méritent d'être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions du Comité ont fait l'objet d'une discussion avec l'Administration, dont les vues sont présentées autant que nécessaire dans le rapport.

7. Les principales recommandations du Comité sont récapitulées au paragraphe 12. Les constatations sont exposées en détail aux paragraphes 14 à 276.

1. Recommandations antérieures n'ayant pas été intégralement mises en œuvre

Exercice clos le 31 décembre 2002 (A/57/5/Add.5) et exercices antérieurs

8. Le HCR n'avait toujours pas donné suite à une recommandation sur les biens durables remontant à 1996.

9. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2002, neuf des 34 recommandations étaient encore en cours d'application en mars 2005, dont trois avaient été renouvelées dans le rapport pour 2003. Cinq de ces neuf recommandations avaient trait à l'application du module de traitement des données relatives aux ressources humaines ou concernaient le Secrétariat de l'ONU. On trouvera un récapitulatif des observations du Comité dans l'annexe II au présent chapitre.

Exercice clos le 31 décembre 2003 (A/58/5/Add.5)

10. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2003, sur un total de 43 recommandations, 14 (soit 32 %) avaient été appliquées en mai 2005, 27 (63 %) étaient en cours de mise en œuvre et 2 (5 %) étaient restées sans suite. On trouvera un récapitulatif des observations du Comité dans l'annexe I au présent chapitre.

11. Les recommandations antérieures auxquelles il n'avait pas encore été donné suite lors du contrôle sont rappelées aux paragraphes 20, 93 et 251. Le Comité invite l'Administration à désigner des responsables chargés de les appliquer et à définir un calendrier de mise en œuvre réaliste.

2. Principales recommandations

12. Le Comité recommande au HCR :

a) **D'assurer le financement des montants à prévoir au titre des prestations payables à la cessation de service ou après le départ à la retraite (par. 53);**

b) **D'adopter des directives écrites aux fins de comptabiliser les dépenses financées au moyen de la contribution imputée au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies (par. 58);**

c) **De réviser le mémorandum d'accord avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin de mieux gérer la procédure de versement des avances (par. 69);**

d) **De revoir ses procédures de comptabilisation des avances versées au PNUD (par. 71);**

e) **De comptabiliser séparément les fonds reçus du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq et d'établir un compte distinct dans les meilleurs délais (par. 87);**

f) **De séparer entièrement les fonctions de décision relatives aux placements et à la gestion de trésorerie (par. 89);**

g) **De continuer à améliorer la gestion de ses éléments d'actif et ses contrôles d'inventaire annuels (par. 102);**

- h) De mettre fin à la pratique des engagements pour une période de courte durée, afin de donner suite à ses circulaires concernant le recrutement (par. 129);
- i) De contacter d'autres services des publications des Nations Unies et de comparer son expérience et ses solutions en matière de commercialisation et de distribution des publications avec les leurs (par. 170);
- j) De rationaliser les relations entre le siège et les opérations de protection (par. 178);
- k) De revoir la gestion de la planification des successions aux postes juridiques très spécialisés (par. 180);
- l) D'établir une liste de consultants spécialistes des questions juridiques et des questions de protection (par. 182);
- m) D'envisager de publier un rapport de synthèse sur les questions de protection (par. 188);
- n) De revoir les moyens consacrés aux activités de réinstallations et les objectifs afin de faire coïncider les moyens disponibles avec les besoins opérationnels (par. 191);
- o) D'appliquer le plan de lutte contre la fraude dans les activités de réinstallation adopté en juin 2004 (par. 197);
- p) D'harmoniser les termes et les définitions utilisés dans le domaine de la gestion axée sur les résultats, conformément à la pratique en vigueur au sein du système des Nations Unies (par. 214);
- q) D'inscrire dans ses plans de travail des objectifs et des indicateurs spécifiques, mesurables, réalisables, appropriés et temporellement circonscrits (par. 235);
- r) De mieux avertir le personnel de la réglementation contre les malversations informatiques (par. 247);
- s) D'examiner l'application des instructions par les responsables des bureaux (par. 253, 255, 257, 259, 261 et 265);
- t) D'examiner chaque année les activités, les produits et les plans du bureau de New York (par. 273).

13. Les autres recommandations du Comité figurent aux paragraphes 35, 38, 58, 77, 79, 81, 83, 91, 97, 122, 139, 147, 150, 156, 163, 166, 168, 172, 175, 178, 182, 186, 188, 195, 201, 203, 208, 211, 216, 224, 238, 242, 245, 249 et 268.

B. Demandes spéciales formulées par l'Assemblée générale et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Cycle biennal

14. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) s'est de nouveau associé (voir A/AC.96/992/Add.2) à la recommandation

de l'Assemblée générale, réitérée par le Corps commun d'inspection, selon laquelle le HCR devrait, pour son budget-programme et ses audits externes, passer d'un cycle annuel à un cycle biennal afin de suivre le cycle du budget ordinaire de l'ONU (voir JIU/REP/2004/4, recommandation 3 acceptée par le HCR dans son rapport du 14 février 2005). En juin 2005, le HCR suivait activement cette question avec les États Membres.

Budget ordinaire

15. Dans sa résolution 58/253 du 22 décembre 2003, l'Assemblée générale a rappelé le paragraphe 20 du Statut du Haut Commissariat pour les réfugiés (« Les dépenses du Haut Commissariat seront imputées sur le budget de l'Organisation des Nations Unies ») et en a demandé l'application. Un recul a été enregistré en 2004, lorsque 37 % des dépenses de gestion et d'administration et 8 % des dépenses d'appui au programme ont été financées au moyen du budget ordinaire de l'ONU (note 5 relative aux états financiers). La première catégorie de dépenses comprend les coûts afférents aux unités administratives dont la fonction principale est le maintien de l'identité, de la direction, du bien-être et de la sécurité du personnel du HCR, y compris les services qui assument les fonctions liées à la direction exécutive, à l'élaboration des lignes d'action et à l'évaluation, aux relations extérieures, à l'information et à l'administration. En 2003, ces taux s'établissaient à 39,5 % et 13 %, respectivement. Le HCR est convenu avec le Secrétariat que l'augmentation progressive de ce financement se poursuivrait jusqu'à ce que les dispositions du paragraphe 20 du Statut soient entièrement appliquées.

Gouvernance

16. Dans son précédent rapport, le Comité a noté que l'Assemblée générale, au paragraphe 6 de sa résolution 57/278 A en date du 20 décembre 2002¹, avait prié le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies d'examiner les structures de gestion, les principes et la reddition de comptes dans tout le système des Nations Unies. Le HCR a indiqué que la présentation dans les états financiers de renseignements sur les structures de gestion, les principes et la reddition de comptes était une question qui se posait pour l'ensemble des organismes des Nations Unies, et que le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion du Conseil des chefs de secrétariat avait renvoyée pour examen au Groupe de travail des normes comptables, afin qu'il communique des directives à tous les organismes intéressés. En attendant les conclusions interinstitutions, le HCR a indiqué pour la première fois dans son rapport financier (chapitre premier du présent rapport) qu'il avait entrepris un examen des questions de gestion. Il y a déjà consacré deux rapports.

17. En août 2004, le Corps commun d'inspection a publié un rapport intitulé « Étude de la gestion et de l'administration au sein du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ». Il devait le présenter à l'Assemblée générale à l'automne 2005.

18. À la mi-2004, comme suite aux recommandations du Comité exécutif et du Comité des commissaires aux comptes, le Haut Commissaire a entrepris un examen

¹ L'Assemblée générale a renouvelé cette demande dans sa résolution 59/264 du 23 décembre 2004.

des procédures en vigueur au siège. Le Comité exécutif a demandé un rapport présentant une étude complète et indépendante de sa structure exécutive, qui aborde les questions (concernant le contrôle de la gestion, le poste de Haut Commissaire assistant et la protection en tant qu'élément central du mandat du HCR) soulevées par le CCQAB et le Comité permanent, ainsi que les conclusions pertinentes de l'étude du siège. Un contrat a par la suite été passé avec un cabinet de consultants de Genève pour la réalisation d'une étude indépendante; le Comité permanent a examiné le rapport le 8 février 2005.

19. Le Comité des commissaires aux comptes prend note avec satisfaction des démarches adoptées par le HCR et au niveau interinstitutions pour répondre aux demandes formulées par l'Assemblée générale en ce qui concerne la gouvernance et félicite le Haut Commissariat d'avoir abordé la question dans son rapport financier. Il n'en estime pas moins que sa recommandation concernant la communication de renseignements détaillés n'a pas encore été mise en œuvre.

20. Le Comité renouvelle sa recommandation tendant à ce que le HCR envisage de présenter dans son rapport financier un plus grand nombre de renseignements sur les principes de bonne gouvernance appliqués en ce qui concerne la supervision, l'information sur les résultats, la comptabilité sociale, la gestion des risques, la continuité de l'activité et le contrôle interne.

21. Le Comité estime que l'amélioration de l'information constituerait un pas vers une approche dynamique de l'examen des structures de gestion, des principes et de la reddition des comptes demandé par l'Assemblée générale (voir A/59/5/Add.5, chap. II, par. 32 et 33).

22. Le HCR a indiqué qu'il considérerait la possibilité de diffuser l'information déjà disponible en ce qui concerne la gouvernance et qu'il envisagerait de présenter dans les états financiers les renseignements que les organismes des Nations Unies pourraient juger utiles. La raison pour laquelle il ne l'avait pas fait dans ses états financiers concernant 2004 était qu'il attendait les conclusions des consultations en cours, dont celles du Groupe de travail des normes comptables.

23. Dans sa résolution 55/220 A, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies de continuer à évaluer l'information financière qui devrait être présentée dans les états financiers et les tableaux connexes, et celle qui devrait figurer dans des annexes aux états, conformément aux normes comptables des Nations Unies. Le HCR participe au groupe de travail interinstitutions qui continue d'examiner les normes comptables et la présentation des états financiers.

Ressources humaines

24. Dans sa résolution 58/249 A, l'Assemblée générale a pris note avec préoccupation des carences relevées par le Comité des commissaires aux comptes dans la gestion des ressources financières et humaines du Haut Commissariat. Elle a demandé instamment au Haut Commissaire de continuer à appliquer les recommandations du Comité et l'a prié d'informer régulièrement les organes directeurs compétents des progrès réalisés à cet égard. Le Haut Commissaire, qui a rendu compte au Comité permanent, à sa trente et unième session en mars 2005, de l'état de la mise en œuvre de ces recommandations, envisageait de continuer à en informer périodiquement aussi bien le Comité permanent que le Comité exécutif.

Comité de surveillance

25. Dans son rapport publié sous la cote A/59/400, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a considéré que les administrations devraient continuer à adopter des outils de suivi efficaces et à renforcer ceux qui existaient déjà, ainsi qu'à confier l'application et le suivi des recommandations du Comité des commissaires aux comptes à un responsable occupant le plus haut niveau de la hiérarchie. Pour le HCR, cette recommandation s'applique à la fois au Comité de surveillance et à la notation utilisée dans les audits internes.

26. Le Comité de surveillance du HCR a été créé en 1997 pour aider le Haut Commissaire à suivre la gestion financière et opérationnelle de l'organisation, à contrôler l'indépendance et l'efficacité des fonctions de contrôle interne et à garantir la bonne application des conclusions et recommandations formulées dans ce domaine. Le Comité de surveillance est régulièrement informé de la mise en œuvre des recommandations issues des audits externes et internes. Le HCR a communiqué des mises à jour trimestrielles sur l'application des recommandations d'audits externes, qui ont été diffusées aux membres du Comité exécutif. Le Comité de surveillance est habilité à évaluer les contrôles internes et le respect des règles, et c'est ce qu'il a fait dans ce dernier domaine.

27. Le Comité de surveillance a vu son mandat réviser en septembre 2004, pour élargir sa composition, accroître ses responsabilités et étoffer son règlement interne. Il compte parmi ses membres le Haut Commissaire adjoint (qui en assure la présidence), le Haut Commissaire assistant, le Contrôleur, les directeurs chargés de la protection internationale et de la gestion des ressources humaines et un administrateur extérieur qualifié, en la personne du Directeur de l'administration de l'Office des Nations Unies à Genève (qui vient de prendre sa retraite). L'Inspecteur général du Haut Commissariat et le chef du Service de l'audit du HCR du Bureau des services de contrôle interne font partie de ses membres de droit. Le Comité de surveillance est composé presque exclusivement de hauts responsables de la direction, sans représentation des parties prenantes, et ne comprend qu'un membre externe indépendant. Il ne constitue donc pas un comité de surveillance conforme aux pratiques optimales, même s'il s'agit d'un service interne dont on peut louer les efforts concernant le suivi des audits.

28. Le HCR a estimé que son Comité de surveillance était comparable à ceux mis en place à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ou au Programme alimentaire mondial, dans un contexte différent de celui du secteur privé. Dans ce dernier, le suivi du respect des règles concerne la législation et la réglementation, tandis que dans une organisation internationale il porte sur les règles et règlements internes, qui font partie du dispositif de contrôle interne.

29. Le Comité de surveillance se réunissait auparavant tous les trimestres. En 2004, il n'a tenu que deux réunions, en raison, a expliqué l'administration, des changements intervenus dans sa composition. Le HCR a indiqué que la question de la durée du mandat des membres du Comité, qui ne supportait aucune limitation, serait réexaminée.

30. À part les procès-verbaux de réunion, le Comité n'établissait aucun rapport. Le HCR a indiqué qu'à compter de 2005 un rapport annuel au Comité exécutif

rassemblerait tous les rapports soumis pour chacune des fonctions de contrôle (audit interne, inspection, enquêtes).

31. Il a été conclu que le Comité de surveillance jouait un rôle utile dans la structure de gestion mais qu'il ne constituait pas un organe de contrôle indépendant pouvant mener ses activités en parallèle. **Le HCR envisageait d'examiner d'ici à la fin de 2005 les activités du Comité de surveillance pour en assurer la conformité avec les arrangements relatifs aux organes de supervision en vigueur au Secrétariat de l'ONU.**

Notation utilisée dans les audits

32. Dans son rapport de 2004 à l'Assemblée générale, le Bureau des services de contrôle interne a indiqué que quelque 64 % des opérations ayant fait l'objet d'un audit au cours de la période considérée avaient reçu une note moyenne, 21 % une note au-dessus de la moyenne ou très bonne et 15 % une note en dessous de la moyenne ou insuffisante. Il a constaté avec satisfaction que, depuis 2001, le pourcentage des opérations bénéficiant d'une note moyenne ou supérieure à la moyenne avait progressivement augmenté (A/59/359, par. 79).

33. Le Comité de surveillance a commencé, en mai 2005, à examiner les rapports d'audit attribuant une note en dessous de la moyenne ou insuffisante. Il a décidé de faire de cet examen un point habituel de l'ordre du jour de ses futures réunions. Le HCR prévoyait d'inviter un représentant du Comité des commissaires aux comptes à assister à l'examen des rapports d'audit externe.

34. Les rapports d'audit interne constituent un outil précieux pour apporter des améliorations concernant, notamment, la manière de présenter les comptes et la gouvernance. Au fil des ans, un pourcentage important d'opérations a reçu, dans les rapports sur les bureaux extérieurs du HCR, une note en dessous de la moyenne, avec des conclusions négatives faisant écho à celles formulées par le Comité des commissaires aux comptes. Le HCR n'a présenté aucune information faisant état d'un suivi cohérent en vue d'éliminer la répétition de telles conclusions.

35. Le HCR a accepté, comme l'a recommandé le Comité, d'assurer le suivi des rapports d'audit contenant des notes inférieures à la moyenne.

36. Plusieurs services de contrôle interne de l'ONU ont adopté un système de notation pour faire la synthèse de leurs rapports. La terminologie employée par l'auditeur interne du HCR (le Bureau des services de contrôle interne) ne permettait pas d'établir immédiatement une comparaison avec celle utilisée par d'autres organisations, comme le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ou le Programme des Nations Unies pour le développement. Le barème des notes retenu par leurs services d'audit respectifs est présenté dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1
Notation utilisée dans les audits internes

<i>Haut Commissariat pour les réfugiés (Bureau des services de contrôle interne)</i>	<i>Programme des Nations Unies pour le développement</i>	<i>Fonds des Nations Unies pour l'enfance</i>
Très bonne	Satisfaisante	Exemplaire
Au-dessus de la moyenne	En partie satisfaisante	Satisfaisante
Moyenne		
En dessous de la moyenne	Insuffisante	Insatisfaisante
Gravement insuffisante		

37. Les conclusions peuvent donc être différentes pour des pratiques de gestion équivalentes utilisées dans différents bureaux de l'Organisation. Les différences de mandat et de structure ne justifient pas des barèmes de notation différents. En conséquence, la direction du HCR – comme celles des autres organismes des Nations Unies – ne disposait pas d'un instrument de mesure approprié pour déceler les insuffisances qui pourraient être palliées en tirant les leçons de l'expérience acquise dans d'autres organismes.

38. **Le HCR a accepté, comme l'a recommandé le Comité, d'inviter le Bureau des services de contrôle interne à prendre contact avec d'autres services d'audit interne du système des Nations Unies pour harmoniser les systèmes de notation utilisés dans leurs audits, afin qu'il soit possible d'établir des comparaisons entre organisations.**

C. Questions financières

1. Situation financière

39. Le tableau 2 donne un état chiffré des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds au cours des cinq dernières années. Le montant des dépenses a été porté à 1 milliard 65 millions de dollars en 2004, y compris les dépenses financées au moyen d'une contribution imputée au budget ordinaire de l'ONU (augmentation de 8 %), tandis que les ressources demeuraient au niveau de 1 milliard 7 millions de dollars (variation de 0 %) lorsqu'on prend en compte les ressources imputées au budget ordinaire en 2003 (comme c'est le cas pour 2004).

40. Le HCR a indiqué que la conversion des données financières de 2003 de l'ancien système d'information administrative et de gestion (FMIS) au nouveau Projet de renouvellement des système de gestion avait amélioré le regroupement des comptes, comme il est indiqué dans la note 2 p) relative aux états financiers, ce qui permet d'assurer une comparaison multiannuelle satisfaisante.

Tableau 2
**État des recettes et des dépenses et variation des réserves
 et des soldes des fonds pour la période 2000-2004**

(En millions de dollars des États-Unis)

	2000	2001	2002	2003 ^b	2004	2004/03 Variation (en pourcentage)
Total des recettes	710	775	858	1 009,2	1 007,0	–
Total des dépenses (sur la base de la comptabilité d'exercice)	784	783	908	985,2	1 065,0	8
Excédent des recettes sur les dépenses ou déficit	(74)	(8)	(50)	21,2	(58)	(374)
Ajustements au titre d'exercices antérieurs ^a	57	29	21	30,0	28,7	(2)
Réserve et solde des fonds en fin d'exercice	128	149	120	171,0	141,7	(17)

^a Comprend les ajustements des contributions et des dépenses d'exercices antérieurs, et les annulations d'engagements afférents à ces exercices.

^b Comme l'a indiqué le HCR dans la note 3 relative aux états financiers, dans l'état I, la colonne « montants rétablis pour 2003 » ne tient pas compte de la contribution au budget ordinaire tandis que la colonne « 2004 » prend en compte cette contribution. Les chiffres de 2003 comprennent la contribution au titre du budget ordinaire afin d'assurer l'exactitude de la comparaison entre les deux années. Les colonnes portant sur 2000-2002 ne tiennent pas compte de cette contribution.

Tableau 3
Personnes relevant de la compétence du HCR

	2000	2001	2002	2003 ^a	2004	2004/03 Variation (pourcentage)
Nombre de personnes relevant du HCR en début d'exercice (en millions)	20,6	21,8	19,8	20,6	17,1	(17,0)
Dépenses par personne (en dollars É.-U.)	38,1	35,9	45,9	47,8	62,3	30,3

^a Comprend les ajustements des contributions et des dépenses d'exercices antérieurs, et les annulations d'engagements afférents à ces exercices.

41. Avec un déficit de 58 millions de dollars². La situation financière du HCR s'est de nouveau détériorée. Les réserves en fin d'exercice avaient été ramenées à 142 millions de dollars, soit leur niveau de 2001. Le HCR a indiqué qu'il mettait l'accent sur le montant total des fonds disponibles aux fins de la programmation, ce qui inclut les montants reportés de l'exercice antérieur, en sus des recettes ou des nouvelles contributions, et qu'à la différence de nombreux organismes des Nations

² Comme il est noté plus loin au paragraphe 65, il se peut que le déficit ait en fait atteint 4,5 millions de dollars.

Unies qui doivent restituer les excédents budgétaires aux États Membres (donateurs), le HCR peut conserver tout excédent et en reporter le montant sur l'exercice financier suivant. Compte tenu de l'annulation d'engagements afférents à des exercices antérieurs et des intérêts créditeurs, le montant total des fonds disponibles aux fins de la programmation a représenté chaque année environ 100 millions de dollars, soit 10 % du montant total des ressources disponibles. Le HCR a donc mis en place un ensemble d'outils de gestion financière et de pratiques, tels que le contrôle permanent des fonds disponibles et l'ajustement ponctuel des dépenses sur la base des projections quant aux fonds disponibles.

42. Le ratio de liquidité (rapport entre l'actif et le passif), qui était de 2,4 % à la fin de 2003, est tombé à 2,1 % à la fin de 2004, l'actif s'élevant à 264 millions de dollars et le passif à court terme à 123 millions de dollars. D'autres indicateurs financiers clefs se sont légèrement détériorés.

Tableau 4
Ratios des indicateurs financiers clefs

	2002	2003	2004
Contributions non réglées/actif ^a	0,29	0,25	0,31
Encaisse et dépôts à terme/actif ^b	0,61	0,66	0,56
Encaisse et dépôts à terme/passif ^c	1,31	1,58	1,19
Contributions non liquidées/passif ^d	0,74	0,71	0,75

^a Un indicateur faible dénote une situation financière saine.

^b Un indicateur élevé dénote une situation financière saine.

^c Un indicateur faible indique que l'encaisse n'est pas suffisante pour régler les dettes.

^d Un indicateur faible indique que les engagements sont en cours de liquidation.

43. Trois facteurs essentiels déterminent le montant des reports : a) le taux d'exécution des programmes, qui relèvent dans une certaine mesure du contrôle du HCR du fait que celui-ci est habilité à engager chaque trimestre des engagements et des dépenses; b) le montant net des gains ou pertes de change, qui ne pouvait être prévu de façon fiable; et c) le montant des contributions au budget annuel affectées à des fins déterminées qui ne peuvent être utilisées pour d'autres fins.

44. Le HCR a indiqué qu'il pouvait relever le montant des fonds disponibles ou le rapport entre la réserve et le solde des fonds en révisant les allocations budgétaires au titre des programmes, c'est-à-dire en réduisant les niveaux de l'assistance apportée aux réfugiés, comme il l'avait fait à maintes reprises à la fin des années 90 et au début de la décennie suivante, mais qu'il s'efforce d'équilibrer les besoins opérationnels des réfugiés et la nécessité de disposer de réserves suffisantes pour les exercices financiers à venir.

45. Il s'agit là d'une optique (disponibilité des fonds) qui diffère de celle de la comptabilité d'exercice. De l'avis du HCR et aux fins de la gestion financière, s'en tenir exclusivement à l'état des recettes et des dépenses comporte un certain nombre de limitations internes, tandis qu'une optique plus vaste portant sur les recettes en provenance de toutes sources permet d'obtenir une image plus complexe. Par exemple, des rubriques telles que les ajustements, les virements et le solde des fonds en début d'exercice doivent être prises en considération dans le cas du HCR. Le

HCR a souligné que le déficit global accumulé de 2000 à 2004 s'élevait à 160 millions de dollars mais que, après ajustements au titre d'exercices antérieurs, les réserves et le solde des fonds en fin d'exercice avaient été portés, en chiffres nominaux, de 128 millions de dollars à 142,4 millions de dollars. Ces chiffres dénotaient une diminution en termes réels, imputable à l'inflation et à la dévaluation du dollar.

46. Eu égard à la diminution du montant reporté de 2004, de l'éventualité de pertes de change et d'un niveau de contributions moindre que prévu, ainsi que des préoccupations qu'inspire au Comité des commissaires aux comptes la situation financière générale du Haut Commissariat, le HCR a pris des mesures préventives en juin 2005. Il s'agissait notamment de réduire les allocations budgétaires pour les troisième et quatrième trimestres de 2005, de contrôler de près les dépenses de nature discrétionnaire et d'intensifier les efforts pour obtenir le versement de nouvelles contributions.

47. Le nombre de personnes relevant de la compétence du HCR est tombé de 20,6 millions au début de 2003 (montant analogue à celui de 2000) à 17,1 millions en 2004 (estimation qui n'était pas encore définitive en mai 2005), ce qui représente une diminution de 17 %. Toutefois, le HCR a relevé qu'il n'apporte une assistance qu'à environ 10 millions de réfugiés et de personnes déplacées et que, une fois ajustés pour taux de change (dollar plus faible) et inflation, les budgets du HCR n'ont pas enregistré d'augmentation au cours des dernières années.

48. Le HCR a également indiqué que l'hypothèse selon laquelle ses dépenses diminueraient en proportion du nombre de personnes bénéficiant d'une assistance n'était malheureusement pas bien fondée. Différents types d'assistance ne se traduisent pas par des dépenses par habitant de même montant. Il convenait d'envisager l'augmentation des dépenses dans la perspective d'un changement global du type d'assistance fournie si l'on voulait mieux comprendre leur évolution. Par exemple, le rapatriement permettra de réduire le nombre de réfugiés mais entraînera une hausse des coûts.

49. Le HCR a déclaré à cet égard qu'il ne fournit pas une assistance aux réfugiés en observant les normes minimales acceptées sur le plan international. Il s'efforce de définir l'écart entre les normes minimales et le niveau effectif de l'assistance fournie par l'application de normes et d'indicateurs concernant la situation dans les camps. Il s'agirait d'écarts importants. Le HCR a indiqué que si les dépenses afférentes à l'assistance ont augmenté afin de réduire l'écart entre les normes et les montants effectifs, les augmentations de coûts se justifiaient pleinement.

Tableau 5
Évolution des dépenses, par catégorie

Objet de dépense	2003	2004	Évolution (pourcentage)
	(millions de dollars É.-U.)		
Paiements individuels et familiaux	40,6	60,0	47,8
Subventions et versements forfaitaires	18,1	23,8	31,5
Biens, fournitures et matériel	96,2	120,4	25,2
Services	247,6	305,0	23,2

Objet de dépense	2003	2004	Évolution (pourcentage)
	(millions de dollars É.-U.)		
Améliorations apportées aux locaux	1,8	2,2	22,2
Dépenses de personnel	308,7	375,6	21,7
Frais généraux de fonctionnement	61,4	71,4	16,3
Activités à effet rapide	8,7	9,4	8,0
Voyages	22,2	23,8	7,2
Dépenses accessoires	1,6	1,7	6,2
Commissions bancaires	1,0	1,0	0,0
Séminaires et ateliers	0,7	0,7	0,0
Achat d'éléments d'actif	60,8	57,2	(5,9)
Activités communes des Nations Unies	14,9	13,0	(12,8)
Non déterminé	56,7	2,1	(96,3)
Avances consenties aux partenaires opérationnels	16,3	(2,84) ³	(117,2)
Créances douteuses	—	0,6	n.s.
Total	957,4	1 065,0	11,2

50. Les dépenses de personnel ont augmenté, passant à 67 millions de dollars (21,7 %), de même que les subventions sous forme de versements forfaitaires (31,5 %) ainsi que les paiements individuels et familiaux (47,8 %). Le HCR a estimé qu'une fraction importante de l'augmentation des dépenses de personnel était théorique et tenait à l'affaiblissement du dollar, tandis qu'un autre facteur était le fait que les États membres avaient demandé un renforcement de la présence du personnel du HCR sur le terrain (en tant que spécialistes chargés de la protection).

51. Comme l'avait relevé le Comité lors d'exercices antérieurs, les réserves (142 millions de dollars) ne pouvaient toujours pas couvrir, il s'en fallait de beaucoup, le montant de 336 millions de dollars que représentaient les engagements à long terme au titre des prestations payables après la cessation de service (assurance maladie, jours de congé annuel accumulés et versements de départ). Les organisations financées au moyen de contributions volontaires telles que le HCR sont particulièrement vulnérables au risque d'une baisse des recettes, ce qui pourrait se traduire par des dépenses importantes au titre des prestations de fin de service, alors que des réserves n'ont pas été constituées pour couvrir ces dépenses. À la fin de 2004, ces obligations représentaient plus de deux fois le montant de 142 millions de dollars auquel se chiffraient les réserves. La direction avait examiné la question avec d'autres organismes des Nations Unies et attendait encore le rapport du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, perspective qui avait déjà été mentionnée dans les précédents rapports du Comité des commissaires aux comptes.

³ Le solde négatif s'explique par l'écart entre les versements par tranches aux partenaires opérationnels (220 644 900 dollars) et les montants des dépenses ressortant des systèmes de comptabilisation desdits partenaires.

Tableau 6

Comparaison des réserves et des prestations payables au personnel

(En millions de dollars des États-Unis)

		2002	2003	2004
Réserves	Non attribuées à des fins déterminées ^a	50	78	74
Passif	Assurance maladie après la cessation de service	120	136	175
	Jours de congé annuel accumulés	22	25	28
	Prestations de fin de service	121	129	133
Total, passif		263	290	336
Passif non provisionné		213	212	262

^a Si l'on tient compte des réserves non attribuées à des fins déterminées, le montant total des réserves est de 70 millions de dollars pour 2002, 93 millions de dollars pour 2003 et 68 millions de dollars pour 2004.

52. Le Comité des commissaires aux comptes a signalé ce problème à maintes reprises, sans autre résultat jusqu'ici que l'amélioration du calcul des éléments actuariels. L'augmentation du passif non provisionné, dont le montant atteint à présent 262 millions de dollars, est alarmante.

53. Le HCR a souscrit à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, à savoir que le Secrétariat de l'ONU et le HCR doivent prendre sans plus attendre des mesures permettant d'assurer le financement des montants à prévoir au titre des prestations payables à la cessation de service ou après le départ à la retraite, et il s'apprêtait à prendre de telles mesures.

2. Normes comptables du système des Nations Unies

54. Le Comité a vérifié dans quelle mesure les états financiers du HCR pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 étaient conformes aux normes comptables du système des Nations Unies, et a constaté que ces normes étaient dûment respectées.

3. Présentation et teneur des états financiers

Modifications des méthodes d'établissement des rapports

55. La pratique suivie jusqu'en 2002 par le HCR pour comptabiliser les engagements non réglés consistait à imputer en tant que dépense les montants autorisés dans des « lettres d'instruction ». Ces lettres sont des autorisations internes de dépenses au titre de projets administratifs opérationnels. En fin d'exercice, le HCR a comptabilisé en tant qu'engagements non réglés l'écart entre les montants indiqués dans les lettres d'instruction – c'est-à-dire le budget disponible – et les décaissements, qu'il s'agisse ou non d'engagements effectifs. Comme il est mentionné dans la note q) relative aux états financiers de 2004, le HCR a donné suite à la recommandation du Comité d'inclure les décaissements et engagements effectifs dans le montant total des dépenses et d'indiquer le changement dans une note relative aux états financiers.

Budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies

56. En 2004, le HCR a fait état de la contribution au budget ordinaire de l'ONU dans ses états financiers, et non pas dans la note 1, comme il le faisait précédemment. Cette mesure n'a pas eu d'incidence sur les résultats financiers. La note technique financière relative au traitement comptable des virements de fonds et des dépenses imputés au budget ordinaire de l'ONU donne des explications à ce sujet (les notes financières techniques considérées sont des documents internes, dont l'existence n'est pas mentionnée dans le Règlement financier non plus que dans le Manuel financier).

57. Il n'existait pas encore de directives ou règles écrites applicables à la comptabilisation des dépenses imputées au budget ordinaire de l'ONU. La direction a communiqué une liste de 220 postes (y compris les postes du Haut Commissaire et du Haut Commissaire adjoint) et indiqué les dépenses y afférentes qui apparaissent à la rubrique relative à l'administration exécutive au Siège financée au titre du budget ordinaire.

58. Le HCR a souscrit à la recommandation du Comité concernant l'adoption de directives écrites aux fins de comptabiliser les dépenses financées au moyen de la contribution imputée au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

4. Gestion du programme et dépenses d'appui

Dépenses opérationnelles et dépenses administratives

59. Au paragraphe 46 de son rapport précédent⁴, le Comité a recommandé au HCR de vérifier si le volume de ses dépenses non liées au programme était adéquat. Le tableau 7 illustre la ventilation des dépenses liées au programme en dépenses d'appui au programme et en dépenses d'administration. Afin d'évaluer la part des dépenses d'administration, on a tenu compte dans le tableau des dépenses financées par prélèvement sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies (ligne D), se rapportant aux dépenses d'administration du siège. Par contre, les dépenses liées au plan d'assurance maladie et au Fonds de roulement sont omises. Les tableaux 7 et 8 montrent que la part relative de ces dépenses est restée stable ces dernières années, la part des dépenses non liées au programme ne diminuant pas. Le HCR a accepté, comme le Comité le lui avait recommandé, de continuer à vérifier si le volume de ses dépenses non liées au programme était adéquat mais n'a pas fixé de cible pour les réduire.

⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 5E (A/59/5/Add.5), chap. II.

Tableau 7
Dépenses

Séries	Type d'assistance	2001	2002	2003	2004	2004/01 Variation (pourcentage)
		(millions de dollars É.-U.)				
A	Dépenses liées au programme	550,5	663,1	686,0	729,3	32
	Appui au programme	188,0	198,6	218,2	249,2	33
	Gestion et administration	34,8	43,6	43,1	48,0	38
B	Total partiel (appui au programme et gestion et administration)	222,8	242,2	261,3	297,2	33
C	Dépenses financées au moyen de contributions volontaires	773,4	905,4	950,8	1 026,5	33
D	Dépenses au titre du budget ordinaire (dépenses de la série 900)	20,4	21,0	28,2	27,7	36
E	Total des dépenses (C + D)	793,8	926,4	979,0	1 054,2	33
E-A	Dépenses non liées au programme	243,3	263,3	293,0	324,9	34

Tableau 8
Pourcentage des dépenses

Type d'assistance	2001	2002	2003	2004
Dépenses des programmes/dépenses totales	69 %	72 %	70 %	69 %
Dépenses non liées au programme/Dépenses totales	31 %	28 %	30 %	31 %

Montants remboursés au Programme des Nations Unies pour le développement

(À la demande de l'Afrique du Sud, chargée de diriger l'audit du PNUD, les paragraphes qui suivent pourront être revus une fois que les nouveaux arrangements entre le PNUD et le HCR auront pris effet le 16 juin 2005.)

60. Le HCR a signé un accord de coopération opérationnelle avec le PNUD le 10 avril 1997 et un mémorandum d'accord concernant le recouvrement des coûts des services rendus au niveau des pays et dans le cadre du programme le 22 mai 2003. Le mémorandum d'accord a été adopté avant la mise en service du système de planification des ressources; il n'a pas été modifié depuis et ne tient donc pas compte des montants avancés par le HCR au PNUD pour couvrir les dépenses sur le terrain.

61. La comptabilisation des avances versées au PNUD et l'inscription des dépenses dans les livres du HCR se sont déroulées par étapes. À la demande du PNUD, le HCR verse des avances afin de couvrir les dépenses engagées par le PNUD en son nom (pour les Volontaires des Nations Unies ou diverses autres dépenses sur le terrain). Le siège du HCR a inscrit les avances au compte de

rapprochement HCR-PNUD (débit) du Projet de renouvellement des systèmes de gestion (MSRP).

62. Le HCR a avancé 18 millions de dollars au PNUD en 10 versements pour services rendus sur le terrain en 2004. Les fonds ont été décaissés après réception de demandes de reconstitution des ressources envoyées par le PNUD, généralement par courrier électronique. Le montant des avances était fonction des dépenses constatées antérieurement.

63. Le PNUD a décrit la procédure à suivre par le HCR et ses autres partenaires dans un message électronique en date du 23 décembre 2003, mais le memorandum d'accord liant le HCR et le PNUD n'a pas été modifié en conséquence.

64. En juin 2005, les deux organisations en étaient encore à envisager de le faire et il a fallu l'audit du Comité pour qu'elles décident de clarifier la relation qui les unit sur le plan financier.

65. Le 31 décembre 2004, soit un an après la mise en service d'Atlas, le montant des avances versées par le HCR au PNUD atteignait 18 millions de dollars mais le montant vérifié et inscrit par le HCR totalisait seulement 13 429 563 dollars. Le montant restant, soit 4 570 237 dollars, était porté comme somme à recevoir du PNUD dans les états financiers du HCR pour 2004. Le PNUD avait fourni un état global préliminaire des dépenses de l'année écoulée à la date du 27 janvier 2005, indiquant un montant de dépenses de près de 16,8 millions de dollars mais, au 27 juin 2005, le HCR n'avait toujours pas reçu du PNUD « le rapport global définitif pour 2004 qui aurait permis au HCR d'apurer les comptes et d'inscrire d'autres dépenses qui n'étaient pas encore comptabilisées ».

66. Le rapport du 27 janvier 2005 contenait des erreurs, la plus notable étant la facturation au HCR d'un montant d'abord établi à 2 millions de dollars puis à 1,8 million de dollars au titre de traitements et charges salariales qui aurait dû être facturé à un autre fonds. Le PNUD a expliqué que, « comme par le passé », un rapport final serait fourni par la suite, à une date de clôture qui, au départ n'était pas précisée, et que « la pratique suivie depuis longtemps et consistant à établir des rapports préliminaires puis un rapport final de fin d'exercice n'avait pas changé. Les organisations se sont toujours fiées à ces rapports préliminaires pour leur comptabilité de l'année en cours et ont toujours inscrit les ajustements découlant du rapport final dans les comptes de l'année suivante ». On pourrait s'attendre à ce que ces ajustements soient effectués au cours du premier trimestre de l'année qui suit celle où les dépenses ont été engagées et facturées.

67. En outre, en juin 2005, le PNUD avait également comptabilisé d'autres engagements totalisant 1,5 million de dollars au 31 décembre 2004 à facturer ultérieurement au HCR, mais était encore en train d'établir un rapport détaillé à présenter à ce dernier. Le PNUD « comptait que ce problème ne se reproduirait pas ».

68. En conclusion, partiellement à cause de problèmes de rodage du système informatique Atlas mis en place par le PNUD en janvier 2004, le HCR ne disposait toujours pas en juin 2005 d'un chiffre définitif de ses dépenses traitées par le PNUD pour 2004, le montant brut des comptes à apurer étant de 2 millions de dollars pour une sous-estimation nette d'au moins 130 000 dollars.

69. Le HCR a accepté, comme le Comité le lui avait recommandé, de réviser le mémorandum d'accord avec le PNUD, notamment les aspects relatifs à la communication de l'information, au rapprochement des comptes et au règlement des différends.

70. La méthode utilisée par le HCR pour comptabiliser les avances versées au PNUD pour le compte de tiers n'est pas cohérente. Le HCR a expliqué que les avances versées au PNUD ne pouvaient pas être comptabilisées en 2004 de la même façon que les avances faites à des partenaires opérationnels parce que les services fournis par ces derniers correspondent à des projets exécutés au niveau des pays ou qui entrent dans le cadre de son programme. Aucun accord ou accord subsidiaire concernant les projets n'a été signé au niveau local avec le PNUD et les changements apportés au système par le PNUD avant la mise en service en janvier 2004 n'ont pas été négociés avec le HCR. En outre, certains problèmes rencontrés par le PNUD avec le système Atlas en 2004 étaient totalement inattendus ou avaient été sous-estimés. En présentant le nouveau système au Réseau Finances et budget, le PNUD a expliqué aux autres entités que les avantages compensaient largement les difficultés initiales et que les inexactitudes apparaissant dans les comptes provisoires services et les retards dans l'établissement des états récapitulatifs définitifs de ces comptes n'auraient aucune incidence sur la clôture des comptes et la certification par les commissaires aux comptes.

71. Le Comité recommande que le HCR revoie ses procédures de comptabilisation des avances versées au PNUD.

5. Contributions

72. Les contributions volontaires des États Membres et des autres donateurs sont comptabilisées en recettes à réception soit de la contribution elle-même, soit d'une annonce de contribution écrite. Les contributions annoncées par un gouvernement sont comptabilisées en recettes pour leur montant total à réception de l'annonce de contribution ferme.

Contributions en espèces

73. Les contributions versées au titre de l'assistance humanitaire supplémentaire pour faciliter le retour et la réintégration des réfugiés burundais ont été comptabilisées dans les centres de coûts Burundi et Grands Lacs/région d'Afrique centrale sans que les donateurs aient indiqué de préférence en la matière. La même chose s'est produite avec les fonds collectés pour le Libéria, qui ont été divisés entre deux centres de coûts, Afrique de l'Ouest et Libéria. Cela pose un risque en ce qui concerne l'allocation des ressources. Le HCR a admis que la comptabilisation des contributions faisait apparaître des incohérences au niveau des centres de coûts par pays et sous-région.

74. Le HCR a accepté, comme le Comité le lui avait recommandé, de rendre la comptabilisation des contributions plus cohérente.

Contributions extrabudgétaires

75. Les contributions en nature sont comptabilisées en contributions soit budgétaires, soit extrabudgétaires. Les contributions budgétaires en nature servent à remplacer des marchandises inscrites au budget et que le HCR ou un de ses

partenaires opérationnels auraient dû acheter dans le cadre de l'exécution normale du programme. Les contributions en nature sont comptabilisées à leur juste valeur marchande, lors de la réception des biens et des services. Les contributions extrabudgétaires en nature sont celles pour lesquelles le HCR n'a pas prévu de fonds à son budget. Il s'agit d'offres de matériel ou de services supplémentaires que le HCR considère comme utiles pour certaines activités programmées et conformes à son mandat. Les contributions extrabudgétaires en nature ne sont pas comptabilisées mais inscrites sur une liste figurant en annexe des états financiers. L'annexe I des états financiers fait apparaître la répartition des contributions extrabudgétaires par donateurs.

76. D'après la norme comptable internationale 18, les contributions en nature sont estimées à leur juste valeur marchande et la méthode d'estimation est rendue publique. S'il n'est pas possible de produire des documents justifiant la valeur retenue, les contributions en nature ne sont pas comptabilisées.

77. Le Comité recommande que le HCR produise les justificatifs voulus à l'appui des contributions en nature et de l'estimation de leur valeur.

Contributions annoncées qui n'ont pas été versées

78. L'enregistrement et le classement des documents relatifs aux contributions annoncées qui n'ont pas été versées ne sont pas cohérents. Certaines formules d'avis de contribution ne sont pas mises à jour, d'autres portent des mentions manuscrites ou renvoient à d'autres documents tels que des feuilles de calcul créées par des fonctionnaires.

79. Le HCR a accepté, comme le Comité le lui avait recommandé, d'uniformiser les documents de suivi des contributions non acquittées.

80. Des opérations effectuées par différents utilisateurs ont fait l'objet de plusieurs enregistrements. Tant la trésorerie que l'équipe chargée du MSRP peuvent apporter des corrections. Cela s'est traduit par des erreurs dans certaines opérations, qui ont été corrigées depuis, en particulier une utilisation erronée des comptes de profits et pertes dans le cadre des opérations relatives aux contributions reçues d'avance. Le HCR a expliqué que les entrées saisies par un membre de l'équipe chargée du MSRP étaient liées aux opérations de rapprochement en fin d'année et avaient été exceptionnellement autorisées et effectuées en raison de contraintes techniques, avec le consentement express de la Section de la trésorerie et de la Section des finances.

81. Le HCR a accepté, comme le Comité le lui avait recommandé, de confier à une seule unité administrative le soin de procéder aux opérations de mise à jour des systèmes selon un système d'autorisations clairement définies.

Passation par profits et pertes des contributions non acquittées

82. Comme indiqué à l'alinéa f) de la note 2 des états financiers, les contributions annoncées qui n'ont pas encore été versées sont rayées des comptes au bout de cinq ans si le donateur n'a pas reconfirmé son annonce par écrit, 18 mois au maximum avant la fin de l'exercice. Des contributions non acquittées datant de 1999 et totalisant 176 817 dollars auraient dû être rayées des comptes mais ne l'ont pas été. Les contributions annoncées mais non acquittées inscrites à l'actif ont donc été surestimées. Le HCR n'a pas constitué de provision pour les contributions non

acquittées au bout de quatre ans, alors que le paragraphe 32 des normes comptables du système des Nations Unies prévoit que l'organisation peut, selon la politique qu'elle a choisi d'appliquer, constituer une provision en cas de retard dans le recouvrement de celles de ces contributions qui n'ont pas encore été versées.

83. Le HCR a accepté, comme le Comité le lui avait recommandé, de passer par profits et pertes les contributions non acquittées comme le prévoient ses règles de gestion financière et de constituer des provisions d'un montant approprié à cette fin. Il devait prendre des mesures en ce sens en 2005.

6. Fonds d'affectation spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Iraq

84. Le 19 avril 2004, le HCR a signé avec le PNUD un mémorandum d'accord sur les activités financées au moyen du nouveau Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq. Le paragraphe 6 du mémorandum prévoit que chaque organisation participante ouvre un compte distinct en application de son règlement financier et de ses règles de gestion financière aux fins du virement et de l'administration des fonds provenant du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq que lui octroie l'agent d'administration (PNUD). Alors que la plus grande prudence s'impose, le HCR n'a pas créé dès le début un compte distinct. Les fonds reçus au titre du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq se confondent avec ceux reçus d'autres donateurs et sont comptabilisés à la rubrique 04/SB/Iraq/RP/332. Le montant de l'ensemble de ces fonds a atteint 15 millions de dollars, dont 7 millions de dollars provenant du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq.

85. Bien qu'il n'existe pas de compte distinct, le HCR a produit des états financiers concernant le Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq. Le montant des recettes (7 millions de dollars) correspondait au montant reçu du PNUD. Le montant total des dépenses s'établissait à 5 millions de dollars, dont 4,7 millions pour les coûts afférents aux programmes et 300 000 pour les coûts d'appui indirect. Un montant de 300 000 dollars a été dépensé directement par le HCR, tandis que le reste l'a été par 11 partenaires opérationnels, dans le cadre de sous-contrats qui ne concernaient pas uniquement le Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq. Les opérations relatives à ce dernier n'étant pas enregistrées séparément, la production d'états financiers nécessitait une sélection manuelle des dépenses, qui s'avérait laborieuse. Cette façon de procéder présentait un risque d'erreur.

86. En mars 2005, le HCR a décidé d'établir un compte spécial lorsqu'il commencerait à appliquer le Projet de renouvellement des systèmes de gestion en Iraq, après le mois de mai 2005. Il est convenu de produire un compte spécial lorsqu'il étendrait l'exécution de ce projet à des bureaux. En attendant, il a créé un projet distinct de système d'information administrative et de gestion couvrant exclusivement les ressources nécessaires au fonctionnement du Fonds d'affectation pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement.

87. Le Comité a recommandé au HCR de séparer les fonds reçus du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq et de créer dans les meilleurs délais le compte distinct envisagé.

7. Séparation des fonctions relatives aux opérations bancaires

88. Le montant des dépôts à vue et à terme s'établissait à 147 millions de dollars au 31 décembre 2004. La Trésorerie du HCR prend les décisions concernant les placements et la gestion de trésorerie. Il n'existait pas pour 2004 de trace écrite officielle des débats tenus par le Comité des placements à ses réunions. Cette situation a été corrigée en 2005. L'administrateur responsable a vendu et acheté des devises et effectué des appels et des dépôts sans autorisation dûment consignée et signée; les décisions concernant la gestion de trésorerie étaient prises sans séparation des fonctions d'autorisation et de certification.

89. Le HCR a accepté, comme l'a recommandé le Comité, de séparer complètement les fonctions de décision concernant les placements et la gestion de trésorerie.

90. Les fonctionnaires de la Trésorerie chargés des comptes bancaires et des livres de caisse enregistraient également les opérations dans le système comptable (Projet de renouvellement des systèmes de gestion). Cette situation n'était pas conforme aux règles concernant la division des fonctions, qui veulent que la responsabilité des opérations de trésorerie et les tâches administratives correspondantes soient bien séparées.

91. Le HCR a accepté, comme l'a recommandé le Comité, de répartir comme il convient les fonctions relatives aux comptes bancaires entre la section des finances et la Trésorerie.

8. Engagements non réglés

Suivi des contrats pluriannuels

92. Contrairement à l'article 10.4 de son règlement financier, qui prescrit de tenir un état des engagements se rapportant à des exercices futurs, le HCR n'a pas encore complètement appliqué la recommandation antérieure du Comité, tendant à ce qu'il suive avec précision les engagements comptabilisés dans les bureaux extérieurs; il n'a pas pu fournir une liste exhaustive des contrats pluriannuels dont les coûts étaient comptabilisés d'avance. Les bureaux extérieurs ont toutefois été priés de communiquer une copie de ces contrats au siège.

93. Le HCR a accepté, comme le Comité le lui a de nouveau recommandé, de suivre plus attentivement les engagements se rapportant à de futurs exercices financiers.

Suite donnée à une recommandation antérieure

94. Conformément au mémorandum intérieur IOM/70/FOM/72/2004, le HCR a examiné tous ses engagements en fin d'exercice. Ceux de ces derniers qui se situaient au-dessous d'un seuil de 5 000 dollars pour les dépenses liées aux opérations et de 1 000 dollars pour les dépenses d'administration, n'étaient pas centralisés à Genève, ni validés en tant qu'engagements de l'exercice, mais reportés sur l'exercice suivant. Le HCR a communiqué le montant total, dérisoire, des engagements inférieurs à 5 000 dollars en 2003 (1 790 000, soit 3,8 %, sur un total de 47 025 730 dollars) et expliqué que le coût que représenterait la compilation chaque année des petits montants communiqués par plus de 200 bureaux extérieurs ne se traduirait pas par un avantage significatif. Il ne pouvait pas en calculer le

montant global parce qu'il n'avait pas demandé à ses bureaux d'indiquer les sommes correspondantes.

Engagements non réglés non encore justifiés

95. Le montant des engagements en cours a augmenté de 5,7 % en fin d'exercice par rapport à l'année précédente. Les engagements passés en charge pendant le dernier mois de l'exercice représentaient 80 % du total des dépenses non réglées. L'analyse par sondage effectuée par le Comité a montré que des engagements d'un montant de 412 000 dollars non réglés par les bureaux extérieurs n'auraient pas dû être reportés en tant que tels parce qu'ils n'étaient consignés dans aucun document pertinent. Une partie importante de ce montant était étayée par le rapport officiel du PNUD sur le compte de compensation des services, qui est considéré par cet organisme et par le HCR comme une base documentaire valable. Le Haut Commissariat a admis éprouver des difficultés pour extraire les rapports rétrospectifs concernant les bons de commande du Projet de renouvellement des systèmes de gestion, ainsi que la nécessité de prendre des mesures pour y remédier.

9. Taux de change

96. Il n'existait pas de contrôle automatisé des taux de change pour les opérations des bureaux extérieurs, d'où le risque de reporter un taux erroné. Le système qui s'appliquera à ces bureaux prévoit la vérification des taux de change. Le HCR a fait savoir qu'il envisagerait, entre-temps, des mesures de contrôle intérimaires.

97. Le HCR a accepté, comme le Comité l'a recommandé, de prendre des mesures pour éliminer le risque de reporter des taux de change incorrects.

10. Biens non durables et durables

98. De nouveaux biens avaient été achetés pour une valeur de 57 millions de dollars, dont 21 millions pour les bureaux extérieurs. Cependant, l'augmentation nette des biens durables était beaucoup plus importante (27,9 %), en ce qui concerne en particulier les véhicules des bureaux (93 millions sur un total de 105 millions de dollars). La plus grande part de cette augmentation était imputable à un meilleur suivi des éléments d'actif des bureaux qui n'étaient pas jusqu'alors saisis dans la base de donnée. La fréquence et la qualité de l'information s'étaient également améliorées.

99. Les montants indiqués dans la note 14 ne reflètent pas la valeur totale de ces actifs. Seules les deux premières des trois catégories pertinentes avaient été prises en compte pour les calculer, à savoir : les biens actifs (en service) ou en transit d'un pays ou d'un bureau à un autre. Les surplus (en attente de redéploiement à la suite de la réduction ou de la cessation d'une opération) n'étaient pas mentionnés. Le Comité constate qu'il n'est pas possible de rapprocher les montants figurant dans la note des données de la base utilisée pour les calculer : l'écart s'établissait à 5,6 millions de dollars.

Tableau 9

Biens durables (valeur d'acquisition des biens en service et en transit)

(En dollars des États-Unis)

	<i>Note 14</i>	<i>Base de données</i>
Bureaux extérieurs		482 481 506
Siège	Non disponible	15 928 640
Total	492 748 146	498 410 146

100. Le contrôle des données concernant les éléments d'actif des bureaux extérieurs s'est certes amélioré, mais il existe encore des écarts entre les biens effectivement achetés et ceux saisis dans la base de données. Quatre-vingt sept pour cent des pays utilisent désormais cette base, ce qui signifie que 13 % ne le font pas encore.

101. Comme le Comité l'a déjà indiqué, les dispositions du chapitre 8 du Manuel du HCR, qui prévoit un contrôle annuel des biens dans tous les bureaux, ne sont pas appliquées au siège à Genève. Au premier trimestre 2005, le Haut Commissariat a procédé à un inventaire complet des actifs du siège, aux fins d'un rapport qui n'avait pas encore été publié en mai 2005. Le Comité n'a donc pas été en mesure de s'assurer que les états financiers rendaient pleinement compte de la valeur effective des biens.

102. Le HCR a accepté, comme l'a recommandé le Comité, de continuer à améliorer la gestion de ses actifs et ses contrôles d'inventaire annuels.

11. Inscription au compte des profits et pertes des pertes de numéraire, de sommes à recevoir et de biens

103. Le HCR a passé par profits et pertes un montant de 1,3 million de dollars en numéraire, sommes à recevoir et biens, conformément aux articles 10,6 et 10,7 de son règlement financier. Sur ce total, un montant de 200 000 dollars a été passé par profits et pertes en considération des soldes non recouvrables attribuables à diverses entités ou à des vols/pertes de numéraire. De même, un montant de 1,1 million de dollars correspondant à des biens durables a été passé par profits et pertes. Un montant de 6 953 dollars n'était étayé par aucun document.

12. Versements à titre gracieux

104. L'article 10.5 du Règlement financier du HCR définit les versements à titre gracieux comme ceux effectués dans les cas où, bien qu'il n'y soit pas juridiquement tenu, le Haut Commissariat a une obligation morale qui rend le versement souhaitable et conforme à son intérêt. Le montant de ces opérations s'établissait à 120 026 dollars.

D. Questions de gestion

1. Dépenses des partenaires opérationnels

Attestations de vérification

105. Le HCR demande, comme il convient, à ses partenaires opérationnels de fournir des attestations de vérification, délivrées par des cabinets de vérification externe des comptes, sur les opérations locales qu'il finance. La communication de ces attestations est obligatoire pour les partenaires qui exécutent des projets d'un montant total annuel égal ou supérieur à 100 000 dollars, sauf pour l'Organisation des Nations Unies et les organismes apparentés, qui font l'objet d'un contrôle externe direct. Dans ses rapports pour 2001 et 2002, le Comité s'est déclaré préoccupé par le pourcentage toujours aussi faible des attestations de vérification reçues au 31 décembre de la deuxième année suivant l'achèvement d'un projet. Après une amélioration en 2003, la situation s'est fortement détériorée. Au 1^{er} avril 2005, le HCR avait reçu 51,1 % des attestations concernant les dépenses relatives à des projets exécutés en 2003, contre 65,2 % l'année précédente (au 1^{er} janvier 2004 pour les projets exécutés en 2002).

106. Le Manuel du HCR prévoit que, pour les projets antérieurs à 2004, les attestations de vérification doivent être présentées dans les six mois qui suivent la date limite du règlement des engagements en ce qui concerne les organisations partenaires gouvernementales et les organisations non gouvernementales locales qui exécutent des projets d'un budget total de 100 000 dollars et plus, ou dans les six mois qui suivent la clôture de leur exercice pour les organisations non gouvernementales internationales qui exécutent des projets d'un budget total de 100 000 dollars et plus (300 000 dollars et plus dans le même pays à compter du 1^{er} janvier 2004).

107. Les paiements et l'utilisation des fonds alloués aux partenaires opérationnels étaient inscrits dans un compte collectif ouvert pour les projets (X21), qui servait au contrôle de ces dépenses. Il était procédé à un nouveau paiement lorsque le partenaire avait justifié de l'utilisation des fonds (au moins 70 % des avances précédentes) en présentant un rapport de contrôle des sous-projets. Compte tenu des délais fixés pour la liquidation des projets et la présentation des rapports de contrôle finals, le solde du compte X21 au 31 décembre était établi sur la base des informations saisies au cours de l'année, sur une base mensuelle ou trimestrielle. Tous les rapports de contrôle des sous-projets saisis dans le projet de renouvellement des systèmes de gestion devaient être examinés et validés par les bureaux extérieurs et seuls les rapports finals étaient transmis au siège du HCR. Celui-ci ne disposait toutefois que d'une partie des documents étayant le compte X21 lorsque les états financiers étaient établis. Le solde non régularisé des dépenses des bureaux extérieurs, en attendant la réception des rapports de contrôle, se justifie pleinement avant la mi-juin de l'année suivante, date à laquelle les rapports sont soumis. La procédure relative à la justification des comptes explique pourquoi cette situation n'a pas d'incidence sur l'opinion formulée au sujet des états financiers.

108. Au 6 avril 2005, le HCR avait reçu des attestations de vérification pour 77 % des dépenses engagées par ses partenaires opérationnels en 2001 et 2002. Les soldes correspondants, c'est-à-dire les montants pour lesquels les partenaires qui en ont l'obligation n'avaient pas encore présenté d'attestation, s'établissaient pour ces deux années à 60,3 millions et 70,3 millions de dollars, respectivement.

109. En 2003, le HCR a décaissé un montant total de 317,1 millions de dollars (dont 19,4 millions versés à des organisations intergouvernementales et organismes des Nations Unies) en faveur de 736 partenaires opérationnels pour l'exécution de 1 566 sous-projets, dont 1 056 étaient soumis à l'obligation de présenter une attestation d'audit. En avril 2005, seules 529 des attestations obligatoires avaient été soumises, pour des dépenses d'un montant de 145,6 millions de dollars engagées par les partenaires opérationnels. **Le Comité constate avec préoccupation que la proportion des montants de dépenses afférents aux sous-projets pour lesquels une attestation de vérification des comptes avait été présentée est tombée de 77 % pour 2002 à 50 % pour 2003 au 30 avril 2005.**

110. Les dépenses afférentes aux sous-projets pour lesquels l'obligation de présenter une attestation d'audit ne s'appliquait pas et à ceux pour lesquels les partenaires n'avaient pas soumis cette attestation s'élevaient à 150 millions de dollars en 2003. Le HCR n'avait donc aucune assurance qu'une vérification des comptes les concernant avait été effectuée. Cette situation n'est pas conforme aux dispositions du chapitre 4 du Manuel et aux accords relatifs aux projets conclus avec les partenaires opérationnels.

111. Le principal partenaire gouvernemental du HCR exécutait 45 sous-projets gouvernementaux, pour un montant de 29 701 679 dollars, mais n'avait fourni une attestation de vérification des comptes que pour deux d'entre eux (d'une valeur de 1 189 774 dollars), et ce, malgré plusieurs rappels. Au total, 17 seulement des 72 partenaires gouvernementaux intéressés avaient présenté des attestations. Le HCR n'a obtenu aucune attestation de 45 partenaires soumis à l'obligation d'en fournir (dont 12 partenaires gouvernementaux ayant bénéficié d'un financement supérieur à un million de dollars en 2003).

112. Cinq des 17 ONG locales ayant reçu plus d'un million dollars en 2003 n'avaient présenté aucune attestation (dont une en Iraq, qui avait reçu 3 millions de dollars, et une en Côte d'Ivoire, qui avait reçu 1,7 million de dollars). Sur les 207 ONG locales soumises à l'obligation de fournir une attestation, seules 79 avaient présenté tous les documents requis; le HCR n'avait obtenu aucune attestation de 89 d'entre elles (44 %).

113. Cent dix ONG internationales étaient tenues de produire des attestations portant sur les dépenses engagées au titre de 509 sous-projets, pour un montant total de 123 489 749 dollars. Au 1^{er} avril 2005, 353 des attestations obligatoires avaient été soumises, pour des dépenses s'élevant à 92 965 878 dollars, soit 75 % du total. Seules trois des 36 organisations ayant bénéficié d'un financement supérieur à un million de dollars n'avaient pas présenté d'attestation.

114. Au moins trois partenaires opérationnels faisant partie de l'échantillon examiné par le Comité ont soumis des états financiers vérifiés consolidés non assortis d'audits portant sur des projets précis. Le HCR a indiqué que cette pratique était conforme aux accords qu'il avait signés, mais le Comité des commissaires aux comptes n'en considère pas moins que cette façon de procéder ne permet pas de s'assurer raisonnablement du caractère véridique et exact des dépenses indiquées.

115. Dans ses deux précédents rapports (A/58/5/Add.5 et A/59/5/Add.5), le Comité a souligné que les règles régissant les attestations de vérification des dépenses des partenaires ne suffisaient pas à donner l'assurance de l'utilisation appropriée des fonds, car le HCR n'assurait pas un suivi centralisé des opinions assorties de

réserves ou des refus de certifier exprimés par des auditeurs externes au sujet des états financiers des sous-projets. Le Haut Commissariat a indiqué que ce contrôle s'effectuait sur le terrain, mais les vérifications auxquelles le Comité a procédé en Angola, en Érythrée, en Éthiopie et en Namibie en 2004 démentent cette affirmation. Dans quatre des cas retenus dans l'échantillon, aucun bureau du HCR n'avait donné suite aux refus d'exprimer une opinion. Ces derniers concernaient des projets exécutés par des ONG internationales, pour un montant représentant 17 % et 14 %, respectivement, du montant total des fonds versés par le HCR en 2003 (soit 1 900 098 dollars).

116. Le HCR a indiqué que des statistiques sur les opinions assorties de réserves ou négatives seraient disponibles au niveau central à compter de 2005 (c'est-à-dire pour les attestations de vérification portant sur les dépenses de 2004). La Division de l'audit interne du Bureau des services de contrôle interne est convenue, dans son examen des attestations de vérification des comptes concernant les partenaires opérationnels du HCR, d'aider ce dernier en examinant périodiquement les attestations et les lettres de l'administration et de fournir des avis, le cas échéant, sur les mesures à prendre. Le HCR devait lui en faire la demande pour les sous-projets exécutés en 2004.

Soldes du compte collectif pour les projets

117. Les fonds virés aux partenaires opérationnels (330 millions en 2004) étaient directement comptabilisés comme des dépenses dans les états financiers. Ils étaient contrôlés au moyen d'un compte collectif ouvert pour les projets (X21) qui était apuré chaque trimestre après réception des rapports de contrôle des sous-projets en justifiant l'utilisation. Au 31 décembre 2004, les soldes du compte X21 s'établissaient à 107 millions de dollars (soit 32 % du montant total des avances versées aux partenaires au cours de l'année, contre 39 % un an auparavant) et un montant additionnel de 21 millions de dollars avait été engagé en fin d'exercice, conformément aux accords signés. Au 10 juin 2005, ils s'établissaient à 7 millions de dollars.

118. L'analyse par sondage effectuée par le Comité a permis d'établir que les bureaux extérieurs avaient bien vérifié tous les rapports de contrôle des projets sélectionnés. Des erreurs d'écriture s'étaient glissées dans le compte X21 entre les sous-projets, parce que les partenaires n'avaient pas toujours été correctement identifiés, mais cela n'avait pas d'incidence sur le montant global des soldes.

119. Le montant des fonds dont l'utilisation n'avait pas été justifiée par les partenaires opérationnels en fin d'exercice reste élevé, même si la situation s'est améliorée. L'administration a indiqué que ce niveau élevé était en grande partie imputable à la mise en place des rapports de contrôle des sous-projets et mentionné des retards supplémentaires et inhabituels dans la saisie des rapports et l'apurement des soldes. En ce qui concerne les projets exécutés en 2004, elle estimait que la situation d'ensemble était normale, les bureaux extérieurs devant recevoir les derniers rapports dans les 15 jours suivant la date de règlement des engagements, soit le 15 février 2005. Les opérations de vérification et d'enregistrement prenaient toujours un certain temps et le HCR s'attendait à ce que les soldes du compte X21 commencent à décroître à partir des comptes relatifs au mois de mars et continuent à le faire en avril et mai, comme cela avait été le cas les années précédentes.

2. **Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la Commission d'indemnisation des Nations Unies**

120. Les réfugiés palestiniens qui se trouvent hors du champ d'action de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) sont considérés comme placés sous la protection du HCR. Les bureaux extérieurs de ce dernier doivent leur prêter assistance. Dans son rapport sur les opérations menées au Canada, le Bureau des services de contrôle interne a constaté que le bureau du HCR dans ce pays traitait, et en vérifiait la concordance, les demandes d'indemnisation présentées par des réfugiés palestiniens pour le compte de la Commission d'indemnisation des Nations Unies. Le HCR a traité et versé, non seulement au Canada mais aussi en Algérie, en Allemagne, en Bulgarie et dans la République islamique d'Iran, 193 indemnités d'un montant total de 3,9 millions financé par la Commission, mais n'a pas demandé à percevoir les frais d'administration autorisés qui peuvent être réclamés aux bénéficiaires pour couvrir les frais de réception et d'enregistrement.

121. Le Bureau des services de contrôle interne a recommandé le remboursement au HCR de ces frais de réception et d'enregistrement. Conformément à la décision 18 de la Commission d'indemnisation, d'autres agents payeurs ont déduit les montants correspondants des derniers versements effectués aux bénéficiaires pour couvrir leurs propres coûts de traitement des demandes d'indemnisation, en appliquant un taux moyen de 1,5 %. S'il avait fait de même, le HCR aurait reçu des bénéficiaires un montant de 59 000 dollars en remboursement d'une partie de ses frais d'administration.

122. Le HCR a accepté, comme l'a recommandé le Comité, de prélever des frais d'administration sur les futurs montants versés pour le compte de la Commission d'indemnisation.

3. **Personnel de projet**

123. Le HCR n'a pas entièrement appliqué la recommandation du Comité tendant à ce qu'il élimine progressivement les arrangements relatifs au personnel de projet dans les délais prévus, en surveillant étroitement la situation pour que ce type d'irrégularités ne se reproduise plus (A/58/5/Add.5, par. 82). Le Comité a relevé que le Haut Commissariat employait, outre son effectif de 5 505 postes, quelque 1 099 agents de projet au 31 décembre 2001⁵.

124. En septembre 2001, l'administration du HCR a reçu pour instructions, dans le mémorandum intérieur IOM/81/2001-FOM/79/2001, de mettre fin à tous les arrangements concernant le personnel de projet avant le 31 décembre 2004. Ce personnel avait été engagé soit par le biais des partenaires opérationnels dont le Haut Commissariat finançait les activités pour des tâches habituellement assurées par ses propres fonctionnaires, soit directement en signant des contrats de services non conformes, normalement destinés à l'achat de services spécifiques, pour exercer des tâches assurées par le personnel permanent ou des partenaires opérationnels.

125. Il était indiqué dans le mémorandum intérieur susmentionné que le HCR devait arrêter de faire appel à du personnel de projet pour des raisons d'ordre juridique, car même s'il jouissait de l'immunité diplomatique devant les juridictions nationales, la

⁵ Ainsi que 440 Volontaires des Nations Unies, au 15 juin 2005.

possibilité existait qu'un arbitre mette en cause sa responsabilité. En outre, un certain nombre de problèmes se posait concernant l'équité (le personnel de projet et les fonctionnaires du Haut Commissariat travaillant côte à côte), la sécurité, les conditions de travail et la gestion des ressources humaines proprement dite.

126. Toujours d'après le mémorandum, pour les fonctions directement supervisées par le HCR, les membres du personnel devaient être recrutés soit au titre du Règlement du personnel, sur un poste officiel du HCR, soit dans le cadre d'un engagement à durée déterminée n'excédant pas 364 jours. D'autres personnes, n'exerçant pas des tâches assurées par le personnel permanent pouvaient être recrutées comme consultants.

127. Pour deux de ses projets de déploiement en cas d'urgence (« capacité de protection » et « réinstallation »), le HCR a signé des accords avec deux ONG, qui tiennent à jour un fichier de personnes pouvant être rapidement mobilisées et déployées, et recrute les intéressés lorsque ces bureaux lui en font la demande. Il a signé un sous-accord avec les ONG pour chacun de ces types de déploiement.

128. Quels que soient leurs mérites, ces arrangements ne respectent pas la politique susmentionnée, comme il a déjà été indiqué dans le rapport d'audit interne en date du 5 juillet 2001 et par le Comité des commissaires aux comptes.

129. Le HCR a accepté, comme l'a recommandé le Comité, d'examiner la question des arrangements relatifs au personnel de projet et de publier une circulaire afin d'assurer la conformité des projets de déploiement avec le mémorandum intérieur susmentionné concernant le recrutement du personnel.

4. Département de la protection internationale

130. Le Comité a examiné comment le Département de la protection internationale hiérarchisait ses priorités, faisait connaître la législation protégeant les réfugiés, gérait les données et les analyses juridiques et celles relatives aux pays. Il s'est également intéressé à la gestion de *Refworld*. Il a évalué la cohérence de la politique de protection dans l'ensemble de l'organisation et s'est assuré que le HCR allouait des moyens suffisants aux activités de réinstallation compte tenu du degré de priorité que revêtait la question. Le Comité s'est intéressé à la mise en œuvre des programmes de formation dans le domaine de la protection et a conclu que le Département s'acquittait de son mandat de façon appropriée mais qu'il pouvait améliorer la définition des priorités et l'organisation du travail pour ce qui était des publications, des avis juridiques et de la formation.

131. Le Département de la protection internationale est placé sous la responsabilité directe du Haut Commissaire et a pour fonction principale de veiller à l'incorporation des normes de protection dans les opérations et les politiques. Il s'attache également à obtenir des États Membres qu'ils appuient et appliquent le régime international de protection des réfugiés et à inciter les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et au Protocole de 1967 s'y rapportant.

132. Le Département se compose de la Section d'appui aux opérations de protection, de la Section de la politique générale et des conseils juridiques, de la Section des capacités de protection, de la Section chargée de la réinstallation et de la Section d'information sur la protection. Il emploie 34 administrateurs et 17 agents des services généraux. En 2004, son budget a totalisé 9 222 450 dollars (projets et

frais d'administration). La protection est au centre du mandat du Haut Commissariat et de tous les programmes : l'action du Département a donc une incidence considérable sur le budget opérationnel du HCR (872 millions de dollars en 2004). Le Comité a examiné comment le Département s'acquittait de ses fonctions et cherché à savoir si ses activités ne recoupaient pas celles d'autres divisions.

133. Le sous-programme 1 du programme 20 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007 est consacré à la protection internationale et prévoit un certain nombre de réalisations escomptées et d'indicateurs de succès.

Tableau 10

Réalisations escomptées et indicateurs de succès

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Renforcement de la coopération internationale en faveur de la protection des réfugiés et autres personnes visées	a) Augmentation du nombre de nouvelles adhésions aux instruments juridiques pertinents
b) Plus grand respect par les États des normes acceptées sur le plan international concernant le traitement des réfugiés, en particulier les principes fondamentaux de l'asile et du non-refoulement	b) Nombre d'États adoptant une législation en faveur des réfugiés ou modifiant la législation en vigueur dans ce domaine ou prévoyant des dispositions administratives conformes à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés

134. Le HCR a adopté l'Agenda pour la protection à l'issue de consultations sur la protection internationale tenues au niveau mondial en 2001 afin de mettre au point de nouveaux arrangements. Le premier des six grands buts prévus dans l'Agenda porte sur le renforcement de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967 et se subdivise en 12 objectifs relatifs à la promotion du droit des réfugiés et aux activités de mobilisation en faveur de la protection des réfugiés.

Répartition des responsabilités dans le Département de la protection internationale

135. La promotion du droit et de la protection des réfugiés n'échoit à aucune section du Département en particulier et presque toutes sont amenées à s'en occuper. Le bureau du Directeur est chargé de diriger la planification et la mise en œuvre de la promotion et de la diffusion des principes relatifs au droit des réfugiés et à la protection internationale (chap. 2 du Manuel du HCR) et d'encourager la mise en œuvre et le suivi de l'Agenda pour la protection et l'établissement de rapports sur la question (matrice d'objectifs pour 2004). Trois sections sont concernées.

136. La Section des capacités de protection est chargée de la promotion et de la diffusion des principes du droit des réfugiés et de la protection internationale des réfugiés (note d'information du HCR sur le Département de la protection internationale). Elle s'attache à encourager la formation externe de ses partenaires dans le cadre d'une politique de renforcement des capacités. La Section de la politique générale et des conseils juridiques élabore des directives concernant les politiques et normes de protection, formule des avis juridiques sur la législation et l'interprétation et l'application de la Convention de 1951 et offre des services

spécialisés au sujet de la mise en œuvre de la législation et des politiques de protection. La Section d'appui aux opérations de protection apporte son concours aux opérations sur le terrain, met au point des outils de suivi et d'établissement de rapports, suit les questions relatives aux apatrides et formule des conseils en la matière.

137. Il est tout à fait possible que les activités de ces trois sections se recoupent en partie du fait que la fonction de promotion n'est pas réservée à l'une d'entre elles en particulier. Compte tenu des dispositions du chapitre 2 du Manuel du HCR et des matrices d'objectifs des sections, cela peut entraîner des incohérences entre les objectifs fixés dans l'Agenda pour la protection, la répartition des responsabilités décrites dans le Manuel du HCR et les fonctions dévolues à chaque section.

138. Le Département de la protection internationale a entrepris de réorganiser ses activités au premier semestre de 2004 afin de mieux cerner et grouper les responsabilités de chaque section, mais la mise en œuvre de ses conclusions était subordonnée aux résultats de l'étude de gestion du siège et n'avait pas encore commencé en mai 2005.

139. Le HCR a accepté, comme le Comité le lui avait recommandé, de préciser les responsabilités au siège concernant la promotion de la protection des réfugiés et les activités de mobilisation et d'améliorer la coordination et le suivi.

*Hiérarchisation des priorités applicables aux activités de promotion
du Département de la protection internationale*

140. À la fin de 2003, le HCR avait à s'occuper de 17 093 361 personnes, soit 17 % de moins par rapport au chiffre de 2002 qui atteignait 20,5 millions de personnes. Cent quarante-cinq des 191 États Membres étaient parties à la Convention de 1951 et au Protocole de 1967. Entre 1999 et 2004, 12 pays sont devenus parties à la Convention, au Protocole ou aux deux. Cinq pays se sont dotés de lois en faveur des réfugiés pour la première fois de leur histoire : la République démocratique du Congo, El Salvador, le Paraguay, le Pérou et la République de Moldova.

141. Vingt-huit pays accueillant 6,4 millions de réfugiés n'avaient adhéré ni à la Convention ni à son Protocole. Le HCR ne s'est pas servi de ces chiffres pour hiérarchiser ses priorités concernant la campagne en faveur de l'adhésion à la Convention et déterminer s'il convenait d'engager des activités afin d'encourager les pays à adhérer à ce traité.

142. Le Département de la protection internationale n'a pas adapté sa stratégie afin d'encourager les pays à adhérer à la Convention de 1951 depuis 1999, alors même que la situation a évolué. Il est donc à craindre que le Département n'atteigne pas les objectifs visés.

143. Le HCR a accepté, comme le Comité le lui avait recommandé, de revoir ses priorités concernant l'adhésion à la Convention de 1951 et au Protocole de 1967 et de tenir les documents sur la question à jour.

Information sur la protection

144. La Section d'information sur la protection met des données et des analyses concernant les pays et des informations et des analyses juridiques à la disposition

des fonctionnaires, des gouvernements, de l'appareil judiciaire, des organisations non gouvernementales, des chercheurs, des juristes et d'autres parties prenantes.

145. Les dépenses de la Section ont augmenté de 70 % entre 2002 et 2004 pour atteindre 816 054 dollars, mais les effectifs sont restés inchangés. La Section compte cinq postes financés au moyen du budget ordinaire ainsi que des postes réservés à des administrateurs auxiliaires. La Section a confié des fonctions essentielles, telles que le contrôle de la qualité et la commercialisation et la distribution, à des consultants et à du personnel temporaire. Le taux de rotation du personnel est élevé : en deux ans, les cinq postes permanents ont été occupés par huit fonctionnaires, ce qui nuit à la continuité et à l'efficacité du travail accompli.

146. Il n'y a pas de trace écrite concernant la procédure de sélection, notamment l'examen des diverses candidatures; la Section a indiqué avoir examiné la liste des fonctionnaires en attente d'affectation et passé au crible les curriculum vitae des candidats. Elle a confié certaines tâches qui auraient dû être exécutées en principe par le personnel permanent à des consultants dont elle a retenu les services pour des périodes comprises entre six semaines et 15 mois. Les prorogations de contrat intervenaient généralement lorsque le Comité d'examen des opérations refusait de donner suite à des demandes de création de postes, dans le droit fil de la politique consistant à maintenir les effectifs inchangés.

147. Le HCR a accepté, comme le Comité le lui avait recommandé, de revoir la dotation en personnel de la Section d'information sur la protection et d'appliquer les règles de sélection et d'emploi de consultants.

148. Le plan de travail et la matrice d'objectifs pour 2004 étaient conformes au mandat de la Section d'information sur la protection. Toutefois, la plupart des membres du personnel travaillaient à la mise à jour des bases de données et de *Refworld* (un coffret de six CD-ROM rassemblant des informations juridiques et factuelles complètes sur les réfugiés), tandis que très peu de temps et de ressources étaient consacrés à d'autres activités pourtant prévues dans le plan de travail, telles que la recherche, l'élaboration de normes et la formation.

149. La Section a dû renoncer ou surseoir à un certain nombre de projets afin de répondre aux demandes urgentes et satisfaire les donateurs qui souhaitent réserver une partie des fonds qu'ils fournissaient à certaines activités. Les objectifs de 2004 n'ont de ce fait pas été entièrement atteints et certains produits se sont situés en deçà des attentes (par exemple, le lancement du nouveau système informatisé de gestion des données, la refonte des pages Web consacrées à la protection, la mise à jour de la base de données contenant les questions et réponses, la formulation des procédures à suivre pour répondre aux demandes d'information, etc.).

150. Le HCR a accepté, comme le Comité le lui avait recommandé, de se doter d'un plan de travail réaliste concernant l'information sur la protection, qui corresponde aux ressources disponibles.

Gestion de l'information

151. La Section d'information sur la protection est chargée de conserver les documents ayant trait à la protection, de collecter des données, de mettre à jour les bases de données et de diffuser une information cohérente et de qualité dans les délais.

152. La Section gère six grandes bases de données sur les instruments et principes juridiques et a pour objectif de faire connaître le droit international des réfugiés et de promouvoir la protection des droits tout en veillant à la qualité et à la cohérence des publications du HCR. Ces fonctions ont pâti du manque d'outils de suivi et d'information appropriés.

153. Toutes les sections du Département de la protection internationale, les bureaux régionaux et les bureaux de pays produisent quotidiennement des informations et des documents ayant trait à la protection. En principe, il ne devrait pas y avoir de chevauchement d'activités puisque chaque section et bureau a ses propres attributions et domaines de travail. Toutefois, les documents publiés ne sont pas enregistrés dans un fichier centralisé et le HCR ne peut garantir que certains documents ne font pas double emploi et que toutes les informations sont versées dans la base de données voulue.

154. Bien que cela soit une priorité depuis la création de la Section d'information sur la protection en 2002, le Département de la protection internationale ne s'est pas doté d'une base de données regroupant les questions et réponses. De ce fait, des demandes analogues émanant de plusieurs gouvernements ont reçu des réponses différentes de la part de diverses unités administratives.

155. Le HCR ne dispose d'aucun mécanisme lui permettant de s'assurer que toutes ses publications sont promptement communiquées à la Section d'information sur la protection. Cela nuit au contrôle de la qualité des documents avant leur diffusion. La Section n'est en mesure de fournir ni une liste des documents d'information publiés chaque année par le HCR ni une estimation du pourcentage de documents que son personnel revoit et autorise. Des documents ont ainsi été publiés avec l'aval apparent du HCR alors que nul n'était capable de dire d'où ils provenaient et qui en étaient les auteurs.

156. Le HCR a accepté, comme le Comité le lui avait recommandé, de prendre des mesures pour veiller à la cohérence et à la qualité de l'information sur la protection qui est rendue publique.

Politique en matière de publication

157. La politique suivie en matière de publications relatives à la protection est fondée sur le document IOM/78/2003, qui prévoit qu'une liste des documents à établir est publiée sur l'Intranet du HCR et communiquée aux bureaux extérieurs afin d'éviter les chevauchements d'activités et de faciliter l'allocation et la gestion des ressources. La liste doit être revue tous les deux mois. Les documents du HCR doivent pouvoir être consultés par tous les interlocuteurs potentiels mais il appartient au Directeur du Département de la protection internationale et à celui du bureau intéressé de décider ou non d'en restreindre la diffusion; en cas de divergence d'opinion, le Haut Commissaire assistant tranche la question. La Section d'information sur la protection coordonne la mise à jour de la liste de publications. Cette politique n'a pas été appliquée dans son intégralité.

158. La direction n'a pas approuvé la liste de publications et il n'existe donc pas de stratégie dans le domaine des publications relatives à la protection. La Section d'information sur la protection a dressé une liste des documents à établir en interne et en externe compte tenu des besoins et des priorités recensés dans le cadre de

consultations officielles avec les bureaux régionaux, les bureaux de pays et les partenaires mais elle n'a pas défini une stratégie de publication à proprement parler.

159. La Section d'information sur la protection a pris beaucoup de retard dans son travail. En octobre 2004, par exemple, elle n'avait pas encore entamé les travaux de recherche sur 14 demandes d'information générale sur des pays. Elle avait cependant achevé les travaux de recherche sur 10 autres demandes depuis janvier 2003 et s'occupait de 5 autres demandes.

160. Les procédures d'autorisation sont inefficaces : certains documents établis par la Section après de nombreuses recherches sont placés en attente depuis un an ou plus, faute d'un accord entre le Département et les bureaux intéressés sur leur statut et leur niveau de diffusion. Il y a là un risque de voir des ressources modestes utilisées de façon inefficace, voire gaspillées. Le HCR a indiqué qu'il étofferait sa politique en matière de publications sur la protection.

161. Le HCR a accepté, comme le Comité le lui avait recommandé, d'appliquer les règles en vigueur concernant la politique en matière de publications sur la protection.

Refworld

162. La Section d'information sur la protection est chargée de la production, de la distribution et de la commercialisation de *Refworld*, avec le concours d'autres sections. Le coût direct associé à 2 900 coffrets de six CD-ROM a atteint 14 000 dollars, mais le HCR n'a pas calculé le coût total de la conception, de la production et de la distribution. Il est donc possible que le HCR n'ait pas décelé des économies potentielles et ne facture pas les CD-ROM au juste prix. Le Haut Commissariat a fait savoir qu'un examen indépendant de *Refworld* était en cours et s'achèverait en 2005.

163. Le HCR a accepté, comme le Comité le lui avait recommandé, d'entreprendre une analyse des coûts de production des documents et des CD-ROM.

164. La décision de facturer un prix réduit ou de distribuer des exemplaires gratuits est fonction de facteurs tels que le type d'utilisateurs, le nombre de coffrets commandés, l'incidence sur les relations avec le HCR, etc. Le HCR a pris des décisions au cas par cas et a choisi de diffuser *Refworld* aussi largement que possible. Chaque coffret distribué est enregistré dans une base de données à des fins de comptabilité et d'envoi des mises à jour.

165. D'après les instructions concernant le règlement qui figurent sur le formulaire d'abonnement, *Refworld* ne devrait être distribué qu'après réception par la Section d'information sur la protection de la confirmation du règlement (entre 50 et 150 dollars selon l'acheteur, certains utilisateurs obtiennent *Refworld* gratuitement). Dans la pratique, la Section n'attend pas de recevoir confirmation du règlement. Les montants à percevoir pour les n^{os} 10 et 11 ont ainsi atteint 72 035 dollars tandis que les sommes reçues n'ont représenté que 52 221 dollars en mai 2004.

166. Le HCR a accepté, comme le Comité le lui avait recommandé, d'améliorer les outils de suivi des ventes afin de suivre de plus près les recettes et de veiller à la mise en recouvrement régulière des sommes dues.

167. Par suite d'incidents techniques et d'incohérences dans les données saisies par la Section d'information sur la protection, la base de données sur les clients n'est pas fiable. La Section ne peut ni obtenir les données voulues (chiffres des ventes, montants à percevoir, état des abonnements, liste des numéros de facture) pour les comparer avec les sommes reçues par la trésorerie ni bénéficier de fonctions de publipostage.

168. Le HCR a accepté, comme le Comité le lui avait recommandé, de se doter d'une base de données adéquate concernant les clients qui achètent ses publications.

169. Les fonctions de commercialisation et de distribution de *Refworld* ont été confiées à quatre fonctionnaires différents en 18 mois, ce qui entraîne un risque d'incohérence et signifie qu'il faut former chaque nouveau titulaire. La Section a pris contact avec des sociétés de diffusion afin d'externaliser ces fonctions, mais le Département de la protection internationale a fait savoir qu'un sous-traitant exigerait une marge bénéficiaire plus importante et ne distribuerait pas les abonnements gratuits sans contrepartie monétaire. Il s'agit d'un problème commun à un certain nombre d'entités des Nations Unies.

170. Le HCR a accepté, comme le Comité le lui avait recommandé, de contacter d'autres services des publications des Nations Unies et de comparer son expérience et ses solutions en matière de commercialisation et de distribution des publications avec les leurs.

171. La Section d'information sur la protection s'attache à relancer et à distribuer *Refworld* à un public aussi large que possible depuis 2002. Elle s'est intéressée à des questions telles que l'amélioration des services Internet, mais a délaissé la stratégie de distribution et les besoins des utilisateurs, malgré les enquêtes de satisfaction menées en 2003 et en 2005.

172. Le HCR a accepté, comme le Comité le lui avait recommandé, d'examiner de façon approfondie sa stratégie de publication et ses ressources.

Renforcement des capacités (programme de formation)

173. Conformément à son mandat, la Section d'information sur la protection a mis au point depuis 2002 un programme de formation qui vise à contribuer aux initiatives de renforcement des capacités internes et externes dans le domaine de l'information. Neuf stagiaires d'Europe centrale et d'Europe de l'Est ont bénéficié du programme (64 000 dollars). À l'exception d'une description de poste publiée en 2003 et de messages électroniques échangés avec les bureaux de pays, aucune directive ou procédure n'était prévue au moment où le Comité a procédé à l'audit. Le programme n'a fait l'objet d'aucune publicité à l'extérieur du HCR et n'était ouvert qu'aux candidats avec lesquels les bureaux de pays s'étaient mis en rapport. Le HCR a adopté des directives et procédures après l'audit du Comité.

174. Le programme n'en étant qu'à sa deuxième année d'existence, le HCR ne l'avait pas encore évalué en octobre 2004.

175. Le HCR a accepté, comme le Comité le lui avait recommandé, d'évaluer le programme de stages de sa Section d'information sur la protection.

Politique de protection et avis juridiques

176. La politique de protection fait apparaître des incohérences. D'après le Manuel du HCR, la Section d'appui aux opérations de protection est chargée d'assurer la liaison avec les autres départements, divisions et bureaux du HCR, de tenir des réunions régulières avec les juristes en poste dans les bureaux régionaux afin d'analyser la situation en matière de protection et de fournir des avis et une aide en vue de répondre de façon appropriée aux besoins sur le terrain. Toutefois, il n'existe pas de calendrier de réunions et si, en théorie, les filières à suivre sont clairement définies, dans la pratique la Section n'est pas toujours la première à être consultée lorsqu'il s'agit d'obtenir des avis juridiques.

177. On ne sait pas très bien si les juristes en poste dans les bureaux doivent s'adresser en priorité à la Section d'appui aux opérations de protection, entité qui centralise les avis juridiques, ou au chef du bureau. Ce dernier peut avoir une idée très différente de la question en fonction de la situation locale et des conditions politiques. Les juristes en poste dans les bureaux extérieurs n'ont pas nécessairement connaissance de tous les éléments nouveaux qui influent sur le droit des réfugiés s'ils ne font pas appel à la Section d'appui aux opérations de protection.

178. Le HCR a accepté, comme le Comité le lui avait recommandé, de revoir le mandat et les procédures de la Section d'appui aux opérations de protection afin de rationaliser les relations entre le siège, les bureaux et les opérations de protection.

179. Le taux de rotation du personnel est également problématique. La priorité ayant été donnée aux opérations sur le terrain, la moitié des fonctionnaires de la Section, y compris le chef de la Section, avaient été affectés à leur demande à des postes sur le terrain et avaient quitté la Section en novembre 2004. De par la nature très pointue de ses activités, la Section a constamment besoin de spécialistes au fait du droit des réfugiés.

180. Le HCR a accepté, comme le Comité le lui avait recommandé, de revoir la gestion de la planification des successions aux postes juridiques très spécialisés.

Programmes de recherche

181. Les activités de recherche et de publication constituent un aspect essentiel du travail du HCR. Les programmes de recherche ont été confiés à des consultants (10 en 2003 et 10 en 2004), mais il n'y a pas de liste de consultants habilités, alors même que la procédure de sélection prévoit l'établissement d'une liste de consultants ayant déjà travaillé sur des sujets analogues.

182. Le HCR a accepté, comme le Comité le lui avait recommandé, d'établir une liste de consultants spécialistes des questions juridiques et des questions de protection.

183. Le HCR n'a pas tenté de collecter des fonds pour compléter ses propres ressources afin de financer ses activités de recherche.

184. Le HCR a accepté, comme le Comité le lui avait recommandé, d'envisager de collecter des fonds pour financer ses activités de recherche.

Contrôle et appui en matière de protection

185. Comme prévu au chapitre 2 du Manuel du HCR, le Département de la protection internationale participe à des missions d'inspection avec le Bureau de l'Inspecteur général et à des missions d'évaluation. Il ne dispose toutefois pas de son propre plan afin de conduire les missions d'évaluation consacrées aux questions de protection et est tributaire du Bureau de l'Inspecteur général, lequel peut avoir des priorités autres que la protection. Il est à craindre que le HCR ne dispose pas des éléments voulus pour adapter ses politiques et obtenir le meilleur rapport coût-efficacité.

186. Le HCR a accepté, comme le Comité le lui avait recommandé, d'augmenter le nombre de missions d'évaluation afin d'examiner les questions relatives à la protection sur le terrain.

187. Les bureaux extérieurs sont tenus d'établir un rapport annuel harmonisé sur les questions de protection, mais le Département de la protection internationale n'a pas fait la synthèse des rapports annuels, faute de moyens. Il est donc impossible de dresser un bilan de la situation, de recenser les priorités et de mettre en commun les pratiques les meilleures observées sur le terrain. Le HCR n'a pas publié un rapport de synthèse fondé sur les rapports annuels.

188. Le HCR a accepté, comme le Comité le lui avait recommandé, de faire la synthèse de tous les rapports annuels consacrés à la protection afin de mieux recenser les enseignements tirés de l'expérience, les priorités et les pratiques les meilleures.

Réinstallation

189. La réinstallation fait partie des activités prioritaires depuis 2002. Les besoins sont allés croissants en 2004, mais devraient devenir moins aigus en 2005.

Tableau 11
Nombre de personnes à réinstaller

	2003	2004	2005 (prévisions)
Afrique	28 277	57 836	29 235
Amériques	552	1 590	3 210
Asie	2 080	1 870	6 164
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	14 622	11 687	16 443
Europe	4 933	5 641	9 892
Total	50 464	78 624	64 944

190. En 2004, le budget de la Section chargée de la réinstallation, soit 4,2 millions de dollars, a accusé une diminution de 11 % par rapport à 2003 (4,7 millions de dollars) et de 16 % par rapport à 2002 (5 millions de dollars), dont une réduction de 3 % des dépenses de personnel et de presque 26 % des fonds réservés aux activités opérationnelles. Cela ne concorde pas avec l'augmentation de la charge de travail et

risque d'empêcher la Section de s'acquitter de ses fonctions et d'atteindre dans les délais prescrits les objectifs que lui a assignés le HCR.

191. Le HCR a accepté, comme le Comité le lui avait recommandé, de revoir les moyens consacrés aux activités de réinstallation et les objectifs afin de faire coïncider les moyens disponibles avec les besoins opérationnels. Le HCR a fait savoir qu'il envisageait de créer un service chargé de la réinstallation afin de renforcer cette fonction.

Programme de déploiement du partenaire opérationnel

192. En 2003 et en 2004, la Section chargée de la réinstallation est devenue de plus en plus tributaire du programme de déploiement de l'un de ses partenaires opérationnels pour mener à bien ses activités de réinstallation : 44 déploiements en 2003 (avec 37 employés) et 65 en 2004 (avec en principe 52 employés). Un déploiement consiste à dépêcher du personnel ayant l'expérience de la protection des réfugiés dans le cadre d'opérations du HCR qui ont besoin de personnel temporaire pour assurer la protection. Le programme de déploiement a été entièrement financé au moyens de fonds réservés, soit 2,3 millions en 2004 (en augmentation de 50 % par rapport à 2002 où ces fonds avaient totalisé 1 550 000 dollars).

193. Ces fonctions de protection essentielles exigent que le HCR forme de façon continue les employés de son partenaire opérationnel. Or cela n'a pas été possible en raison d'un taux de rotation élevé parmi le personnel du partenaire opérationnel. Seul un tiers des 37 personnes déployées en 2003 et 4 des 52 personnes déployées en 2004 ont suivi un ou deux stages de formation en 2002. Aucun stage n'a été organisé en 2003. Des séances d'information ont généralement eu lieu, mais en 2003 seuls 50 % du personnel intéressé ont participé à des entretiens à leur retour de mission.

194. Le fait que du personnel n'appartenant pas au HCR s'acquitte sur une base temporaire de fonctions essentielles de caractère permanent, comme cela a été le cas avec les 109 déploiements en 2003-2004, permet de suppléer au manque de postes permanents au Haut Commissariat. Toutefois, le manque de continuité et l'absence de formation risquent de se traduire par des coûts plus élevés, une moindre efficacité et un manque de cohérence dans les activités. Cela peut se justifier en cas de situation d'urgence mais se comprend moins dans le cas des activités de réinstallation.

195. Le HCR a accepté, comme le Comité le lui avait recommandé, d'examiner la gestion des ressources humaines mobilisées par les partenaires opérationnels pour s'occuper des activités de réinstallation.

Lutte contre la fraude dans les activités de réinstallation

196. En 2004, le Bureau de l'Inspecteur général a reçu 19 plaintes concernant des fraudes dans lesquelles seraient impliqués 26 membres du personnel ayant participé à des opérations de réinstallation et a conclu que 11 d'entre elles étaient dénuées de fondement. Entre le mois de juillet 2004 et le 30 avril 2005, 14 cas de fraude dans lesquels étaient impliquées des personnes extérieures au HCR ont été portés à la connaissance de la Section chargée de la réinstallation. Le HCR a prévu des procédures de lutte contre la fraude dans ses opérations de réinstallation et a

communiqué aux États Membres son plan de lutte contre la fraude adopté en 2004. La mise en œuvre du plan a été limitée aux mécanismes de notification et d'information et à l'appui dans le cadre des enquêtes, dans l'attente des fonds nécessaires au financement d'un nouveau poste aux fins de la gestion du plan.

197. Le HCR a accepté, comme le Comité le lui avait recommandé, d'appliquer dans son intégralité et sans tarder le plan de lutte contre la fraude adopté en juin 2004 dans le cadre des activités de réinstallation.

Formation

198. Le Département de la protection internationale demande aux participants et aux facilitateurs de lui faire part de leurs commentaires mais, malgré les recommandations générales du Comité concernant l'évaluation de la formation, il n'a pas évalué si les stagiaires avaient effectivement parfait leurs connaissances, acquis de nouvelles qualifications et élargi leur façon d'envisager les choses; il n'a pas non plus évalué les résultats obtenus dans un cadre opérationnel. Le Département a fait savoir qu'une étude externe permettrait de déterminer comment procéder à de telles évaluations.

199. Le programme d'apprentissage concernant la détermination du statut des réfugiés et la réinstallation a été lancé en 2003. En juin 2005, 87 stagiaires étaient arrivés au terme du programme, 25 poursuivaient leur formation et 56 (soit un tiers des effectifs) avaient abandonné. La direction a expliqué que le taux d'abandon élevé s'expliquait par le fait que le programme était à l'origine très intensif (il a été légèrement simplifié en 2004) et que la charge de travail sur le terrain était élevée et était parfois difficile à concilier avec la formation.

200. Dans le même ordre d'idées, quelque 30 % des stagiaires participant au programme d'apprentissage consacré à la protection, lequel comprend un module d'auto-apprentissage assez long, abandonnaient en cours de route. La Section des capacités de protection a mis sur pied un système par lequel elle sollicite l'avis des stagiaires par courrier électronique et les encourage pendant la période d'auto-apprentissage. Une évaluation devrait être faite en 2005 aux fins de l'amélioration des méthodes de formation.

201. Le HCR a accepté, comme le Comité le lui avait recommandé, d'évaluer plus avant les programmes de formation sur les plans de la participation et des résultats obtenus.

202. Les bureaux de pays sont chargés de l'élaboration et du contrôle de la qualité des activités de formation locales. La Section des capacités de protection a mis au point des modules d'auto-apprentissage qui pourraient servir de modèles mais estime qu'ils sont dépassés. Le Département de la protection internationale a fait savoir qu'il mettait à jour quelques-uns des principaux modules d'auto-apprentissage. La Section rassemble et diffuse des supports pédagogiques élaborés dans les bureaux extérieurs mais n'en vérifie pas la qualité, ce qui peut se traduire par des incohérences dans les programmes de formation locaux et par un gaspillage des ressources locales.

203. Le HCR a accepté, comme le Comité le lui avait recommandé, de mettre à jour les modules d'auto-apprentissage et d'évaluer les supports pédagogiques émanant des bureaux extérieurs.

204. En conclusion, le Comité a constaté que le Département de la protection internationale s'acquittait de son mandat de façon appropriée mais qu'il pouvait améliorer la hiérarchisation des priorités et l'organisation du travail dans les domaines des publications, des avis juridiques et de la formation.

5. Gestion axée sur les résultats

205. Aux termes de la section 1.4 du chapitre 4 du Manuel du HCR, la gestion axée sur les résultats s'entend d'une démarche institutionnelle visant à obtenir des résultats, à les mesurer et à évaluer la qualité des interventions. Pour le HCR, il s'agit d'accorder une plus grande attention à la mise en œuvre de la protection et de mieux mesurer les résultats dans ce domaine. À ces fins, le Haut Commissariat a révisé les processus, les procédures, les schémas et les outils que comporte son Système de gestion des opérations.

Planification

206. Les opérations de base sont la planification, l'affectation des ressources, la mise en œuvre, la coordination, le suivi et l'évaluation. En ce qui concerne la planification, le HCR exécute son budget-programme annuel sur la base des plans d'opérations par pays et des plans élaborés au siège. Dans la mesure où il reçoit des fonds provenant du budget ordinaire de l'ONU, le Haut Commissariat met en œuvre un plan à moyen terme (cadre stratégique), conformément aux Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8). Ce plan n'a toutefois pas été pris en compte dans le cycle de programmation du HCR.

207. Le programme annuel découle du cycle de programmation annuel du HCR, tandis que le plan à moyen terme, qui puise ses ressources dans le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, est établi grâce à l'agrégation d'éléments figurant dans le programme annuel du Haut Commissariat. Le chapitre 4 du Manuel du HCR, qui concerne la planification, la mise en œuvre et l'établissement de rapports, ne fait pas état du plan à moyen terme.

208. Le HCR a approuvé la recommandation du Comité l'invitant à inscrire dans son Manuel des dispositions qui établissent un lien entre le plan à moyen terme de l'Organisation et le processus de planification interne du Haut Commissariat.

209. Le plan à moyen terme et cadre stratégique et les budgets de l'Organisation des Nations Unies sont biennaux. Les objectifs stratégiques globaux du HCR sont également biennaux, bien que le programme et le budget demeurent annuels. À la section 3.1 du chapitre 4 du Manuel du HCR, on note que, compte tenu du caractère imprévisible des flux de financement et de l'instabilité du théâtre des opérations, le personnel du HCR éprouve souvent des difficultés à établir une planification pluriannuelle. C'est la raison pour laquelle le Haut Commissariat continue de limiter à un an le cadre de planification de ses programmes.

210. En novembre 2004, le Haut Commissariat n'avait pas encore reçu de plans de pays pluriannuels. Il a toutefois mis en place des stratégies pluriannuelles dans certains bureaux régionaux, tels que le Bureau pour l'Europe (2000-2004), ainsi que des plans triennaux pour les Amériques (2002-2004), l'Afrique (2004-2005), l'Asie

(2005-2007) et l'Afghanistan. Par ailleurs, il envisageait d'inscrire les plans d'opérations de 2006 dans un cadre pluriannuel. Comme indiqué au paragraphe 14 ci-dessus, le HCR a engagé des consultations avec les États Membres sur la possibilité d'adopter un cycle de programmation et un cycle budgétaire biennaux, mesure qui entraînerait l'institution d'un système pluriannuel de planification et de budgétisation.

211. Le HCR a accepté la recommandation du Comité l'invitant à poursuivre les efforts qu'elle déploie en vue de l'adoption d'un système de planification pluriannuelle reposant sur des calendriers d'égale durée.

Objectifs et indicateurs

212. Le HCR effectue sa planification au regard de buts (résultats globaux à atteindre avec la participation d'une population bénéficiaire), d'objectifs (résultats contribuant à la réalisation des buts du programme) et de produits (sous la supervision du HCR ou d'un partenaire d'exécution, les instances de mise en œuvre pouvant être tenus pour responsables de la qualité de ces produits). Ces définitions ont parfois été interprétées différemment dans d'autres organisations et même au niveau du Haut Commissariat. Le HCR, qui a exécuté ses premiers projets pilotes sur le terrain en 1999, a donc adopté ces définitions avant que l'ONU ne mette en place, en 2000, le système de gestion axée sur les résultats, par la voie de la circulaire ST/SGB/2000/8. En outre, à la différence d'autres organisations, le HCR a, dans un premier temps, institué le cadre logique au niveau le plus bas, à savoir celui des projets de pays, ce qui a conduit à l'adoption de définitions d'abord applicables à ce niveau.

213. Le Comité note qu'une première étape a été franchie sur la voie d'une plus grande harmonisation des définitions données dans le budget-programme annuel de 2005 avec celles figurant dans la circulaire ST/SGB/2000/8.

214. Le Comité recommande au HCR d'harmoniser les termes et les définitions qu'il utilise dans le domaine de la gestion axée sur les résultats, conformément à la pratique en vigueur au sein du système des Nations Unies.

215. Conformément aux dispositions de la section 4.2 (point 1.2) du chapitre IV du Manuel du HCR, tous les bureaux de pays doivent tenir des réunions de planification stratégique avec les représentants des autorités, de la communauté des donateurs, de la population réfugiée et des partenaires opérationnels et de mise en œuvre, afin de définir leurs objectifs. Ils doivent également préciser les hypothèses et les contraintes liées aux buts et aux objectifs proposés, en fonction des populations bénéficiaires. Cette planification participative systématique n'a pas été imposée aux divisions ou aux services du siège.

216. Le Comité recommande au HCR d'instituer à l'échelon du siège la planification participative.

217. En 2001, un premier guide pratique sur l'utilisation des objectifs, des produits et des indicateurs a été publié à l'intention du personnel du HCR sur le terrain et des partenaires d'exécution. L'édition de 2004 de ce guide, qui préconise pour les opérations du HCR le recours systématique à un ensemble de normes et d'indicateurs, concerne toutes les situations de réfugiés, qu'il s'agisse des réfugiés urbains, des réfugiés individuels ou des demandeurs d'asile. On a progressivement multiplié les normes et les indicateurs pour pouvoir faire face à un plus grand

nombre de situations. La liste des objectifs globaux et indicateurs de progrès figurant dans l'Appel global de 2004 comporte 107 indicateurs de progrès, dont 4 seulement sont spécifiques et mesurables. Les responsables recourent souvent à la notion de « progression » d'un indicateur pour évaluer les progrès, mais sans préciser le taux de progression censé représenter un progrès.

218. Le programme 21 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 (A/55/6/Rev.1) a valeur d'exemple. Il comprend le sous-programme 1 sur la protection internationale (Département de la protection internationale), et le sous-programme 2 relatif à l'assistance (Département des opérations). S'agissant de la protection internationale, aucune des réalisations n'a été formulée de manière à pouvoir être mesurée et l'on ne disposait donc pas d'indicateurs quantitatifs de réalisation, contrairement aux instructions données. Par ailleurs, bien que le Département de la protection internationale ait marqué son désaccord avec la désignation du sous-programme 1, qui lui attribue la responsabilité générale de la protection internationale, le document intitulé « Plan-programme biennal et priorités pour la période 2006-2007 » conserve la même formulation au programme 20.

219. Le plan-programme biennal et les priorités pour la période 2006-2007 comportent un indicateur de succès en matière de protection internationale pour chacune des cinq réalisations escomptées, contre seulement trois indicateurs pour cinq réalisations auparavant. Les indicateurs sont mesurables mais on n'a fixé aucun objectif quantitatif qui prenne en compte la situation de départ et la situation attendue. Les cinq réalisations escomptées, qui paraissent pertinentes, ne sont toutefois pas spécifiques, mesurables, circonscrites dans l'espace et inscrits dans un calendrier.

220. Alors que la précédente réalisation escomptée évoquait les besoins de protection des femmes, des enfants et des personnes âgées réfugiés, la nouvelle formulation fait état des besoins de protection des femmes et des enfants, laissant de côté les personnes âgées dont la population est pourtant en augmentation.

221. Le sous-programme ne fait pas état des facteurs externes – événements ou situations indépendants de la volonté des responsables d'une activité, qui influent néanmoins sur le succès ou l'échec de cette activité (ST/SGB/2000/8), alors que ces facteurs peuvent revêtir une certaine importance pour les activités du Département de la protection internationale.

222. En ce qui concerne les objectifs et les indicateurs, aucun lien clair n'a été établi entre les documents de planification stratégique portant sur deux ou quatre ans (A/55/6/Rev.1, A/57/6/Rev.1 et Corr.1, A/59/6/Rev.1) et le document plus détaillé du budget-programme annuel (voir A/AC.96/992 pour le budget de 2005). Dans le document du budget-programme, les objectifs stratégiques ne correspondent pas exactement aux réalisations escomptées (par exemple, les réalisations escomptées a) et b) du plan à moyen terme ou cadre stratégique figurent dans la rubrique de l'objectif stratégique 1 du budget-programme annuel). Les indicateurs de succès du budget-programme n'ont pas permis de mesurer le succès de la réalisation des objectifs puisqu'il n'existait aucun objectif quantitatif spécifique.

223. Le HCR a expliqué que le plan à moyen terme avait été élaboré en 2001 et que l'environnement international avait changé au moment de l'élaboration du budget annuel de 2004, le deuxième document étant plus détaillé que le premier.

224. Le HCR a accepté la recommandation du Comité l'invitant à formuler les réalisations escomptées de manière à ce qu'elles puissent être comparées aux réalisations effectives et aux objectifs et à mieux harmoniser le plan à moyen terme ou cadre stratégique, le plan-programme biennal et le budget-programme annuel.

225. L'aide-mémoire du personnel du HCR sur l'élaboration de stratégies de protection et l'évaluation des progrès accomplis (*Checklist for UNHCR staff on designing protection strategies and measuring progress*) (juillet 2002) concernait surtout le personnel de terrain, le siège ne disposant pas d'un document de ce type pour guider ses activités.

226. Dans la contribution qu'il a apportée à l'élaboration du rapport mondial et du rapport d'étape annuel sur le programme, le Département de la protection internationale n'indique pas si les produits envisagés ont été obtenus. Quoique plus détaillé, le Rapport d'étape a) se limite à un examen portant sur une période de six mois; b) fournit de nombreuses informations sur les produits mais en l'absence d'objectifs initiaux quantitatifs; et c) ne précise pas les réalisations correspondant à certains objectifs.

227. S'agissant de l'insuffisance des résultats de l'indicateur sur l'adhésion, le Département de la protection internationale a fait observer que l'environnement international n'était pas très propice en raison de la crainte de voir des terroristes se faire passer pour des réfugiés et aussi de la critique selon laquelle la Convention serait dépassée et peu adaptée aux réalités actuelles. Certains États Membres, qui ne sont pas parties à la Convention, ont indiqué qu'ils pourraient maintenir leurs réserves quant à l'adhésion, dans la mesure où les États parties eux-mêmes continuaient d'exprimer de sérieuses préoccupations.

228. L'examen de 22 indicateurs sur 53 a révélé que certains d'entre eux ne servaient pas à mesurer les réalisations; il s'agissait davantage d'objectifs ou de produits plutôt que d'instruments de mesure. Pour la plupart, les indicateurs restent trop généraux et ne fournissent pas d'informations mesurables.

229. La Section de la réinstallation ne comporte pas d'indicateurs de délais et certains indicateurs ne sont pas mesurables; c'est le cas des indicateurs formulés comme suit : promouvoir la réinstallation en tant que solution durable; améliorer la planification et l'exécution des activités de réinstallation; participation régulière du HCR aux débats relatifs aux politiques et aux pratiques en matière de réinstallation. La présentation ne correspond pas toujours à la matrice initiale; les produits et les indicateurs clefs figurant dans la matrice ne sont pas systématiquement mentionnés dans les rapports publiés par la Section d'information sur la protection du Département de la protection internationale (par exemple, le rapport d'étape annuel sur le programme).

230. La matrice des objectifs a été réexaminée plusieurs fois par an, lors de la présentation du rapport sur les activités de la Section d'information sur la protection, et aussi de manière continue, lors des réunions hebdomadaires de la Section. Toutefois, la présentation des rapports (par exemple l'Appel global ou le rapport annuel) n'était pas conforme à la matrice, et les produits comme les indicateurs clefs figurant dans la matrice n'étaient pas mentionnés dans les rapports publiés par la Section. En outre, seuls quelques objectifs et réalisations escomptées répondaient aux critères d'objectifs spécifiques, mesurables, appropriés, réalistes et

temporellement circonscrits. Par exemple, la décision de créer un groupe de travail chargé de rechercher et de recueillir les documents relatifs aux travaux préparatoires de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, aux fins de leur publication sur support papier ou électronique, ne paraissait pas présenter un grand intérêt puisque la Section d'information ne l'a pas considérée comme étant prioritaire et qu'aucun délai d'exécution n'a été fixé. Les objectifs consistant, d'une part, à renforcer la capacité de recueillir, d'analyser et de diffuser l'information du domaine public concernant les responsabilités du HCR en matière de protection et, d'autre part, à contribuer au renforcement des capacités internes et externes en aidant à la mise en place ou au renforcement de capacités dans le domaine de l'information n'étaient ni temporellement circonscrits, ni mesurables ni spécifiques.

231. De même, très peu d'indicateurs figurant dans la matrice étaient opérationnels, tandis que les indicateurs supplémentaires, dont la plupart sont liés à *Refworld* et à la production de documents sur la protection, ont été effectivement suivis par la Section (nombre de fichiers de données, de sessions de formation, de documents publiés, de dépêches d'alerte diffusées par courrier électronique, etc.).

232. La Section d'appui aux opérations de protection a fondé son plan de travail de 2004 sur l'hypothèse d'une réorganisation qui n'a pas eu lieu. Bien que n'étant plus entièrement d'actualité, ce plan n'a pas été mis à jour. La Section a inscrit dans sa matrice d'objectifs pour 2004 des indicateurs clefs qui étaient davantage des activités ou des objectifs que des instruments de mesure des réalisations.

233. Parallèlement, dans neuf bureaux extérieurs audités, les objectifs définis dans les plans d'opérations par pays de 2003 et 2004 soumis à l'examen, qui se conformaient, dans leur présentation, au schéma prévu dans le Manuel (cadre logique), ne répondaient pas systématiquement aux critères d'objectifs spécifiques, mesurables, appropriés, réalistes et temporellement circonscrits.

234. Le HCR a souligné la difficulté de quantifier certains indicateurs, tels que ceux relatifs à la protection. Il a fait valoir par exemple qu'en matière de protection, il convenait davantage de mesurer les résultats – éléments qualitatifs – plutôt que les produits.

235. Le HCR a accepté la recommandation du Comité l'invitant à inscrire dans ses plans de travail des ensembles opérationnels d'objectifs et d'indicateurs, conformément à sa politique de mise en place d'objectifs et d'indicateurs spécifiques, mesurables, réalisables, appropriés et temporellement circonscrits, en vue d'améliorer l'établissement des rapports annuels sur les objectifs et les réalisations mesurées.

Établissement de rapports

236. Le HCR a institué un nouveau rapport sur les normes et les indicateurs, qui doit obligatoirement faire partie du rapport de pays pour : a) tous les pays qui accueillent des réfugiés ou des demandeurs d'asile; b) tous les camps de réfugiés placés sous la responsabilité du HCR et accueillant plus de 2 500 réfugiés; et c) les centres de réintégration du HCR dans les pays de retour.

237. Le Rapport de pays, qui est le principal rapport de fin d'année établi par les bureaux extérieurs, fournit la matière nécessaire à l'élaboration du rapport global annuel. Le chapitre 4 du Manuel recommande la sélection d'un maximum de 10 indicateurs de performance ou d'impact. Cette limitation apparaît plutôt restrictive

dans la mesure où, en 2003, on comptait 29 indicateurs en Angola et 37 en Éthiopie. Le HCR a expliqué que les indicateurs associaient souvent l'impact et la performance et que, pour connaître l'impact d'un projet sur les bénéficiaires, il convenait d'observer les indicateurs les plus importants. Le risque subsiste cependant que l'on se limite aux 10 indicateurs présentant les meilleurs taux d'exécution, ce qui fausserait l'information sur l'exécution du programme.

238. Le HCR a accepté la recommandation du Comité l'invitant à prendre les dispositions nécessaires afin que les indicateurs sélectionnés donnent une image représentative des réalisations effectives.

Évaluation

239. La politique d'évaluation du HCR est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003. On n'a fait état d'aucune évaluation ou auto-évaluation dans la région Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient. L'examen du plan de travail du Groupe de l'évaluation montre que sa sphère d'intervention est plus limitée que celle prévue par la politique d'évaluation.

240. Le HCR ne disposait pas d'un système de suivi des rapports et des recommandations. Toutes les évaluations réalisées pouvaient être consultées par voie électronique sur la page de son site Web réservée au Groupe de l'évaluation et de l'analyse de la politique générale. Des actions ont été entreprises, mais leur aboutissement reste tributaire de la disponibilité d'un effectif suffisant capable d'assurer le suivi des questions relatives à l'évaluation.

241. En septembre 2002, les responsables du HCR ont annoncé l'élaboration d'un ensemble de procédures et de méthodes d'auto-évaluation. Au moment de la réalisation du présent audit, ce projet devait aboutir à la fin de 2004. Les sessions de formation ont commencé.

242. Le HCR a accepté la recommandation du Comité l'invitant à continuer d'améliorer ses outils d'évaluation, le suivi de l'évaluation et l'auto-évaluation.

243. En conclusion, tout en félicitant le HCR pour l'action qu'il a engagée en vue d'instituer le système de gestion axée sur les résultats, notamment sur le terrain, le Comité note qu'il reste encore des progrès à faire au siège dans ce domaine et au regard de la fonction d'évaluation.

6. Technologies de l'information et de la communication

Droits d'accès au Projet de renouvellement des systèmes de gestion

244. La stratégie de sécurité pour le Projet de renouvellement des systèmes de gestion comprend des règles formelles pour les conventions de désignation (listes d'autorisations d'accès, rôles, identifiants d'utilisateur) et le contrôle par mots de passe. Mais la Division de la gestion des ressources humaines n'a toujours pas de protocole formalisé pour l'arrivée de nouveaux fonctionnaires ou la cessation de service. Il n'y avait pas non plus de contrôles périodiques d'intégrité des identifiants d'utilisateur (comptes temporaires, comptes clos et cloisonnement des attributions).

245. Le HCR a accepté, comme l'a recommandé le Comité des commissaires aux comptes, de formaliser les processus de sécurité pour les droits d'accès au Projet de renouvellement des systèmes de gestion et de contrôler

périodiquement l'intégrité des comptes d'utilisateur afin de mieux sécuriser le système.

Réglementation contre les malversations

246. Des facteurs de risque tels que le nombre de lieux où l'on fonctionne dans des conditions hors du commun, la nature des activités du Haut Commissariat, le taux de renouvellement du personnel et les effectifs de personnel temporaire, font que le risque de malversations est inhérent au fonctionnement du HCR. Les membres du personnel ne sont pas suffisamment avertis de la réglementation mise en place pour parer à ce risque, ni des risques encourus en cas de malversations ou de faute grave. Le document concernant les contrats conclus avec les consultants indépendants ne donne pas d'informations précises sur la réglementation à cet égard.

247. Le Comité recommande au HCR de mieux avertir le personnel de la réglementation contre les malversations informatiques.

Coûts de la stratégie informatique

248. Suite à la recommandation formulée par le Comité des commissaires aux comptes au paragraphe 142 de son précédent rapport (A/59/5/Add.5, chap. II), qui tendait à ce que le HCR revoie les informations contenues dans ses documents de stratégie informatique et télématique, et les complète, le Haut Commissariat a communiqué au Comité l'intégralité de son plan stratégique concernant l'informatique et la télématique pour la période 2005-2007, où figuraient nombre des sujets suggérés par le Comité dans le tableau 11 de son précédent rapport. Le Comité a toutefois observé que le plan ne comportait toujours pas de coûts estimatifs.

249. Le Comité recommande au HCR de s'efforcer d'assortir de coûts estimatifs son plan stratégique concernant l'informatique et la télématique.

7. Coût des activités d'enregistrement et de statistiques du HCR

250. Dans son rapport de 2004, le Comité a noté que le Haut Commissariat ne contrôlait pas le coût de ses activités d'enregistrement et de statistiques. Or, faute d'informations, il risque ainsi de ne pas répartir au mieux ses ressources.

251. Le Comité renouvelle sa recommandation au HCR, tendant à ce qu'il mette en évidence les dépenses entraînées par ses activités d'enregistrement, afin de se fixer des objectifs à cet égard et d'en contrôler la réalisation.

8. Contrôle des bureaux extérieurs

Délégation de signature (documents financiers)

252. Dans les bureaux extérieurs où s'est rendu le Comité, les délégations de signature (documents financiers) et les fiches de référence portant la signature des fonctionnaires autorisés à signer les documents financiers n'étaient pas toujours tenues à jour. Certains fonctionnaires avaient toujours la signature alors qu'ils n'étaient plus au bureau en cause (New York et Namibie). Certains bureaux annexes distincts des bureaux de pays n'avaient pas de délégation de signature (en Angola, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie et Namibie).

253. Le Haut Commissariat a convenu de suivre la recommandation du Comité et de contrôler systématiquement les délégations de signature (documents financiers) et leur actualisation.

Gestion de la petite caisse

254. Plusieurs bureaux n'avaient pas désigné officiellement de personnes ayant la garde de la petite caisse, ni défini à l'intention de ces personnes d'instructions sur le type de dépenses dont le montant peut être prélevé sur la petite caisse. C'est une situation contraire au paragraphe 4.6 du Manuel du HCR (Angola, Érythrée, Éthiopie, Namibie, et New York).

255. Le HCR a convenu de suivre la recommandation du Comité en faisant respecter les règles de gestion de la petite caisse dans les bureaux extérieurs.

Cloisonnement des attributions

256. Le cloisonnement des attributions, nécessité fondamentale pour le contrôle interne, n'était pas toujours respecté. Plusieurs paiements avaient été effectués sans approbation préalable. La même personne avait certifié, autorisé et approuvé une opération. Il y avait des opérations où la certification manquait, ou encore qui avaient été autorisées par une personne qui n'en avait pas le pouvoir. Le Comité a mis au jour de tels cas en Angola et en Éthiopie – il est vrai qu'ils ne concernaient pas des montants importants.

257. Le Haut Commissariat a convenu de suivre la recommandation du Comité en faisant bien comprendre et dûment cloisonner les attributions financières dans les bureaux extérieurs.

Achats

258. Certains bureaux extérieurs ne respectaient pas les dispositions du chapitre 8 du Manuel pour ce qui est des plans d'achats, des listes de fournisseurs, et des registres de bons de commande (Angola, Érythrée et Éthiopie). L'appel à la concurrence n'était pas pratiqué systématiquement (Angola et Namibie).

259. Le Haut Commissariat a convenu de suivre la recommandation du Comité en veillant à ce que les bureaux extérieurs mènent leurs activités d'achats conformément aux pratiques optimales énoncées dans son manuel.

Formation

260. Aucun des cinq bureaux contrôlés par le Comité, mentionnés précédemment, n'avait de plan de formation ni de rapport de formation. Il était impossible de voir s'ils avaient satisfait aux critères minimum des Principes et directives pour l'acquisition des savoirs, de 2003, où il est dit notamment que les directeurs ont l'obligation de laisser au personnel du temps pour l'acquisition des savoirs, et d'encourager la formation sur les lieux de travail, 5 % du temps de travail (soit un peu plus de deux semaines par an) étant considéré au HCR comme le minimum à consacrer à la formation.

261. Le Comité des commissaires aux comptes recommande au HCR de veiller à faire adopter un plan de formation par les bureaux extérieurs, et à leur en faire rendre compte.

Planification, contrôle et évaluation des programmes

262. Certains accords subsidiaires avaient été signés avec les partenaires d'exécution à un stade trop tardif. On pouvait améliorer le contrôle de l'exécution des accords subsidiaires et celui des fonds correspondants.

263. Les objectifs fixés dans les plans d'opérations dans les pays pour 2003 et 2004 ne s'écartaient pas des indications du Manuel (cadre logique). Mais aucun des cinq bureaux extérieurs n'en avait systématiquement respecté les critères SMART (acronyme anglais des qualités requises des objectifs : spécifique, mesurable, adapté à la région, correspondant à un besoin et assorti de délais).

264. Il arrivait que les partenaires d'exécution ne tiennent pas les fonds reçus du HCR à part de leurs autres recettes, contrairement aux dispositions du Manuel. Le risque était en l'occurrence que l'on ne puisse pas suivre nettement les fonds du HCR (Angola, Érythrée et Éthiopie).

265. Le Comité recommande au Haut Commissariat de veiller à ce que ses bureaux extérieurs respectent intégralement les dispositions du chapitre 4 de son Manuel concernant l'exécution des programmes.

9. Contrôle du Bureau de New York

266. Le Comité a contrôlé le Bureau représentant le HCR à New York, compte tenu des préoccupations exprimées par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/270 du 23 décembre 2003, où elle avait prié le Secrétaire général d'examiner la structure et les fonctions de tous les bureaux de liaison ou de représentation à New York d'organisations ayant leur siège ailleurs qui sont financés par le budget ordinaire et de lui rendre compte. Outre les observations formulées précédemment, le Comité a noté ce qui suit.

267. Le Bureau de New York ne tirait pas avantage du regroupement des comptes bancaires pratiqué par le HCR, qui a des comptes à une autre banque new-yorkaise, ni du regroupement pratiqué à l'échelon du système des Nations Unies, alors que l'ONU, ses fonds et programmes tiennent un grand nombre de comptes, avec des soldes importants, à la même banque.

268. Le HCR a convenu de suivre la recommandation du Comité en prenant contact avec la Trésorerie de l'ONU en vue de tenir des négociations conjointes sur des frais bancaires réduits en fonction du regroupement des comptes.

269. Le personnel du Bureau de New York comptait 13 membres, mais ce bureau, à la différence des autres bureaux hors siège, ne planifiait pas ses activités en bonne et due forme, et ne rendait compte ni de ses produits ni de ses réalisations. Il était donc difficile d'apprécier comment il s'acquittait de sa mission. En 2003, le Directeur du Bureau, Conseiller spécial du Haut Commissaire, a présenté au Haut Comité de gestion ses priorités thématiques et opérationnelles, basées sur l'ordre du jour de l'ONU. Mais il ne l'a pas fait régulièrement par la suite, et aucune documentation ne permettait de voir si le siège avait réagi et mesuré les incidences des fonctions et des priorités indiquées par le Bureau de New York. Le Haut Commissaire, dans sa circulaire interne IOM/21-FOM/20/2003 et dans le rapport de 2004 du HCR, a exprimé l'intention de renforcer le Bureau de New York.

270. Contrairement à ce que font d'autres bureaux extérieurs, le Bureau n'avait ni fixé d'objectifs ni mesuré ses produits en matière de relations avec les médias, alors que c'est probablement l'une de ses attributions essentielles.

271. Faute d'objectifs planifiés et de mesure des progrès par rapport à des objectifs, il était difficile de voir comment le HCR pourrait apprécier si le Bureau disposait d'effectifs suffisants. Le Haut Commissariat n'a pas établi de données de base à cet égard par comparaison avec d'autres services analogues basés à New York. La classe généralement élevée des postes dont le Bureau de New York dispose serait due au fait que pour nombre de réunions, le HCR doit être représenté par des fonctionnaires de classe P-5 et de rang supérieur – mais il n'y avait pas d'analyse écrite du volume de travail qui vienne justifier la situation.

272. Le Bureau de New York n'est pas encore passé à la gestion axée sur les résultats, alors que le HCR a décidé que les objectifs et les produits devaient être exprimés dans le détail des activités, avec désignation des responsables et des objectifs d'exécution, et mise en place de solides dispositifs pour le contrôle et les rapports. Le HCR a fait savoir que le budget de 2006 indiquait les objectifs, les produits escomptés et les principaux indicateurs mesurant les résultats, y compris les objectifs correspondant au budget de l'information.

273. Le Comité des commissaires aux comptes recommande au Haut Commissariat d'examiner chaque année les activités, les produits et les plans du Bureau de New York.

10. Cas de fraude et de présomption de fraude

274. Ainsi que le prévoit le Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, qui est applicable en la matière, faute de règle spécifique dans le Règlement financier du HCR, l'Administration a signalé au Comité, pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2004, cinq cas de fraude et présomption de fraude, en plus des cas d'escroquerie à la réinstallation mentionnés au paragraphe 196. Pour 2003, le HCR avait signalé 19 cas au Comité.

275. L'ampleur des pertes potentielles découlant des cas énumérés aux alinéas c) et d) ci-après reste encore à déterminer par le HCR, car ces affaires suivent leur cours. Au 31 décembre 2004, le Haut Commissariat avait récupéré au total 2 130 dollars sur les 119 169 dollars de pertes frauduleuses présumées :

a) Dans un cas, des fonctionnaires auraient volé des fonds du HCR (2 130 dollars). Ces fonds avaient été retrouvés et des mesures disciplinaires avaient été recommandées au Secrétaire général;

b) Dans un cas, 36 fonctionnaires auraient soumis des demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux au titre du plan d'assurance maladie (pour des montants allant de 100 000 à 150 000 dollars). Des mesures disciplinaires étaient à l'étude lorsque le Comité a procédé à sa vérification;

c) Un fonctionnaire aurait accepté d'un réfugié des paiements illicites (d'un montant non connu). Aucune mesure corrective n'avait encore été décidée lorsque le Comité a procédé à sa vérification;

d) Dans deux cas, des fonctionnaires auraient certifié de fausses informations ou soumis de faux certificats à l'appui de demandes d'indemnité de frais d'études (pour un montant total de 16 379 dollars). Dans un cas, le Comité

paritaire de discipline examinait le recours formé par un fonctionnaire contre son licenciement et, dans l'autre, une analyse juridique était en cours de réalisation.

276. Le HCR n'était pas en mesure, sauf dans un cas, d'informer le Comité des dispositifs mis en place afin d'éviter que de telles affaires ne se reproduisent, mais il a fait savoir qu'il continuerait à renforcer les contrôles et les procédures afin de définir et de réduire au minimum les risques de fraude, dans le cadre de l'engagement qu'il avait pris d'adopter de meilleures pratiques pour évaluer les risques, en matière de fraude notamment.

E. Remerciements

277. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Haut Commissaire et les membres de son personnel de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Premier Président
de la Cour des comptes de la France
(*Signé*) Philippe **Séguin**
(Vérificateur principal)

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**
(Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'ONU)

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Le 1^{er} juillet 2005

Note : Les commissaires n'ont signé que la version originale anglaise du rapport.

Annexe I

**État de la mise en œuvre des recommandations
formulées par le Comité dans son rapport
relatif à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003***

<i>Objet</i>	<i>Mise en œuvre achevée</i>	<i>En cours de mise en œuvre</i>	<i>Non mise en œuvre</i>	Total	<i>Paragraphes correspondants du présent rapport</i>
A. Questions financières					
Montants à prévoir au titre des prestations payables à la cessation de service ^a		par. 21		1	51
Renseignements à fournir dans le rapport financier		par. 33		1	55 à 58
Comptabilisation des opérations en devises	par. 40			1	96 et 97
Dépenses ^a	par. 46			1	
Trésorerie et comptes bancaires	par. 48			1	
Comptabilisation des sommes à payer	par. 60	par. 62		2	
Engagements non réglés en fin d'exercice	par. 12 b)			1	
Charges comptabilisées d'avance		par. 12 a)		1	
B. Questions de gestion					
Organisation du changement	par. 12 e)			1	
Statistiques	par. 122 b)	par. 119 a), b) et c), et 125	par. 122 a)	6	
Locaux		par. 131		1	
Technologies de l'information et des communications	Par. 169, 177, 179 a) et b), 181 et 185	par. 12 h) et i), 142 b), 149, 151 a) et b), 154 a), b) et c), 157, 160, 165, 167 et 183	par 142 a)	21	244 à 249
Partenaires opérationnels		par. 12 d) et 76		2	105 à 119
Gestion des actifs ^a		par. 12 c)		1	
Cas de fraude et de présomption de fraude	par. 196	par. 192		2	274 à 276
Total	14	27	2	43	
Pourcentage	32	63	5		

* Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 5E* (A/59/5/Add.5, chap. II).

^a Ces recommandations avaient déjà été formulées en 2002.

Annexe II

État de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité dans son rapport relatif à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2002*

Objet	Mise en œuvre achevée	En cours de mise en œuvre	Non mise en œuvre	Total	Paragraphes correspondants du présent rapport
A. Questions financières					
Comptabilisation des dépenses	par. 27			1	
Dépenses liées au programme	par. 30, 34, 60, 63, 66 et 68			6	55 à 62
Montants à prévoir au titre des prestations payables à la cessation de service		par. 22		1	51
Sommes à recevoir et sommes à payer		par. 40		1	
Plan d'assurance maladie	par. 38	par. 36		2	
Taxe sur la valeur ajoutée	par. 42			1	
B. Questions de gestion					
Ressources humaines	par. 75, 84, 87, 91, 110, 115, 120, 124, 127, 133 et 149	par. 82, 94, 101, 104 et 129		15	123 à 129
Gestion des biens		par. 44		1	98 à 102
Formation	par. 136 et 147 par. 140 et 144			4	198 à 203
Opérations hors siège	par. 58			1	252 à 265
Total	25		–	34	
Pourcentage	74		–	100	

* Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 5E* (A/58/5/Add.5, chap. II).

^a Trois de ces recommandations figuraient déjà dans le rapport pour 2003.

Chapitre III

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2004, numérotés de I à III, ainsi que les tableaux, numérotés de 1 à 5, et les notes y relatives qui figurent dans le présent document. Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité du Haut Commissaire. Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes communes du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et aux normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nos travaux soient organisés et exécutés de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude significative. Une vérification consiste notamment à examiner, par sondage et dans la mesure jugée nécessaire par le vérificateur compte tenu des circonstances, les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Haut Commissaire, et à évaluer la présentation générale des états financiers. Nous estimons que la vérification que nous avons effectuée constitue une base raisonnable sur laquelle fonder la présente opinion.

Notre opinion est que les états financiers donnent pour tous les éléments de caractère significatif une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2004 ainsi que du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, et qu'ils ont été établis conformément aux conventions comptables du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés énoncées dans la note 2 relative aux états financiers, qui ont été appliquées de la même manière que pour l'exercice précédent.

En outre, nous estimons que les opérations du Haut Commissariat pour les réfugiés qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre vérification des états financiers du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Le Premier Président
de la Cour des comptes de la France
(*Signé*) Philippe **Séguin**
(Vérificateur principal)

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**
(Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'ONU)

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Le 1^{er} juillet 2005

Note : Les commissaires n'ont signé que la version originale anglaise de l'opinion.

Chapitre IV

Exposé des responsabilités du Haut Commissaire et approbation des états financiers

Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés est responsable en dernier ressort du contenu et de l'intégrité des états financiers se rapportant aux contributions volontaires dont il assure la gestion, qui sont soumis au Comité exécutif du Programme du Haut Commissariat et à l'Assemblée générale.

Dans l'exercice de cette responsabilité, le HCR opère sur la base des conventions et des normes comptables en vigueur et applique des systèmes et des procédures de contrôle comptable interne pour assurer la fiabilité des informations financières et la protection des actifs. Les systèmes de contrôle interne et les états financiers font l'objet de vérifications menées par le Bureau des services de contrôle interne de l'Organisation des Nations Unies et le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation.

Dans ce contexte, les états financiers ci-joints, qui se composent des états numérotés I à III, des tableaux numérotés de 1 à 5, des annexes I et II, de l'appendice I et des notes explicatives, ont été établis conformément au Règlement financier du HCR (A/AC.96/503/Rev.7) et aux normes comptables du système des Nations Unies. De l'avis de la Direction, lesdits états financiers donnent une image fidèle de la situation financière du HCR au 31 décembre 2004, ainsi que du résultat des opérations et des flux de trésorerie propres aux différents programmes, fonds et comptes pour l'exercice clos à cette date.

Les états financiers sont par les présentes :

Certifiés :

Le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion
des finances et de l'approvisionnement
(Signé) Saburo **Takizawa**

Approuvés :

Le Haut Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés par intérim
(Signé) Wendy **Chamberlin**

Genève, le 11 mai 2005

Chapitre V

États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2004

État I

**État des recettes et dépenses de l'exercice clos le 31 décembre 2004
et de la variation des réserves et des soldes des fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Renvoi à une note ou à un tableau	Fonds de roulement et de garantie	Fonds pour le programme annuel		Fonds du budget ordinaire de l'ONU	Fonds pour les programmes supplémentaires		Administrateurs auxiliaire note 2 d)	Plan d'assurance maladie note 2 d)	2004	2003 Révisé
			Fonds général	Fonds d'affectation spéciale		Fonds général	Fonds d'affectation spéciale				
Recettes											
Contributions volontaires	note 2 f), tableau 1	–	793 961		27 750 158 280	–		10 030	–	990 021	928 866
Autres recettes/recettes accessoires											
Intérêts créditeurs	note 2 g)	1 558	–		–	–	–	–	259	1 817	2 513
Ajustements de change	note 2 h)	–	6 906		–	–	–	–	–	6 906	41 499
Autres recettes/recettes accessoires	note 2 i)	148	4 450		–	–	–	–	3 754	8 352	8 406
Total des recettes		1 706	805 317		27 750 158 280	–		10 030	4 013	1 007 096	981 283
Dépenses											
Dépenses	note 2 j), note 5	1 004	869 749	–	27 750 156 068	692		8 369	1 656	1 065 288	960 104
Total des dépenses		1 004	869 749	–	27 750 156 068	692		8 369	1 656	1 065 288	960 104
Excédent des recettes sur les dépenses (ou déficit)		702	(64 432)		–	2 212	(692)	1 661	2 357	(58 192)	21 180
Ajustements des contributions afférentes aux exercices antérieurs		–	(1 079)		–	(230)	–	(341)	–	(1 650)	(2 083)
Ajustements des dépenses afférentes aux exercices antérieurs		–	8 641		–	3 780	597	(10)	–	13 008	14 095
Excédent net des recettes sur les dépenses (ou déficit net)		702	(56 870)		–	5 762	(95)	1 310	2 357	(46 834)	33 191
Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs	tableau 5	0	10 796		–	6 710	3	20	–	17 569	17 964

	<i>Renvoi à une note ou à un tableau</i>	<i>Fonds de roulement et de garantie</i>	<i>Fonds pour le programme annuel</i>		<i>Fonds du budget ordinaire de l'ONU</i>	<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>		<i>Administrateurs auxiliaire note 2 d)</i>	<i>Plan d'assurance maladie note 2 d)</i>	<i>2004</i>	<i>2003 Révisé</i>
			<i>Fonds général</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>		<i>Fonds général</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>				
Virement d'un programme supplémentaire au programme annuel	<i>note 2 b), note 4 a)</i>	0	36 941		– (36 941)	–	–	–	–	–	–
Virements sur/à partir d'autres fonds	<i>note 2 b), note 4 b)</i>	(702)	(15 035)		– 15 737	–	–	–	–	–	–
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice		50 000	23 938		– 40 386	272	8 554	18 186	141 740	171 005	
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice		50 000	48 106		– 49 118	364	7 224	15 829	171 005	119 849	

État II

Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2004

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Renvoi à une note ou à un tableau	Fonds de roulement et de garantie	Fonds pour le programme annuel		Fonds du budget ordinaire de l'ONU	Fonds pour les programmes supplémentaires		Administra- teurs auxiliaires Note 2 d)	Plan d'assurance maladie Note 2 d)	Élimina- tions	2004	2003 Révisé
			Fonds général	Fonds d'affectation spéciale		Fonds général	Fonds d'affectation spéciale					
Actif												
Encaisse et dépôts à terme	note 8	48 650	40 959	404	—	31 355	267	7 354	18 187	—	147 176	191 772
Comptes débiteurs												
Contributions volontaires à recevoir	tableaux 1, 2, note 9	—	50 422	—	—	31 181	—	1 200	—	—	82 803	72 914
Sommes dues par des organismes des Nations Unies	note 11	—	5 962	—	1 350	—	—	—	—	—	7 312	1 457
Sommes dues par des agents d'exécution, net	note 2 n), note 6	—	1 210	—	—	90	5	—	—	—	1 305	1 462
Autres sommes à recevoir	note 12	1 350	21 246	—	—	—	—	—	—	1 350	21 246	19 211
Autres éléments d'actif		—	4 475	—	—	—	—	—	—	—	4 475	5 331
Total de l'actif		50 000	124 274	404	1 350	62 626	272	8 554	18 187	1 350	264 317	292 147
Passif												
Contributions reçues d'avance		—	13 064	—	—	—	—	—	—	—	13 064	21 316
Engagements non réglés	tableaux 3, 4, 5	—	69 276	—	—	22 239	—	—	—	—	91 515	85 323
Comptes créditeurs	note 15	—	17 996	—	1 350	—	—	—	—	1 350	17 996	14 503
Total du passif		—	100 336	—	1 350	22 239	—	—	—	1 350	122 575	121 142
Réserves et soldes des fonds		50 000	23 938	404	—	40 387	272	8 554	18 187	—	141 742	171 005
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds		50 000	124 274	404	1 350	62 626	272	8 554	18 187	1 350	264 317	292 147

État III

État des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2004

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds pour le programme annuel			Fonds pour les programmes supplémentaires			Total			
	Fonds de roulement et de garantie	Fonds général	Fonds d'affectation spéciale	Fonds du budget ordinaire de l'ONU	Fonds général	Fonds d'affectation spéciale	Administrateurs auxiliaires	Plan d'assurance maladie	2004	2003 Révisé
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles										
Excédent net des recettes sur les dépenses (ou déficit net) (état I)	702	(56 870)	—		5 762	(95)	1 310	2 357	(46 834)	33 191
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir		(4 990)			(4 700)		(200)		(9 890)	(6 390)
(Augmentation) diminution des autres comptes débiteurs	(1 293)	(6 465)	—	(1 350)	31	(5)	—	—	(9 082)	(2 900)
(Augmentation) diminution des autres éléments d'actif		856							856	(4 360)
Augmentation (diminution) des contributions reçues d'avance		(8 252)							(8 252)	13 377
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	—	18 291	—		(11 839)	(54)	(206)	—	6 192	6 792
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs	—	3 494	—	1 350	—	—	—	—	4 844	(4 611)
À déduire : intérêts créditeurs	(1 558)	—	—		—	—	—	(259)	(1 817)	(2 513)
Ajustements de change		(6 906)							(6 906)	(41 499)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles	(2 149)	(60 842)	—		(10 746)	(154)	904	2 098	(70 889)	(8 933)
Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement et de financement										
Intérêts créditeurs	1 558							259	1 817	2 513
Ajustements de change		6 906							6 906	41 499
Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement et de financement	1 558	6 906	—		—	—	—	259	8 723	44 012
Flux nets de trésorerie provenant d'autres sources										
Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs		10 796	40		6 710	3	20		17 569	17 964

	<i>Fonds pour le programme annuel</i>			<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>			<i>Administrateurs d'assurance maladie</i>	Total	
	<i>Fonds de roulement et de garantie</i>	<i>Fonds général</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Fonds du budget ordinaire de l'ONU</i>	<i>Fonds général</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>		2004	2003 Révisé
Virements sur/à partir d'autres fonds	(702)	21 906		(21 204)				–	–
Flux nets de trésorerie provenant d'autres sources	(702)	32 702	40	(14 494)	3	20	–	17 569	17 964
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des dépôts à terme	(1 293)	(21 235)	40	(25 239)	(151)	924	2 358	(44 596)	53 043
Encaisse et dépôts à terme, en début d'exercice	49 943	62 194	364	56 594	418	6 430	15 829	191 772	138 729
Encaisse et dépôts à terme, en fin d'exercice	48 650	40 959	404	31 355	267	7 354	18 187	147 176	191 772

Tableau 1 – rapport 1

État au 31 décembre 2004 des contributions à l'ensemble des fonds

(En dollars des États-Unis)

Contributions par donateur

Fonds pour le programme annuel	Contributions en espèces		Contributions en nature	Total
	Annoncées, non acquittées ¹	Acquittées		
Total HCR				
Opérations sur le terrain				
Afrique				
Ensemble de l'Afrique				
Ensemble de l'Afrique	2 747	65 395	0	68 141
Total, ensemble de l'Afrique	2 747	65 395	0	68 141
Afrique de l'Ouest				
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest	398	19 639	0	20 037
Bénin	79	70	0	149
Cameroun	0	143	0	143
Côte d'Ivoire	250	3 937	0	4 187
Ghana	124	972	0	1 096
Guinée	44	8 970	0	9 014
Libéria	133	3 203	0	3 335
Sénégal	49	120	0	169
Sierra Leone	874	15 990	0	16 864
Total, Afrique de l'Ouest	1 952	53 043	0	54 994
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique				
Ensemble de l'Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	0	19 141	0	19 141
Djibouti	76	180	0	256
Érythrée	504	8 938	0	9 442
Éthiopie	158	6 383	0	6 540
Kenya	174	12 814	0	12 989
Ouganda	133	6 310	0	6 443
Somalie	96	5 135	0	5 231
Soudan	0	6 181	0	6 181
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	1 142	65 081	0	66 223
Afrique centrale et Grands Lacs				
Afrique centrale et Grands Lacs	0	24 961	0	24 961
Burundi	4 364	6 819	0	11 184
Congo	118	1 100	0	1 218

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature</i>	Total
	<i>Annoncées, non acquittées¹</i>	<i>Acquittées</i>		
Gabon	0	34	0	34
Pays d'Afrique centrale	0	156	0	156
République centrafricaine	102	110	0	212
République démocratique du Congo	709	8 704	0	9 413
République-Unie de Tanzanie	2 818	25 675	0	28 493
Rwanda	0	2 143	0	2 143
Tchad	0	400	0	400
Total, Afrique centrale et Grands Lacs	8 111	70 102	0	78 213
<i>Afrique australe</i>				
Ensemble de l'Afrique australe	0	590	0	9 590
Angola	851	11 896	0	12 747
Botswana	71	70	0	141
Malawi	67	300	0	367
Mozambique	64	80	0	144
Namibie	0	568	0	568
Zambie	131	5 552	0	5 682
Total, Afrique australe	1 184	28 054	0	29 239
Total, Afrique	15 135	281 675	0	296 810
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient				
<i>Afrique du Nord</i>				
Ensemble de l'Afrique du Nord	0	1 366	0	1 366
Algérie	506	2 386	0	2 892
Maroc	0	0	0	0
Sahara occidental	133	254	0	387
Total, Afrique du Nord	639	4 007	0	4 646
<i>Moyen-Orient</i>				
Ensemble du Moyen-Orient	100	8 021	0	8 121
Arabie saoudite	0	33	0	33
Égypte	60	1 253	0	1 313
Iraq	0	1 288	0	1 288
Jordanie	0	0	0	0
République arabe syrienne	42	90	0	132
Yémen	0	1 541	0	1 541
Total, Moyen-Orient	202	12 225	0	12 428

Fonds pour le programme annuel	Contributions en espèces		Contributions en nature	Total
	Annoncées, non acquittées ¹	Acquittées		
Asie du Sud-Ouest				
Ensemble de l'Asie du Sud-Ouest	0	59 611	0	59 611
Afghanistan	2 817	30 830	0	33 647
Iran (République islamique d')	(669)	7 155	0	6 486
Pakistan	2 070	3 357	0	5 427
Total, Asie du Sud-Ouest	4 219	100 952	0	105 170
Asie centrale				
Ensemble de l'Asie centrale	593	1 957	0	2 550
Tadjikistan	0	60	0	60
Ouzbékistan	0	40	0	40
Total, Asie centrale	593	2 057	0	2 650
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	5 653	119 240	0	124 893
Asie et Pacifique				
Ensemble de l'Asie et du Pacifique				
Ensemble de l'Asie et du Pacifique	0	6 142	0	6 142
Total, ensemble de l'Asie et du Pacifique	0	6 142	0	6 142
Asie du Sud				
Ensemble de l'Asie du Sud	0	5 468	0	5 468
Bangladesh	467	2 144	0	2 611
Inde	0	300	0	300
Népal	2 687	1 520	0	4 207
Sri Lanka	562	2 552	0	3 114
Total, Asie du Sud	3 715	11 985	0	15 700
Asie de l'Est et Pacifique				
Ensemble de l'Asie de l'Est et du Pacifique	482	9 866	0	10 348
Cambodge	58	60	0	118
Chine	0	23	0	23
Indonésie	0	1 552	0	1 552
Japon	0	152	0	152
Myanmar	1 578	3 545	0	5 123
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0	206	0	206

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature</i>	Total
	<i>Annoncées, non acquittées¹</i>	<i>Acquittées</i>		
Thaïlande	586	1 365	0	1 951
Total, Asie de l'Est et Pacifique	2 703	16 769	0	19 472
Total, Asie et Pacifique	6 419	34 895	0	41 314
Europe				
<i>Ensemble de l'Europe</i>				
Ensemble de l'Europe	0	0	0	0
Total, ensemble de l'Europe	0	0	0	0
<i>Europe orientale</i>				
Ensemble de l'Europe orientale	(581)	7 381	0	6 801
Arménie	0	572	0	572
Azerbaïdjan	69	1 162	0	1 230
Bélarus	0	12	0	12
Fédération de Russie	321	5 580	0	5 901
Géorgie	0	1 236	0	1 236
République de Moldova	133	0	0	133
Ukraine	34	497	0	531
Total, Europe orientale	(25)	16 440	0	16 415
<i>Europe centrale</i>				
Europe centrale et États baltes	0	1 912	0	1 912
République tchèque	10	12	0	22
Turquie	0	577	0	577
Total, Europe centrale	10	2 501	0	2 510
<i>Europe occidentale</i>				
Ensemble de l'Europe occidentale	0	750	0	750
Allemagne	0	488	0	488
Autriche	1	44	0	45
Belgique	0	70	0	70
Espagne	0	333	0	333
France	0	590	0	590
Irlande	0	162	0	162
Suède	0	148	0	148
Suisse	0	185	0	185
Total, Europe occidentale	1	2 771	0	2 772
<i>Europe du Sud-Est</i>				
Ensemble de l'Europe du Sud-Est	84	20 698	0	20 782

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature</i>	Total
	<i>Annoncées, non acquittées¹</i>	<i>Acquittées</i>		
Albanie	188	1 067	0	1 255
Bosnie-Herzégovine	0	2 231	0	2 231
Croatie	0	1 119	0	1 119
Ex-République yougoslave de Macédoine	0	1 303	0	1 303
Serbie-et-Monténégro	797	3 206	0	4 003
Total, Europe du Sud-Est	1 069	29 624	0	30 693
Total, Europe	1 055	51 336	0	52 391
Amériques				
<i>Ensemble des Amériques</i>				
Ensemble des Amériques	605	2 645	0	3 250
Total, ensemble des Amériques	605	2 645	0	3 250
<i>Ensemble de l'Amérique du Sud</i>				
Ensemble de l'Amérique du Sud	0	275	0	275
Total, ensemble de l'Amérique du Sud	0	275	0	275
<i>Amérique du Sud (nord)</i>				
Ensemble de l'Amérique du Sud (nord)	80	2 244	0	2 324
Colombie	1 184	6 850	0	8 034
Équateur	498	1 917	0	2 415
Panama	40	110	0	150
Venezuela	299	421	0	719
Total, Amérique du Sud (nord)	2 101	11 542	0	13 643
<i>Amérique du Sud (sud)</i>				
Ensemble de l'Amérique du Sud (sud)	0	20	0	20
Total, ensemble de l'Amérique du Sud (sud)	0	20	0	20
<i>Amérique du Nord et Caraïbes</i>				
Ensemble de l'Amérique du Nord et Caraïbes	45	639	0	684
Total, Amérique du Nord et Caraïbes	45	639	0	684
<i>Amérique centrale et Mexique</i>				
Ensemble de l'Amérique centrale	0	282	0	282

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature</i>	Total
	<i>Annoncées, non acquittées¹</i>	<i>Acquittées</i>		
Costa Rica	60	200	0	260
Total, Amérique centrale et Mexique	60	482	0	543
Total, Amériques	2 811	15 603	0	18 414
Total, opérations sur le terrain	31 073	502 750	0	533 822
Programmes globaux				
Ensemble des programmes globaux	1 785	19 905	0	21 690
Division des relations extérieures	0	301	0	301
Direction exécutive et gestion	227	3 765	171	4 163
Département de la protection internationale	1 385	4 435	0	5 820
Division de l'appui opérationnel	275	1 586	0	1 861
Division de la gestion des ressources humaines	160	0	0	160
Autres programmes globaux	0	0	0	0
Total, programmes globaux	3 832	29 993	171	33 996
Siège				
Ensemble du siège	4 500	16 108	0	20 608
Division des relations extérieures	0	73	0	73
Bureau exécutif	0	1 567	0	1 567
Département de la protection internationale	0	367	0	367
Département des opérations	0	305	0	305
Division de l'appui opérationnel	0	593	0	593
Division de la gestion des finances et des approvisionnements	0	0	0	0
Total, siège	4 500	19 014	0	23 514
Réserve opérationnelle	0	8 060	0	8 060
Ensemble	770	193 798	0	194 568
Total, Fonds pour le programme annuel	40 175	753 615	171	793 961

Fonds pour les programmes supplémentaires	Contributions en espèces		Contributions en nature	Total
	Annoncées, non acquittées ¹	Acquittées		
Total HCR				
Opérations sur le terrain				
Afrique				
Afrique de l'Ouest				
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest	1 708	16 008	0	17 716
Libéria	1 204	5 889	782	7 876
Total, Afrique de l'Ouest	2 912	21 898	782	25 592
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique				
Ensemble de l'Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	0	3 082	0	3 082
Soudan	850	3 635	0	4 485
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	850	6 717	0	7 567
Afrique centrale et Grands Lacs				
Afrique centrale et Grands Lacs	5 250	1 064	0	6 314
Burundi	0	7 804	0	7 804
Tchad	4 858	73 909	465	79 233
Total, Afrique centrale et Grands Lacs	10 108	82 777	465	93 351
Total, Afrique	13 870	111 391	1 247	126 509
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient				
Moyen-Orient				
Ensemble du Moyen-Orient	14 227	3 476	0	17 703
Iraq	0	12 620	0	12 620
Jordanie	0	30	0	30
Total, Moyen-Orient	14 227	16 127	0	30 354
Asie du Sud-Ouest				
Ensemble de l'Asie du Sud-Ouest	177	125	0	302
Afghanistan	0	0	0	0
Iran (République islamique d')	0	160	0	160
Total, Asie du Sud-Ouest	177	285	0	462
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	14 404	16 412	0	30 816
Total, opérations sur le terrain	28 274	127 803	1 247	157 325

<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature</i>	Total
	<i>Annoncées, non acquittées¹</i>	<i>Acquittées</i>		
Programmes globaux				
Direction exécutive et gestion	0	500	0	500
Total, programmes globaux	0	500	0	500
Siège				
Département des opérations	0	455	0	455
Total, siège	0	455	0	455
Ensemble	0	0	0	0
Total, Fonds pour les programmes supplémentaires	28 274	128 758	1 247	158 280

<i>Administrateurs auxiliaires</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature</i>	Total
	<i>Annoncées, non acquittées¹</i>	<i>Acquittées</i>		
Total HCR				
Programmes globaux				
Autres programmes globaux	1 200	8 830	0	10 030
Total, programmes globaux	1 200	8 830	0	10 030
Ensemble	–	–	0	–
Total, administrateurs auxiliaires	1 200	8 830	0	10 030

Tableau 1 – rapport 2

État au 31 décembre 2004 des contributions à l'ensemble des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

Contributions par programme

Donateur	Contributions en espèces		Contributions en nature	Total
	Annoncées non acquittées	Acquittées		
AGO Angola	0	297	0	297
ARE Émirats arabes unis	0	108	0	108
ARG Argentine	0	20	0	20
AUS Australie	0	14	0	14
AUS Agence pour le développement international	0	9 897	0	9 897
AUS Ministère de l'immigration et des affaires multiculturelles	0	3 707	0	3 707
AUT Autriche	1	170	0	170
AUT Ministère des affaires étrangères	0	1 023	0	1 023
AUT Département de la coopération pour le développement	0	101	0	101
BEL Département de la coopération au développement – aide multilatérale	0	1 086	0	1 086
BEL Département de la coopération au développement – aide d'urgence	718	2 948	0	3 666
BEL Ministère des finances ACED	0	3 745	0	3 745
BMU Bermudes	0	10	0	10
CAN Agence canadienne de développement international	0	23 560	0	23 560
CAN Citoyenneté et immigration Canada	0	149	0	149
CAN Ministère des affaires étrangères et du commerce international	0	16	0	16
CHE Suisse	439	0	0	439
CHE Office fédéral des réfugiés	0	158	0	158
CHE Direction du développement et de la coopération	0	21 639	0	21 639
CHE Canton de Genève	0	5	0	5
CHL Chili	0	20	0	20
CHN République populaire de Chine	0	250	0	250
COL Colombie	25	0	0	25
CRI Costa Rica	0	9	0	9
CYP Ministère des affaires étrangères	0	40	0	40
CZE MAE Département des droits de l'homme	10	24	0	33
CZE MAE Département de la coopération pour le développement et de l'aide humanitaire	0	398	0	398
DEU Allemagne	0	7 461	0	7 461
DEU Ministère des affaires étrangères	0	5 945	0	5 945
DEU MAE Office de l'aide humanitaire	0	7 043	0	7 043
DEU MAE Département des affaires culturelles	0	2 135	0	2 135

Donateur		Contributions en espèces		Contributions en nature	Total
		Annoncées non acquittées	Acquittées		
DEU	Ministère de la coopération économique et du développement	0	338	0	338
DEU	BMZ Secours d'urgence et aide aux réfugiés	0	6 187	782	6 187
DEU	BMZ Projets pluriannuels	0	2 085	0	2 085
DNK	Danemark	0	33	0	33
DNK	Ministère des affaires étrangères	0	45 411	0	45 411
DZA	Algérie	0	50	0	50
ESP	Ministère des affaires étrangères	106	3 306	0	3 412
ESP	MAE Agence espagnole de coopération internationale	1 232	0	0	1 232
ESP	Ministère du travail et des affaires sociales	0	333	0	333
ESP	MAE Agence espagnole de coopération internationale/ administrateurs	0	318	0	318
ESP	Communauté autonome d'Andalousie	0	360	0	360
ESP	Communauté autonome de Castille et León	0	11	0	11
ESP	Communauté autonome de Madrid	663	0	0	663
ESP	Communauté autonome de Catalogne	663	610	0	1 274
ESP	Communauté autonome de Valence	709	405	0	1 113
ESP	Communauté autonome de Galicie	293	170	0	463
ESP	Communauté autonome du Pays basque	133	304	0	437
ESP	Communauté autonome de Navarre	0	251	0	251
ESP	Communauté autonome des Asturies	0	38	0	38
ESP	Communauté autonome des Baléares	0	5	0	5
ESP	Communauté autonome des Canaries	3	2	0	6
ESP	Autres sources publiques	613	1 158	0	1 772
ESP	Conseil provincial de Biscaye	197	144	0	341
ESP	Conseil municipal de Madrid	398	475	0	873
EST	Estonie	0	24	0	24
EST	Ministère des affaires étrangères	0	39	0	39
FIN	Ministère des affaires étrangères	0	16 699	0	16 699
FRA	France	265	997	0	1 262
FRA	Contribution volontaire 42.32	0	9 860	0	9 860
FRA	Direction générale de la coopération internationale et du développement	398	0	0	398
FRA	Fonds d'urgence humanitaire 42.51	0	426	0	426
GBR	Ministère du développement international	553	45 897	0	46 449
GBR	Ministère de l'intérieur	0	1 840	0	1 840
GBR	Ambassade	0	101	0	101
GHA	Ghana	0	10	0	10
GRC	Grèce	106	900	0	1 006

<i>Donateur</i>		<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature</i>	Total
		<i>Annoncées non acquittées</i>	<i>Acquittées</i>		
GRC	Ministère des affaires extérieures	156	0	0	156
GRC	Ministère de la culture	250	0	0	250
HUN	MAE Département des organisations internationales	0	40	0	40
HUN	MAE Département de la coopération internationale	0	195	0	195
IND	Inde	0	9	0	9
IRL	MAE Direction de la coopération pour le développement	0	10 008	0	10 008
IRL	Ministère de la justice	0	162	0	162
ISL	Islande	0	60	0	60
ISR	Israël	0	50	0	50
ITA	Ministère des affaires étrangères	0	64	0	64
ITA	DGCS – Bureau 2 – aide multilatérale	(0)	11 029	0	11 029
ITA	DGCD – Bureau 2 – administrateurs auxiliaires	0	242	0	242
ITA	Bureau 6 – Fonds bilatéral d'urgence	0	840	0	840
JPN	Mission permanente du Japon	0	78 957	0	78 957
JPN	MAE Division des droits de l'homme et des affaires humanitaires	0	111	0	111
JPN	MAE EGA	0	2 301	0	2 301
JPN	Agence japonaise de coopération internationale	63	0	0	63
JPN	MAE Programme pour la femme et le développement/administrateurs	0	320	0	320
KOR	République de Corée	0	1 599	0	1 599
KWT	Koweït	0	198	0	198
LIE	Liechtenstein	0	162	0	162
LIE	Ministère des affaires étrangères	0	79	0	79
LTU	Lituanie	0	4	0	4
LUX	Grand-Duché de Luxembourg	0	3 821	0	3 821
LUX	MAE Direction de la coopération au développement	1 857	122	0	1 979
LVA	Lettonie	0	8	0	8
MAR	Maroc	0	50	0	50
MCO	Monaco	0	20	0	20
MEX	Mexique	100	0	0	100
NLD	MAE Département de l'ONU	0	70 695	0	70 695
NLD	MAE Division de l'aide humanitaire	0	8 100	0	8 100
NLD	Ministère de la justice	0	185	0	185
NOR	Ministère des affaires étrangères	0	53 840	96	53 840
NZL	Nouvelle-Zélande	0	1 269	0	1 269
NZL	Agence néo-zélandaise d'aide au développement	0	1 798	0	1 798
PHL	Philippines	0	0	0	0

Donateur	Contributions en espèces		Contributions en nature	Total
	Annoncées non acquittées	Acquittées		
POL Pologne	0	44	0	44
PRT Portugal	0	1 031	0	1 031
PRT Ministère des affaires étrangères	0	80	0	80
QAT Qatar	0	100	0	100
SAU Royaume d'Arabie saoudite	0	133	0	133
SGP Singapour	0	10	0	10
SMR Saint-Marin	0	5	0	5
SVK Ministère des affaires étrangères	0	12	0	12
SVN Ministère des affaires étrangères	0	30	0	30
SWE Ministère des affaires étrangères	0	59 792	0	59 792
SWE Conseil suédois des migrations	84	429	0	514
SWE Agence suédoise des services de secours	0	531	531	531
THA Thaïlande	0	20	0	20
TUN Tunisie	0	8	0	8
USA Bureau de la population, des réfugiés et de la migration	31 982	248 902	0	280 884
USA Fonds d'aide d'urgence aux réfugiés et aux migrants	5 295	15 700	0	20 995
USA Agency for International Development	120	0	0	120
USA Autres sources	254	0	0	254
VAT Saint-Siège	0	20	0	20
VEN Venezuela	0	15	0	15
ZAF Afrique du Sud	0	260	0	260
Total, donateurs gouvernementaux	47 683	804 226	1 409	851 909
CE Office humanitaire de la Communauté européenne	11 318	37 467	0	48 785
CE Office de coopération EuropeAid – aide aux déracinés	5 064	9 535	0	14 600
CE Office de coopération EuropeAid – assistance à la Communauté des États indépendants et à la Géorgie	179	369	0	548
CE Office de coopération EuropeAid – programme CARDS	188	1 707	0	1 895
CE Office de coopération EuropeAid – aide au développement	3 518	7 665	0	11 183
CE Justice et affaires intérieures	1 583	1 927	0	3 510
Total, Commission européenne	21 851	58 670	0	80 520
Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies	0	50	0	50
Union africaine – Addis-Abeba	0	60	0	60
Banque de développement du Conseil de l'Europe	0	1 004	0	1 004
Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe	0	600	0	600
Total, donateurs intergouvernementaux	0	1 714	0	1 714

Donateur	Contributions en espèces		Contributions en nature	Total
	Annoncées non acquittées	Acquittées		
Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine	0	2 059	0	2 059
Fonds d'affectation spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Iraq	0	7 126	0	7 126
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	16	0	0	16
Programme des Nations Unies pour le développement	0	67	0	67
Siège de l'Organisation des Nations Unies	0	27 750	0	27 750
Volontaires des Nations Unies	3	0	0	3
Total, organisme donateurs du système des Nations Unies	19	37 001	0	37 020
USA Fondation Ford	0	120	0	120
AUS Australia for UNHCR	0	1 044	0	1 044
FRA Association française de soutien au HCR	0	898	0	898
JPN Japan Association for UNHCR	0	1 803	0	1 803
NLD Stichting Vluchteling	0	3 320	0	3 320
ESP España con ACNUR	96	0	0	96
GBR United Kingdom for UNHCR	0	133	0	133
USA United States for UNHCR	0	786	0	786
CHE Nestlé S. A.	0	719	0	719
CHE Eli Lilly Export S. A.	0	16	0	16
NOR Statoil	0	432	0	432
USA Angelina Jolie	0	25	0	25
BHR El Eslah Society of Bahrain	0	20	0	20
BHR Islamic Association of Bahrain	0	5	0	5
OMN Oman Charitable Organization	0	35	0	35
LBY Qaddafi International Foundation	0	9	9	9
CHE Comité international olympique	0	45	0	45
NLD Nike EMEA	0	285	0	285
CHE All Nippon Airways	0	2	0	2
ITA Giorgio Armani SPA	0	141	0	141
NLD Dutch Postcode Lottery (NPL)	0	1 244	0	1 244
USA Divers donateurs (États-Unis)	0	87	0	87
CHE Divers donateurs (Suisse)	0	100	0	100
AUT Divers donateurs (Autriche)	0	25	0	25
GBR Divers donateurs (Royaume-Uni)	0	27	0	27
NLD Stichting Cent. Opvang Vluchtelingen	0	25	0	25
USA Microsoft Corporation	0	92	0	92
SWE Divers donateurs (Suède)	0	67	0	67
GRE Divers donateurs (Grèce)	0	577	0	577
NLD Divers donateurs (Pays-Bas)	0	1	0	1

<i>Donateur</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature</i>	Total
	<i>Annoncées non acquittées</i>	<i>Acquittées</i>		
DEU Deutsche Stiftung für UNO	0	1 442	0	1 442
FRA Microsoft EMEA	0	71	0	71
FRA Divers donateurs (France)	0	1	0	1
ITA Divers donateurs (Italie)	0	3 633	0	3 633
CAN Divers donateurs (Canada)	0	494	0	494
ARE Sheikha Fatima Fund for refugees	0	108	0	108
DEU Divers donateurs (Allemagne)	0	0	0	0
CHE Lombard Odier Darier Hentsch & Cie	0	39	0	39
BEL Divers donateurs (Belgique)	0	1	0	1
CHE PricewaterhouseCoopers Ltd	0	40	0	40
GRE M. Maulwurf Bernhard	0	4	0	4
JPN Divers donateurs (Japon)	0	408	0	408
NLD Breesaap B.V.	0	300	0	300
LIE Divers donateurs (Liechtenstein)	0	1	0	1
MCO Amitié sans frontières	0	40	0	40
KOR Divers donateurs (Corée)	0	2	0	2
MEX Divers donateurs (Mexique)	0	1	0	1
SVK Divers donateurs (Slovaquie)	0	0	0	0
SAU Prince Al Walid Bin Talal Al Saud	0	9	0	9
ARG Divers donateurs (Argentine)	0	1	0	1
CHI Divers donateurs	0	72	0	72
EGY Divers donateurs (Égypte)	0	1	0	1
CHE HQ Online Donations	0	10	0	10
VEN Divers donateurs (Venezuela)	0	0	0	0
COL Divers donateurs (Colombie)	0	0	0	0
JOR Divers donateurs (Jordanie)	0	1	0	1
Total, donateurs privés	96	18 760	9	18 857
Total	69 649	920 372	1 418	990 020

Tableau 2
État au 31 décembre 2004 des contributions non acquittées
afférentes à des exercices antérieurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>1999</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	Total
Donateurs						
BEN Bénin	2	3	0	0	0	4
CHE Suisse	0	0	0	0	1	1
DEU Allemagne	0	0	0	5	0	5
GBR Royaume-Uni	130	0	0	0	0	130
GHA Ghana	0	5	5	0	0	10
HUN Hongrie	0	30	35	0	0	65
LKA Sri Lanka	0	0	0	0	7	7
PRT Portugal	25	0	0	0	0	25
SVN Slovénie	0	0	0	0	659	659
SWE Suède	0	0	0	0	(659)	(659)
USA États-Unis d'Amérique	0	0	0	74	0	74
YEM République du Yémen	0	2	2	0	0	4
Total, donateurs gouvernementaux	157	40	42	78	7	324
CE Commission européenne	0	0	858	1 186	3 395	5 439
Total, Commission européenne	0	0	858	1 186	3 395	5 439
ESP España con ACNUR	18	0	0	0	0	18
Total, donateurs privés	18	0	0	0	0	18
Total, Fonds pour le programme annuel	175	40	900	1 264	3 402	5 781

Tableau 3

Crédits ouverts et dépenses au titre du budget-programme annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2004

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total	<i>Solde</i>
	<i>Montant initial</i>	<i>Virements de crédits</i>	<i>Montant courant</i>	<i>Décaissements/ exécution des programmes</i>	<i>Engagements non réglés</i>		
Total HCR							
Opérations sur le terrain							
Afrique							
<i>Ensemble de l'Afrique</i>							
Ensemble de l'Afrique	0	0	0	0	0	0	0
Total, ensemble de l'Afrique	0	0	0	0	0	0	0
<i>Afrique de l'Ouest</i>							
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest	3 906	(270)	3 636	3 004	546	3 550	85
Bénin	1 082	62	1 144	1 107	37	1 144	0
Cameroun	1 608	246	1 853	1 624	224	1 848	5
Côte d'Ivoire	12 220	2 937	15 157	14 184	968	15 152	5
Gambie	733	(213)	521	509	9	517	3
Ghana	4 689	1 107	5 796	5 107	683	5 790	6
Guinée	24 719	(3 770)	20 949	19 783	1 149	20 932	18
Guinée-Bissau	0	0	0	(0)	0	(0)	0
Libéria	7 567	(2 441)	5 126	4 227	872	5 099	27
Mali	0	0	0	0	0	0	0
Nigéria	1 266	666	1 932	1 573	315	1 888	43
Sénégal	1 717	366	2 083	1 980	103	2 083	0
Sierra Leone	32 760	(1 435)	31 325	29 383	1 914	31 297	28
Total, Afrique de l'Ouest	92 266	(2 744)	89 522	82 482	6 820	89 302	220
<i>Afrique de l'Est et corne de l'Afrique</i>							
Ensemble de l'Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	0	0	0	(0)	0	(0)	0
Djibouti	3 989	(26)	3 962	3 517	342	3 859	103
Érythrée	14 592	(1 144)	13 448	10 905	2 517	13 422	25

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total	<i>Solde</i>
	<i>Montant initial</i>	<i>Virements de crédits</i>	<i>Montant courant</i>	<i>Décaissements/ exécution des programmes</i>	<i>Engagements non réglés</i>		
Éthiopie	16 961	(154)	16 806	15 776	978	16 754	52
Kenya	31 394	(1 651)	29 744	28 183	1 451	29 635	109
Ouganda	15 054	1 247	16 300	15 426	828	16 254	46
Somalie	5 749	370	6 119	5 823	293	6 116	3
Soudan	12 251	5 489	17 740	14 896	2 673	17 568	172
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	99 989	4 130	104 119	94 526	9 083	103 608	511
<i>Afrique centrale et Grands Lacs</i>							
Afrique centrale et Grands Lacs	0	0	0	(0)	0	(0)	0
Burundi	6 720	12 016	18 736	15 221	3 433	18 654	82
Congo	6 422	691	7 113	6 796	279	7 074	39
Gabon	2 370	1 195	3 566	3 255	264	3 519	47
République centrafricaine	2 042	529	2 572	2 287	285	2 572	0
République démocratique du Congo	23 115	1 969	25 083	22 647	2 426	25 073	10
République-Unie de Tanzanie	27 362	720	28 082	25 296	2 786	28 081	1
Rwanda	6 640	190	6 830	5 879	825	6 704	126
Tchad	2 354	1 686	4 039	1 122	2 835	3 957	83
Divers pays d'Afrique centrale	8 694	(715)	7 979	7 407	535	7 942	37
Total, Afrique centrale et Grands Lacs	85 719	18 281	104 000	89 910	13 666	103 576	423
<i>Afrique australe</i>							
Ensemble de l'Afrique australe	2 375	144	2 519	2 238	239	2 477	42
Afrique du Sud	2 985	(132)	2 853	2 807	2	2 809	44
Angola	18 882	307	19 188	18 175	927	19 102	86
Botswana	2 068	317	2 384	2 265	74	2 339	45
Malawi	2 152	14	2 166	2 048	77	2 125	41
Mozambique	2 033	336	2 369	1 978	391	2 369	0
Namibie	4 260	417	4 678	4 666	9	4 675	3
Swaziland	0	0	0	0	0	0	0
Zambie	15 385	1 081	16 467	14 858	1 481	16 339	128

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total	<i>Solde</i>
	<i>Montant initial</i>	<i>Virements de crédits</i>	<i>Montant courant</i>	<i>Décaissements/ exécution des programmes</i>	<i>Engagements non réglés</i>		
Zimbabwe	2 333	(301)	2 031	1 981	50	2 031	0
Total, Afrique australe	52 472	2 182	54 654	51 016	3 249	54 265	389
Total, Afrique	330 446	21 849	352 295	317 934	32 818	350 752	1 543
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient							
<i>Ensemble de l'Asie centrale, de l'Asie du Sud-Ouest, de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient</i>							
Ensemble de l'Asie centrale, de l'Asie du Sud-Ouest, de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient	0	0	0	0	0	0	0
Total, ensemble de l'Asie centrale, de l'Asie du Sud-Ouest, de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient	0	0	0	0	0	0	0
<i>Afrique du Nord</i>							
Algérie	4 450	799	5 249	4 086	1 150	5 236	12
Jamahiriya arabe libyenne	1 120	(252)	868	731	23	754	114
Maroc	275	(4)	271	241	14	256	16
Mauritanie	337	45	382	358	22	380	1
Sahara occidental	0	700	700	459	241	700	0
Tunisie	198	7	204	181	10	191	14
Total, Afrique du Nord	6 380	1 293	7 673	6 057	1 460	7 517	156
<i>Moyen-Orient</i>							
Ensemble du Moyen-Orient	0	0	0	(12)	12	0	0
Arabie saoudite	1 601	252	1 854	1 613	229	1 842	12
Égypte	3 641	512	4 154	3 951	149	4 099	54
Iraq	3 371	(1 372)	1 999	1 625	297	1 922	77
Israël	81	16	98	95	3	98	0
Jordanie	1 534	1	1 535	1 444	57	1 502	34
Koweït	0	0	0	0	0	0	0
Liban	2 907	(184)	2 724	2 611	52	2 663	61

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total	<i>Solde</i>
	<i>Montant initial</i>	<i>Virements de crédits</i>	<i>Montant courant</i>	<i>Décaissements/ exécution des programmes</i>	<i>Engagements non réglés</i>		
République arabe syrienne	1 760	(162)	1 598	1 484	26	1 510	87
Yémen	3 927	269	4 196	3 906	190	4 096	100
Total, Moyen-Orient	18 822	(666)	18 157	16 716	1 016	17 732	425
<i>Asie du Sud-Ouest</i>							
Ensemble de l'Asie du Sud-Ouest	850	(305)	546	415	33	448	97
Afghanistan	76 080	1 848	77 928	70 240	7 549	77 789	139
Iran (République islamique d')	20 931	791	21 721	20 671	970	21 642	80
Pakistan	28 353	528	28 880	26 484	2 310	28 794	86
Total, Asie du Sud-Ouest	126 214	2 861	129 075	117 810	10 863	128 673	402
<i>Asie centrale</i>							
Kazakhstan	1 436	(43)	1 393	1 373	14	1 387	6
Kirghizistan	1 153	41	1 194	1 062	39	1 102	92
Ouzbékistan	1 137	(16)	1 121	1 106	15	1 120	1
Tadjikistan	1 435	(120)	1 315	1 236	45	1 281	34
Turkménistan	909	101	1 011	865	144	1 008	2
Total, Asie centrale	6 070	(36)	6 034	5 642	257	5 899	135
Total, Asie Centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	157 486	3 453	160 939	146 226	13 595	159 820	1 119
Asie et Pacifique							
<i>Ensemble de l'Asie et du Pacifique</i>							
Ensemble de l'Asie et du Pacifique	0	0	0	0	0	0	0
Total, ensemble de l'Asie et du Pacifique	0	0	0	0	0	0	0
<i>Asie du Sud</i>							
Ensemble de l'Asie du Sud	0	0	0	0	0	0	0
Bangladesh	3 277	(464)	2 813	2 538	272	2 811	2
Inde	3 136	344	3 479	3 299	80	3 379	101
Népal	6 108	173	6 281	6 102	144	6 247	34

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total	<i>Solde</i>
	<i>Montant initial</i>	<i>Virements de crédits</i>	<i>Montant courant</i>	<i>Décaissements/ exécution des programmes</i>	<i>Engagements non réglés</i>		
Sri Lanka	8 342	(38)	8 304	7 240	952	8 192	112
Total, Asie du Sud	20 863	15	20 878	19 179	1 449	20 628	250
<i>Asie de l'Est et Pacifique</i>							
Ensemble de l'Asie de l'Est et Pacifique	0	0	0	0	0	0	0
Australie	936	0	936	927	7	934	2
Cambodge	695	388	1 082	1 037	43	1 079	3
Chine	4 371	(546)	3 825	3 594	139	3 733	92
Corée	421	(15)	407	400	0	400	6
Indonésie	3 564	905	4 468	4 409	60	4 468	0
Japon	2 483	(153)	2 329	2 298	30	2 328	2
Malaisie	1 708	852	2 560	2 387	172	2 559	1
Mongolie	169	(115)	54	53	0	53	0
Myanmar	3 746	1 411	5 157	4 819	278	5 097	61
Papouasie-Nouvelle-Guinée	428	112	540	513	6	520	21
Philippines	242	7	249	248	0	248	0
Singapour	60	(3)	57	39	0	39	18
Thaïlande	6 321	1 306	7 628	7 451	149	7 600	28
Timor-Leste	1 281	(261)	1 020	967	38	1 005	15
Viet Nam	135	(56)	79	69	0	69	10
Divers pays d'Asie de l'Est	220	(85)	136	72	0	72	63
Total, Asie de l'Est et Pacifique	26 779	3 748	30 527	29 284	921	30 205	322
Total, Asie et Pacifique	47 642	3 763	51 405	48 463	2 370	50 833	572
Europe							
<i>Europe orientale</i>							
Ensemble de l'Europe orientale	335	(85)	250	224	14	237	12
Arménie	1 622	150	1 772	1 762	10	1 772	0
Azerbaïdjan	2 849	207	3 056	3 013	42	3 055	1
Bélarus	873	26	899	750	150	899	0

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total	<i>Solde</i>
	<i>Montant initial</i>	<i>Virements de crédits</i>	<i>Montant courant</i>	<i>Décaissements/ exécution des programmes</i>	<i>Engagements non réglés</i>		
Fédération de Russie	11 683	2 287	13 971	13 548	400	13 947	23
Géorgie	3 825	936	4 761	4 630	131	4 761	0
République de Moldova	905	78	982	821	143	964	19
Ukraine	2 547	640	3 188	2 895	249	3 144	44
Total, Europe orientale	24 640	4 239	28 879	27 642	1 137	28 780	99
<i>Europe centrale</i>							
Europe centrale et États baltes	92	0	92	10	26	36	56
Bulgarie	940	(15)	925	925	0	925	0
Chypre	659	(50)	610	598	0	598	11
Hongrie	2 244	114	2 357	2 314	14	2 328	29
Pologne	725	(4)	721	721	0	721	0
République tchèque	843	106	950	949	1	950	0
Roumanie	963	30	993	990	2	992	1
Slovaquie	690	49	740	714	19	733	7
Slovénie	612	(10)	602	600	2	602	0
Turquie	5 377	1 355	6 732	6 699	32	6 730	2
Divers pays d'Europe centrale	150	(21)	129	63	60	123	6
Total, Europe centrale	13 296	1 554	14 850	14 583	156	14 738	111
<i>Europe occidentale</i>							
Allemagne	1 572	186	1 758	1 756	1	1 758	0
Autriche	1 581	(164)	1 417	1 405	12	1 417	0
Belgique	2 471	525	2 996	2 949	44	2 993	3
Espagne	788	526	1 314	1 237	77	1 314	0
France	1 893	438	2 331	2 260	71	2 331	0
Grèce	1 038	231	1 268	1 268	0	1 268	0
Irlande	511	82	593	574	9	582	11
Italie	1 479	28	1 507	1 472	24	1 496	11
Luxembourg	0	0	0	0	0	0	0
Malte	51	(11)	40	31	3	34	6

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total	<i>Solde</i>
	<i>Montant initial</i>	<i>Virements de crédits</i>	<i>Montant courant</i>	<i>Décaissements/ exécution des programmes</i>	<i>Engagements non réglés</i>		
Pays-Bas	103	(11)	92	92	0	92	0
Portugal	65	(3)	62	62	0	62	0
Royaume-Uni	1 309	30	1 338	1 326	9	1 334	4
Suède	1 452	489	1 941	1 925	16	1 941	0
Suisse	710	94	804	781	23	804	0
Total, Europe occidentale	15 021	2 441	17 462	17 139	289	17 427	35
<i>Europe du Sud-Est</i>							
Ensemble de l'Europe du Sud-Est	0	206	206	142	0	142	64
Albanie	1 189	836	2 025	1 840	75	1 915	110
Bosnie-Herzégovine	11 945	1 502	13 446	13 092	349	13 441	5
Croatie	4 736	931	5 666	5 580	79	5 659	8
Ex-République yougoslave de Macédoine	3 315	384	3 699	3 647	50	3 697	2
Serbie-et-Monténégro	27 373	(80)	27 293	26 407	837	27 244	49
Total, Europe du Sud-Est	48 558	3 779	52 337	50 707	1 390	52 098	239
Total, Europe	101 514	12 013	113 527	110 071	2 972	113 043	484
Amériques							
<i>Amérique du Sud (nord)</i>							
Ensemble de l'Amérique du Sud (nord)	900	85	985	909	75	985	0
Colombie	5 617	1 681	7 298	6 814	425	7 239	59
Équateur	2 111	808	2 919	2 857	62	2 919	0
Panama	805	48	853	827	20	847	6
Venezuela	1 302	131	1 433	1 398	32	1 429	4
Total, Amérique du Sud (nord)	10 735	2 752	13 487	12 805	614	13 419	69
<i>Amérique du Sud (sud)</i>							
Ensemble de l'Amérique du Sud (sud)	2 273	(237)	2 036	1 962	67	2 028	8
Argentine	769	(42)	727	714	13	727	0
Brésil	234	78	313	307	6	313	0

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total	<i>Solde</i>
	<i>Montant initial</i>	<i>Virements de crédits</i>	<i>Montant courant</i>	<i>Décaissements/ exécution des programmes</i>	<i>Engagements non réglés</i>		
Chili	0	0	0	0	0	0	0
Total, Amérique du Sud (sud)	3 276	(201)	3 075	2 982	85	3 068	8
<i>Amérique du Nord et Caraïbes</i>							
Ensemble de l'Amérique du Nord et Caraïbes	213	731	944	819	124	942	1
Canada	1 258	(27)	1 231	1 190	6	1 197	35
Cuba	502	(66)	436	392	29	420	15
États-Unis d'Amérique	4 764	545	5 310	5 177	101	5 278	32
République dominicaine	0	86	86	86	0	86	0
Total, Amérique du Nord et Caraïbes	6 737	1 269	8 006	7 663	260	7 923	83
<i>Amérique centrale et Mexique</i>							
Ensemble de l'Amérique centrale	1 213	65	1 278	1 217	28	1 245	33
Costa Rica	1 362	107	1 469	1 356	1	1 357	112
Mexique	1 552	(19)	1 533	1 532	1	1 533	0
Total, Amérique centrale et Mexique	4 126	153	4 280	4 105	30	4 135	145
Total, Amériques	24 875	3 974	28 848	27 555	989	28 544	305
Total, opérations sur le terrain	661 963	45 052	707 015	650 248	52 744	702 992	4 023
Programmes globaux							
Ensemble des programmes globaux	0	0	0	0	0	0	0
Département de la protection internationale	4 750	4 136	8 887	8 123	480	8 603	283
Direction exécutive et gestion	31 323	(2 311)	29 012	23 176	5 664	28 840	172
Division de l'appui opérationnel	10 070	(2 777)	7 293	5 601	1 322	6 922	371
Division de la gestion des ressources humaines	11 090	3 449	14 539	12 959	1 399	14 358	181
Division de la gestion des finances et de l'approvisionnement	1 098	(463)	635	(823)	1 410	587	48
Division des relations extérieures	7 351	1 092	8 443	7 032	1 401	8 433	10
Total, programmes globaux	65 682	3 126	68 808	56 067	11 677	67 744	1 065

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total	<i>Solde</i>
	<i>Montant initial</i>	<i>Virements de crédits</i>	<i>Montant courant</i>	<i>Décaissements/ exécution des programmes</i>	<i>Engagements non réglés</i>		
Siège							
Bureau exécutif	9 349	(363)	8 986	8 250	736	8 986	0
Département de la protection internationale	7 048	1 440	8 488	8 327	161	8 488	0
Département des opérations	20 601	3 909	24 510	24 124	385	24 509	1
Division de l'appui opérationnel	9 033	3 240	12 272	11 973	299	12 272	0
Division de la gestion des ressources humaines	8 293	3 256	11 549	11 444	105	11 549	0
Division de la gestion des finances et de l'approvisionnement	21 735	2 117	23 852	20 985	2 865	23 850	2
Division des relations extérieures	8 001	856	8 857	8 568	290	8 857	0
Autres sections du siège	328	178	506	490	10	500	6
Total, siège	84 388	14 634	99 022	94 162	4 852	99 013	8
Réserve opérationnelle							
Réserve opérationnelle	110 902	(62 812)	48 091	0	0	0	48 091
Total, réserve opérationnelle	110 902	(62 812)	48 091	0	0	0	48 091
Ensemble	0	0	0	(4)	4	0	0
(Néant)	0	0	0	(4)	4	0	0
Total, budget-programme annuel	922 935	0	922 935	800 473	69 276	869 749	53 186

Tableau 4

**Fonds pour les programmes supplémentaires et Fonds pour les programmes supplémentaires –
Fonds d'affectation spéciale au 31 décembre 2004**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Dépenses			Total	Solde
	Fonds disponibles	Décaissements/ exécution des programmes	Engagements non réglés		
Total HCR					
Opérations sur le terrain					
Afrique					
<i>Ensemble de l'Afrique</i>					
Ensemble de l'Afrique	0	0	0	0	0
Total, ensemble de l'Afrique	0	0	0	0	0
<i>Afrique de l'Ouest</i>					
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest	16 988	12 559	4 429	16 988	0
Bénin	0	0	0	0	0
Côte d'Ivoire	0	0	0	0	0
Ghana	277	277	0	277	0
Guinée	0	0	0	0	0
Libéria	11 118	11 118	0	11 118	0
Nigéria	27	27	0	27	0
Sénégal	0	0	0	0	0
Sierra Leone	0	0	0	0	0
Total, Afrique de l'Ouest	28 410	23 981	4 429	28 410	0
<i>Afrique de l'Est et corne de l'Afrique</i>					
Ensemble de l'Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	4 973	0	0	0	4 973
Érythrée	0	0	0	0	0
Éthiopie	715	417	297	715	0
Kenya	841	538	304	841	0
Ouganda	724	324	400	724	0
Soudan	5 369	4 839	156	4 995	374
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	12 622	6 118	1 157	7 275	5 347
<i>Afrique centrale et Grands Lacs</i>					
Afrique centrale et Grands Lacs	1 043	0	0	0	1 043
Burundi	10 337	8 543	1 794	10 337	0
Congo	5	0	0	0	5
République centrafricaine	193	182	0	182	11
République démocratique du Congo	651	517	134	651	0

	Dépenses			Total	Solde
	Fonds disponibles	Décaissements/ exécution des programmes	Engagements non réglés		
République-Unie de Tanzanie	947	351	596	947	0
Tchad	84 834	61 977	7 731	69 707	15 127
Divers pays d'Afrique centrale	0	(1 042)	1 042	0	0
Total, Afrique centrale et Grands Lacs	98 011	70 529	11 297	81 825	16 185
<i>Afrique australe</i>					
Ensemble de l'Afrique australe	0	0	0	0	0
Afrique du Sud	0	0	0	0	0
Angola	0	0	0	0	0
Namibie	0	0	0	0	0
Swaziland	0	0	0	0	0
Zambie	0	0	0	0	0
Total, Afrique australe	0	0	0	0	0
Total, Afrique	139 042	100 627	16 883	117 510	21 532
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient					
<i>Moyen-Orient</i>					
Ensemble du Moyen-Orient	15 054	566	33	598	14 456
Arabie saoudite	364	364	0	364	0
Égypte	75	75	0	75	0
Iraq	28 640	19 058	5 184	24 242	4 399
Jordanie	3 740	3 698	41	3 740	0
Koweït	0	0	0	0	0
Liban	334	333	1	334	0
République arabe syrienne	126	126	0	126	0
Total, Moyen-Orient	48 333	24 220	5 259	29 479	18 854
<i>Asie du Sud-Ouest</i>					
Ensemble de l'Asie du Sud-Ouest	156	127	28	156	0
Afghanistan	0	(2)	2	0	0
Iran (République islamique d')	3 061	3 020	42	3 061	0
Pakistan	0	0	0	0	0
Total, Asie du Sud-Ouest	3 217	3 145	72	3 217	0
<i>Asie centrale</i>					
Ouzbékistan	0	0	0	0	0
Tadjikistan	0	0	0	0	0

	Dépenses			Total	Solde
	Fonds disponibles	Décaissements/ exécution des programmes	Engagements non réglés		
Turkménistan	0	0	0	0	0
Total, Asie centrale	0	0	0	0	0
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	51 550	27 364	5 331	32 696	18 854
Asie et Pacifique					
<i>Asie du Sud</i>					
Ensemble de l'Asie du Sud	0	0	0	0	0
Sri Lanka	0	0	0	0	0
Total, Asie du Sud	0	0	0	0	0
<i>Asie de l'Est et Pacifique</i>					
Indonésie	0	0	0	0	0
Timor-Leste	0	0	0	0	0
Total, Asie de l'Est et Pacifique	0	0	0	0	0
Total, Asie et Pacifique	0	0	0	0	0
Europe					
<i>Europe centrale</i>					
Turquie	607	606	1	607	0
Total, Europe centrale	607	606	1	607	0
<i>Europe occidentale</i>					
Allemagne	53	53	0	053	0
Autriche	0	0	0	0	0
Belgique	60	60	0	60	0
Royaume-Uni	502	489	14	502	0
Suède	0	0	0	0	0
Total, Europe occidentale	615	601	14	615	0
<i>Europe du Sud-Est</i>					
Ensemble de l'Europe du Sud-Est	0	0	0	0	0
Albanie	0	0	0	0	0
Bosnie-Herzégovine	0	0	0	0	0
Ex-République yougoslave de Macédoine	0	0	0	0	0
Serbie-et-Monténégro	0	0	0	0	0
Total, Europe du Sud-Est	0	0	0	0	0
Total, Europe	1 223	1 208	15	1 223	0
Total, opérations sur le terrain	191 815	129 200	22 229	151 429	40 386

	Dépenses			Total	Solde
	Fonds disponibles	Décaissements/ exécution des programmes	Engagements non réglés		
Programmes globaux					
Ensemble des programmes globaux	0	0	0	0	0
Département de la protection internationale	0	0	0	0	0
Direction exécutive et gestion	0	0	0	0	0
Division de l'appui opérationnel	0	0	0	0	0
Total, programmes globaux	0	0	0	0	0
Siège					
Ensemble du Siège	0	0	0	0	0
Bureau exécutif	616	616	0	616	0
Département de la protection internationale	0	0	0	0	0
Département des opérations	3 724	3 724	0	3 724	0
Division de la gestion des ressources humaines	223	223	0	223	0
Division de la gestion des finances et des approvisionnements	77	66	11	77	0
Total, siège	4 640	4 629	11	4 640	0
Réserve opérationnelle	0	0	0	0	0
Ensemble	0	0	0	0	0
Total, Fonds pour les programmes supplémentaires	196 455	133 829	22 240	156 068	40 386
Total HCR					
Opérations sur le terrain					
Afrique					
<i>Afrique de l'Ouest</i>					
Sénégal	0	0	0	0	0
Total, Afrique de l'Ouest	0	0	0	0	0
<i>Afrique australe</i>					
Angola	0	0	0	0	0
Zambie	124	0	0	0	124
Total, Afrique australe	124	0	0	0	124
Total, Afrique	124	0	0	0	124
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient					
<i>Moyen-Orient</i>					
Égypte	0	0	0	0	0
Total, Moyen-Orient	0	0	0	0	0

	Dépenses			Total	Solde
	Fonds disponibles	Décaissements/ exécution des programmes	Engagements non réglés		
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	0	0	0	0	0
Total, opérations sur le terrain	124	0	0	0	124
Programmes globaux					
Ensemble des programmes globaux	364	0	0	0	364
Division de l'appui opérationnel	477	692	0	692	(215)
Total, programmes globaux	841	692	0	692	150
Total, Fonds pour les programmes supplémentaires	965	692	0	692	273

Tableau 5
**État au 31 décembre 2004 des engagements, au titre de projets,
 réglés ou non réglés, afférents à des exercices antérieurs**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Engagements non réglés au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Paiements effectués en 2004</i>	<i>Engagements annulés en 2004</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2004</i>
Total HCR				
Opérations sur le terrain				
Afrique				
Afrique de l'Ouest				
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest	124	100	23	0
Bénin	41	14	27	0
Cameroun	125	108	16	0
Côte d'Ivoire	569	312	256	0
Gambie	127	94	33	0
Ghana	165	113	51	0
Guinée	1 868	1 336	533	0
Guinée Bissau	29	9	20	0
Libéria	58	13	45	0
Mali	24	13	11	0
Nigéria	47	18	30	0
Sénégal	174	156	18	0
Sierra Leone	3 161	2 169	992	0
Total, Afrique de l'Ouest	6 512	4 456	2 056	0
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique				
Djibouti	383	271	112	0
Érythrée	2 965	2 737	228	0
Éthiopie	1 225	740	485	0
Kenya	2 024	1 323	700	0
Ouganda	752	529	223	0
Somalie	666	615	50	0
Soudan	1 494	1 387	107	0
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	9 509	7 604	1 905	0
Afrique centrale et Grands Lacs				
Burundi	857	757	100	0
Congo	336	196	140	0
Gabon	370	343	27	0
Pays d'Afrique centrale	181	167	14	0
République centrafricaine	193	55	139	0

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Engagements non réglés au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Paiements effectués en 2004</i>	<i>Engagements annulés en 2004</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2004</i>
République démocratique du Congo	487	351	137	0
République-Unie de Tanzanie	2 741	2 286	455	0
Rwanda	320	251	68	0
Tchad	0	(2)	2	0
Divers pays d'Afrique centrale				
Total, Afrique centrale et Grands Lacs	5 486	4 403	1 082	0
Afrique australe				
Ensemble de l'Afrique australe	93	54	39	0
Afrique du Sud	146	112	34	0
Angola	125	23	102	0
Botswana	86	82	4	0
Malawi	125	61	64	0
Mozambique	30	18	12	0
Namibie	42	32	10	0
Zambie	609	398	211	0
Zimbabwe	216	107	108	0
Total, Afrique australe	1 472	887	585	0
Total, Afrique	22 978	17 351	5 627	0
Asie centrale, Asie du sud-ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient				
Afrique du Nord				
Algérie	777	736	41	0
Jamahiriya arabe libyenne	42	29	13	0
Maroc	1	0	1	0
Mauritanie	7	5	2	0
Sahara occidental	11	4	7	0
Tunisie	2	0	2	0
Total, Afrique du Nord	839	774	66	0
Moyen-Orient				
Arabie saoudite	18	8	9	0
Égypte	39	10	29	0
Iraq	132	53	79	0
Israël	4	4	0	0
Jordanie	193	14	179	0
Liban	50	36	14	0
République arabe syrienne	29	10	20	0

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Engagements non réglés au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Paiements effectués en 2004</i>	<i>Engagements annulés en 2004</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2004</i>
Yémen	319	202	117	0
Total, Moyen-Orient	784	337	447	0
Asie du Sud-Ouest				
Ensemble de l'Asie du Sud-Ouest	32	10	22	0
Afghanistan	56	55	1	0
Iran (République islamique d')	2 899	2 734	165	0
Pakistan	2 060	2 010	51	0
Total, Asie du Sud-Ouest	5 047	4 808	238	0
Asie centrale				
Kazakhstan	39	30	9	0
Kirghizistan	46	35	11	0
Ouzbékistan	27	23	4	0
Tadjikistan	17	14	3	0
Turkménistan	73	68	5	0
Total, Asie centrale	201	169	32	0
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du nord et Moyen-Orient	6 871	6 088	783	0
Asie et Pacifique				
Ensemble de l'Asie et du Pacifique				
Ensemble de l'Asie et du Pacifique	0	(1)	1	0
Total, ensemble de l'Asie et du Pacifique	0	(1)	1	0
Asie du Sud				
Ensemble de l'Asie du Sud	14	9	6	0
Bangladesh	135	93	42	0
Inde	80	66	14	0
Népal	148	78	70	0
Sri Lanka	664	598	66	0
Total, Asie du Sud	1 041	843	198	0
Asie de l'Est et Pacifique				
Australie	7	6	1	0
Cambodge	25	(1)	26	0
Chine	36	8	29	0
Corée	13	12	1	0
Indonésie	184	149	35	0
Japon	100	72	28	0
Malaisie	114	79	35	0

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Engagements non réglés au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Paiements effectués en 2004</i>	<i>Engagements annulés en 2004</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2004</i>
Myanmar	42	31	11	0
Papouasie-Nouvelle-Guinée	59	57	2	0
Philippines	2	0	2	0
Thaïlande	226	137	88	0
Timor-Leste	176	66	110	0
Viet Nam	4	3	1	0
Divers pays d'Asie de l'Est	12	2	10	0
Total, Asie de l'Est et Pacifique	1 000	621	378	0
Total, Asie et Pacifique	2 040	1 463	577	0
Europe				
Europe orientale				
Ensemble de l'Europe orientale	5	0	5	0
Arménie	30	23	7	0
Azerbaïdjan	27	(2)	30	0
Bélarus	21	14	7	0
Fédération de Russie	331	257	73	0
Géorgie	233	128	105	0
République de Moldova	145	85	60	0
Ukraine	63	29	34	0
Total, Europe orientale	855	534	321	0
Europe centrale				
Europe centrale et États baltes	5	4	0	0
Bulgarie	13	12	0	0
Chypre	45	29	15	0
Hongrie	29	15	14	0
Pologne	9	6	4	0
République tchèque	15	10	5	0
Roumanie	27	19	8	0
Slovénie	13	(1)	14	0
Turquie	19	11	8	0
Divers pays d'Europe centrale	67	41	25	0
Total, Europe centrale	241	148	93	0
Europe occidentale				
Allemagne	18	5	14	0
Autriche	31	27	4	0
Belgique	30	19	12	0

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Engagements non réglés au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Paiements effectués en 2004</i>	<i>Engagements annulés en 2004</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2004</i>
Espagne	26	17	9	0
France	53	49	4	0
Grèce	14	8	6	0
Irlande	1	1	0	0
Italie	41	24	17	0
Malte	4	0	4	0
Pays-Bas	0	0	0	0
Portugal	1	1	0	0
Royaume-Uni	11	6	5	0
Suède	0	0	0	0
Suisse	31	26	5	0
Total, Europe occidentale	262	182	80	0
Europe du Sud-Est				
Albanie	35	15	20	0
Bosnie-Herzégovine	177	102	75	0
Croatie	52	36	16	0
Ex-République yougoslave de Macédoine	260	196	64	0
Serbie-et-Monténégro	2 514	2 127	388	0
Total, Europe du Sud-Est	3 038	2 475	563	0
Total, Europe	4 396	3 339	1 057	0
Amériques				
Amérique du Sud (nord)				
Ensemble de l'Amérique du Sud (nord)	31	11	20	0
Colombie	159	128	31	0
Équateur	22	20	2	0
Panama	1	(1)	2	0
Venezuela	14	2	12	0
Total, Amérique du Sud (nord)	227	160	66	0
Amérique du Sud (sud)				
Ensemble de l'Amérique du Sud (sud)	55	16	39	0
Argentine	35	25	10	0
Total, ensemble de l'Amérique du Sud (sud)	91	41	50	0
Amérique du Nord et Caraïbes				
Ensemble de l'Amérique du Nord et Caraïbes	42	28	14	0
Canada	3	1	3	0
Cuba	2	0	2	0

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Engagements non réglés au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Paiements effectués en 2004</i>	<i>Engagements annulés en 2004</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2004</i>
États-Unis d'Amérique	2	(2)	4	0
Total, Amérique du Nord et Caraïbes	49	27	22	0
Amérique centrale et Mexique				
Ensemble de l'Amérique centrale	31	19	12	0
Costa Rica	33	6	28	0
Mexique	9	3	6	0
Total, Amérique centrale et Mexique	73	27	46	0
Total, Amériques	440	256	184	0
Total, opérations sur le terrain	36 725	28 497	8 228	0
Programmes globaux				
Département de la protection internationale	593	396	197	0
Direction exécutive et gestion	4 526	2 980	1 018	528
Division de l'appui opérationnel	1 772	1 476	296	0
Division de la gestion des finances et de l'approvisionnement	2 569	1 525	167	877
Division de la gestion des ressources humaines	138	23	115	0
Division des relations extérieures	1 157	1 041	116	0
Total, programmes globaux	10 755	7 441	1 909	1 405
Siège				
Bureau exécutif	372	309	63	0
Département de la protection internationale	77	25	52	0
Département des opérations	285	154	131	0
Division de l'appui opérationnel	289	165	125	0
Division de la gestion des finances et de l'approvisionnement	1 883	(1 783)	134	3 532
Division de la gestion des ressources humaines	336	256	80	0
Division des relations extérieures	258	189	69	0
Autres sections du siège	5	0	5	0
Total, siège	3 505	(685)	659	3 532
Total, Fonds pour le programme annuel	50 986	35 253	10 796	4 937

<i>Fonds d'affectation spéciale pour le programme annuel</i>	<i>Engagements non réglés au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Paiements effectués en 2004</i>	<i>Engagements annulés en 2004</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2004</i>
Total HCR				
Siège				
Division de l'appui opérationnel	0	(40)	40	0
Total, siège	0	(40)	40	0
Total, Fonds d'affectation spéciale pour le programme annuel	0	(40)	40	0

<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>	<i>Engagements non réglés au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Paiements effectués en 2004</i>	<i>Engagements annulés en 2004</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2004</i>
Total HCR				
Opérations sur le terrain				
Afrique				
<i>Afrique de l'Ouest</i>				
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest	2 469	2 291	178	0
Côte d'Ivoire	430	247	183	0
Ghana	132	130	2	0
Guinée	59	40	19	0
Libéria	471	396	75	0
Sénégal	10	(1)	10	0
Total, Afrique de l'Ouest	3 570	3 103	467	0
<i>Afrique de l'Est et corne de l'Afrique</i>				
Éthiopie	283	206	76	0
Kenya	768	311	456	0
Ouganda	247	245	2	0
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	1 297	762	535	0
<i>Afrique centrale et Grands Lacs</i>				
Congo	56	31	25	0
République centrafricaine	106	90	15	0
République démocratique du Congo	230	156	74	0
Tchad	2 631	2 038	593	0
Total, Afrique centrale et Grands Lacs	3 023	2 316	706	0
<i>Afrique australe</i>				
Afrique du Sud	41	18	23	0
Angola	1 385	935	450	0

<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>	<i>Engagements non réglés au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Paiements effectués en 2004</i>	<i>Engagements annulés en 2004</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2004</i>
Zambie	210	185	26	0
Total, Afrique australe	1 637	1 138	499	0
Total, Afrique	9 526	7 319	2 208	0
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient				
<i>Moyen-Orient</i>				
Ensemble du Moyen-Orient	392	270	122	0
Arabie saoudite	80	40	40	0
Iraq	7 938	3 981	678	3 279
Jordanie	757	578	179	0
Liban	21	11	10	0
République arabe syrienne	2	2	0	0
Total, Moyen-Orient	9 190	4 882	1 028	3 279
<i>Asie du Sud-Ouest</i>				
Ensemble de l'Asie du Sud-Ouest	7	5	3	0
Afghanistan	11 867	9 741	2 126	0
Iran (République islamique d')	749	616	133	0
Pakistan	1 500	547	953	0
Total, Asie du Sud-Ouest	14 123	10 910	3 214	0
<i>Asie centrale</i>				
Ouzbékistan	1	1	0	0
Tadjikistan	20	14	6	0
Turkménistan	7	7	0	0
Total, Asie centrale	28	22	6	0
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	23 341	15 814	4 248	3 279
Asie et Pacifique				
<i>Asie du Sud</i>				
Sri Lanka	1 000	843	156	0
Total, Asie du Sud	1 000	843	156	0
Total, Asie et Pacifique	1 000	843	156	0
Europe				
<i>Europe centrale</i>				
Turquie	20	7	14	0
Total, Europe centrale	20	7	14	0

<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>	<i>Engagements non réglés au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Paiements effectués en 2004</i>	<i>Engagements annulés en 2004</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2004</i>
<i>Europe occidentale</i>				
Royaume-Uni	42	42	1	0
Total, Europe occidentale	42	42	1	0
Total, Europe	63	48	15	0
Total, opérations sur le terrain	33 929	24 024	6 626	3 279
Siège				
Bureau exécutif	1	1	0	0
Département des opérations	131	65	66	0
Division de la gestion des finances et des approvisionnements	18	0	18	0
Total, siège	149	65	84	0
Total, Fonds pour les programmes supplémentaires	34 079	24 090	6 710	3 279

<i>Fonds d'affectation spéciale pour les programmes supplémentaires</i>	<i>Engagements non réglés au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Paiements effectués en 2004</i>	<i>Engagements annulés en 2004</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2004</i>
Total HCR				
Opérations sur le terrain				
Afrique				
<i>Afrique de l'Ouest</i>				
Sénégal	2	2	0	0
Total, Afrique de l'Ouest	2	2	0	0
<i>Afrique australe</i>				
Angola	52	52	0	0
Zambie	0	(3)	3	0
Total, Afrique australe	52	48	3	0
Total, Afrique	54	50	3	0
Total, opérations sur le terrain	54	50	3	0
Total, Fonds d'affectation spéciale pour les programmes supplémentaires	54	50	3	0

<i>Administrateurs auxiliaires</i>	<i>Engagements non réglés au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Paiements effectués en 2004</i>	<i>Engagements annulés en 2004</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2004</i>
Total HCR				
Opérations sur le terrain				
Afrique				
<i>Afrique de l'Ouest</i>				
Ghana	1	1	0	0
Sénégal	3	3	0	0
Sierra Leone	7	0	7	0
Total, Afrique de l'Ouest	11	4	7	0
<i>Afrique de l'Est et corne de l'Afrique</i>				
Ensemble de l'Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	3	3	0	0
Éthiopie	7	7	0	0
Kenya	2	2	0	0
Ouganda	6	6	0	0
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	19	19	0	0
<i>Afrique centrale et Grands Lacs</i>				
République-Unie de Tanzanie	14	14	0	0
Rwanda	8	8	0	0
Total, Afrique centrale et Grands Lacs	21	21	0	0
<i>Afrique australe</i>				
Afrique du Sud	2	2	0	0
Angola	3	3	0	0
Total, Afrique australe	5	5	0	0
Total, Afrique	56	49	7	0
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient				
<i>Moyen-Orient</i>				
République arabe syrienne	5	5	0	0
Total, Moyen-Orient	5	5	0	0
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	5	5	0	0
Asie et Pacifique				
<i>Ensemble de l'Asie et du Pacifique</i>				
Ensemble de l'Asie et du Pacifique	1	1	0	0
Total, ensemble de l'Asie et du Pacifique	1	1	0	0

<i>Administrateurs auxiliaires</i>	<i>Engagements non réglés au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Paiements effectués en 2004</i>	<i>Engagements annulés en 2004</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2004</i>
<i>Asie du Sud</i>				
Inde	1	1	0	0
Népal	10	10	0	0
Sri Lanka	7	7	0	0
Total, Asie du Sud	18	18	0	0
<i>Asie de l'Est et Pacifique</i>				
Cambodge	7	7	0	0
Thaïlande	7	7	0	0
Total, Asie de l'Est et Pacifique	14	14	0	0
Total, Asie et Pacifique	33	33	0	0
Europe				
<i>Europe orientale</i>				
Azerbaïdjan	18	18	0	0
Géorgie	1	1	0	0
République de Moldova	1	1	0	0
Total, Europe orientale	19	19	0	0
<i>Europe centrale</i>				
Slovénie	2	2	0	0
Turquie	2	(11)	13	0
Total, Europe centrale	4	(9)	13	0
<i>Europe du Sud-Est</i>				
Bosnie-Herzégovine	5	5	0	0
Ex-République yougoslave de Macédoine	7	7	0	0
Serbie-et-Monténégro	0	0	0	0
Total, Europe du Sud-Est	12	12	0	0
Total, Europe	35	22	13	0
Amériques				
<i>Amérique du Sud (nord)</i>				
Venezuela	8	8	0	0
Total, Amérique du Sud (nord)	8	8	0	0
<i>Amérique du Nord et Caraïbes</i>				
États-Unis d'Amérique	4	4	0	0
Total, Amérique du Nord et Caraïbes	4	4	0	0
Total, Amériques	13	13	0	0
Total, opérations sur le terrain	141	122	20	0

<i>Administrateurs auxiliaires</i>	<i>Engagements non réglés au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Paiements effectués en 2004</i>	<i>Engagements annulés en 2004</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2004</i>
Programmes globaux				
Direction exécutive et gestion	3	3	0	0
Total, programmes globaux	3	3	0	0
Siège				
Bureau exécutif	0	0	0	0
Département de la protection internationale	5	5	0	0
Département des opérations	3	3	0	0
Division de l'appui opérationnel	26	26	0	0
Division de la gestion des ressources humaines	11	11	0	0
Division des relations extérieures	16	16	0	0
Total, siège	62	62	0	0
Total, administrateurs auxiliaires	206	186	20	0

Annexe à l'état I

Recettes et dépenses par fonds, région, pays ou territoire pour l'exercice clos le 31 décembre 2004

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Total HCR								
Opérations sur le terrain								
Afrique								
<i>Ensemble de l'Afrique</i>								
Ensemble de l'Afrique	68 141	0	0	(55)	0	(68 086)	0	0
Total, ensemble de l'Afrique	68 141	0	0	(55)	0	(68 086)	0	0
<i>Afrique de l'Ouest</i>								
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest	20 037	(0)	3 550	37	23	(16 407)	0	140
Bénin	149	68	1 144	1	27	898	0	0
Cameroun	143	(4)	1 848	0	16	1 693	0	(0)
Côte d'Ivoire	4 187	90	15 152	80	256	10 694	0	154
Gambie	0	0	517	1	33	483	0	0
Ghana	1 096	(2)	5 790	35	51	4 610	0	0
Guinée	9 014	30	20 932	132	533	11 231	0	7
Guinée Bissau	0	0	(0)	0	20	(20)	0	0
Libéria	3 335	218	5 099	1 308	45	264	0	71
Mali	0	(15)	0	0	11	4	0	0
Niger	0	(5)	0	0	0	5	0	0
Nigéria	0	10	1 888	5	30	1 844	0	0
Sénégal	169	15	2 083	3	18	1 887	0	10
Sierra Leone	16 864	1 447	31 297	464	992	11 464	72	6
Togo	0	(0)	0	0	0	0	0	0
Total, Afrique de l'Ouest	54 994	1 851	89 302	2 067	2 056	28 650	72	387
<i>Afrique de l'Est et corne de l'Afrique</i>								
Ensemble de l'Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	19 141	0	(0)	0	0	(19 141)	0	0

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Djibouti	256	(1)	3 859	82	112	3 410	0	0
Érythrée	9 442	11	13 422	320	228	3 298	124	0
Éthiopie	6 540	496	16 754	393	485	8 839	0	(0)
Kenya	12 989	216	29 635	(141)	700	15 872	0	0
Ouganda	6 443	13	16 254	187	223	9 266	122	0
Somalie	5 231	(1)	6 116	32	50	805	0	0
Soudan	6 181	67	17 568	195	107	10 865	154	0
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	66 223	800	103 608	1 067	1 905	33 213	400	0
<i>Afrique centrale et Grands Lacs</i>								
Afrique centrale et Grands Lacs	24 961	0	(0)	0	0	(24 961)	0	0
Burundi	11 184	78	18 654	49	100	7 243	0	0
Congo	1 218	(8)	7 074	35	140	5 713	0	25
Gabon	34	31	3 519	47	27	3 381	0	0
République centrafricaine	212	3	2 572	(123)	139	2 341	0	(0)
République démocratique du Congo	9 413	155	25 073	223	137	15 159	0	13
République-Unie de Tanzanie	28 493	232	28 081	323	455	(1 510)	88	(0)
Rwanda	2 143	34	6 704	41	68	4 418	0	0
Tchad	400	162	3 957	3	2	3 389	0	0
Divers pays d'Afrique centrale	156	0	7 942	2	14	7 770	0	0
Total, Afrique centrale et Grands Lacs	78 213	688	103 576	600	1 082	22 943	88	38
<i>Afrique australe</i>								
Ensemble de l'Afrique australe	9 590	19	2 477	31	39	(7 203)	0	0
Afrique du Sud	0	(18)	2 809	84	34	2 732	0	23
Angola	12 747	(6)	19 102	0	102	6 689	0	430
Botswana	141	(1)	2 339	17	4	2 192	0	14
Malawi	367	12	2 125	28	64	1 626	29	(0)
Mozambique	144	(10)	2 369	18	12	2 204	0	0
Namibie	568	(17)	4 675	53	10	3 931	151	21
Swaziland	0	0	(0)	58	0	(58)	0	0

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Zambie	5 682	123	16 339	(87)	211	10 411	0	2
Zimbabwe	0	(118)	2 031	98	108	1 943	0	0
Total, Afrique australe	29 239	(16)	54 265	300	585	24 468	180	490
Total, Afrique	296 810	3 323	350 752	3 978	5 627	41 188	741	915
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient								
<i>Afrique du Nord</i>								
Ensemble de l'Afrique du Nord	1 366	0	0	0	0	(1 366)	0	0
Algérie	2 892	16	5 236	9	41	2 279	0	0
Jamahiriya arabe libyenne	0	5	754	25	13	711	0	0
Maroc	0	5	256	5	1	246	0	0
Mauritanie	0	(0)	380	0	2	378	0	0
Sahara occidental	387	(0)	700	0	7	306	0	0
Tunisie	0	3	191	0	2	186	0	0
Total, Afrique du Nord	4 646	28	7 517	38	66	2 740	0	0
<i>Moyen-Orient</i>								
Ensemble du Moyen-Orient	8 121	(0)	0	0	0	(8 121)	0	0
Arabie saoudite	33	10	1 842	37	9	1 752	0	0
Égypte	1 313	(4)	4 099	35	29	2 726	0	(0)
Iraq	1 288	(1)	1 922	127	79	428	0	0
Israël	0	(0)	98	0	0	98	0	0
Jordanie	0	5	1 502	32	179	1 285	0	0
Koweït	0	5	0	61	0	(66)	0	(0)
Liban	0	9	2 663	0	14	2 639	0	0
République arabe syrienne	132	3	1 510	6	20	1 350	0	0
Yémen	1 541	2	4 096	19	117	2 418	0	0
Total, Moyen-Orient	12 428	30	17 732	317	447	4 510	0	(0)

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
<i>Asie du Sud-Ouest</i>								
Ensemble de l'Asie du Sud-Ouest	59 611	0	448	22	22	(57 721)	263	1 749
Afghanistan	33 647	449	77 789	81	1	45 608	1 281	3 279
Iran (République islamique d')	6 486	126	21 642	206	165	15 304	21	666
Pakistan	5 427	390	28 794	1 038	51	22 996	22	1 131
Total, Asie du Sud-Ouest	105 170	966	128 673	1 347	238	26 188	1 588	6 824
<i>Asie centrale</i>								
Ensemble de l'Asie centrale	2 550	0	0	0	0	(2 550)	0	0
Kazakhstan	0	(3)	1 387	0	9	1 381	0	0
Kirghizistan	0	6	1 102	6	11	1 079	0	0
Ouzbékistan	40	7	1 120	1	4	1 068	0	0
Tadjikistan	60	23	1 281	9	3	1 199	0	12
Turkménistan	0	37	1 008	4	5	962	0	0
Total, Asie centrale	2 650	70	5 899	20	32	3 140	0	12
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	124 893	1 093	159 820	1 722	783	36 577	1 588	6 836
<i>Asie et Pacifique</i>								
<i>Ensemble de l'Asie et du Pacifique</i>								
Ensemble de l'Asie et du Pacifique	6 142	0	0	0	1	(6 142)	0	1
Total, ensemble de l'Asie et du Pacifique	6 142	0	0	0	1	(6 142)	0	1
<i>Asie du Sud</i>								
Ensemble de l'Asie du Sud	5 468	0	0	0	6	(5 468)	0	6
Bangladesh	2 611	(5)	2 811	70	42	93	0	0
Inde	300	11	3 379	47	14	3 006	0	0
Népal	4 207	47	6 247	21	70	1 901	0	0
Sri Lanka	3 114	62	8 192	171	66	5 035	0	255
Total, Asie du Sud	15 700	115	20 628	309	198	4 567	0	261

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
<i>Asie de l'Est et Pacifique</i>								
Ensemble de l'Asie de l'Est et du Pacifique	10 348	0	0	0	0	(10 348)	0	0
Australie	0	12	934	0	1	921	0	0
Cambodge	118	0	1 079	(15)	26	949	0	0
Chine	23	2	3 733	12	29	3 667	0	(0)
Corée	0	(0)	400	2	1	397	0	0
Indonésie	1 552	35	4 468	112	35	2 734	0	(0)
Japon	152	39	2 328	0	28	1 727	382	0
Malaisie	0	5	2 559	5	35	2 513	0	0
Mongolie	0	0	53	0	0	53	0	(0)
Myanmar	5 123	5	5 097	39	11	0	0	82
Papouasie-Nouvelle-Guinée	206	(0)	520	3	2	310	0	0
Philippines	0	(1)	248	0	2	246	0	0
République démocratique populaire lao	0	0	0	0	0	(0)	0	0
Singapour	0	0	39	1	0	38	0	0
Thaïlande	1 951	(8)	7 600	177	88	5 392	0	(0)
Timor-Leste	0	(1)	1 005	5	110	785	106	0
Viet Nam	0	0	69	0	1	69	0	0
Divers pays d'Asie de l'Est	0	(0)	72	5	10	57	0	0
Total, Asie de l'Est et Pacifique	19 472	88	30 205	349	378	9 512	488	82
Total, Asie et Pacifique	41 314	202	50 833	658	577	7 937	488	344
Europe								
<i>Ensemble de l'Europe</i>								
Ensemble de l'Europe	0	0	0	0	0	(0)	0	0
Total, ensemble de l'Europe	0	0	0	0	0	(0)	0	0
<i>Europe orientale</i>								
Ensemble de l'Europe orientale	6 801	0	237	0	5	(6 568)	0	0
Arménie	572	(29)	1 772	9	7	1 213	0	0

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Azerbaïdjan	1 230	(4)	3 055	40	30	1 759	0	0
Bélarus	12	1	899	0	7	880	0	0
Fédération de Russie	5 901	(68)	13 947	(38)	73	8 079	0	0
Géorgie	1 236	(27)	4 761	12	105	3 435	0	0
République de Moldova	133	(3)	964	5	60	770	0	0
Ukraine	531	(5)	3 144	(6)	34	2 591	0	0
Total, Europe orientale	16 415	(135)	28 780	21	321	12 158	0	0
<i>Europe centrale</i>								
Europe centrale et États baltes	1 912	0	36	0	0	(1 877)	0	0
Bulgarie	0	(0)	925	(3)	0	928	0	0
Chypre	0	(0)	598	11	15	573	0	0
Hongrie	0	(1)	2 328	12	14	2 303	0	0
Pologne	0	7	721	4	4	706	0	0
République tchèque	22	(9)	950	0	5	932	0	0
Roumanie	0	6	992	10	8	969	0	0
Slovaquie	0	7	733	15	0	711	0	0
Slovénie	0	(4)	602	0	14	592	0	0
Turquie	577	15	6 730	37	8	5 884	210	0
Divers pays d'Europe centrale	0	0	123	0	25	98	0	0
Total, Europe centrale	2 510	19	14 738	86	93	11 820	210	0
<i>Europe occidentale</i>								
Ensemble de l'Europe occidentale	750	0	0	0	0	(750)	0	0
Allemagne	488	0	1 758	3	14	1 253	0	0
Autriche	45	2	1 417	(1)	4	1 367	0	0
Belgique	70	(36)	2 993	5	12	2 942	0	0
Espagne	333	(6)	1 314	0	9	978	0	0
France	590	(8)	2 331	0	4	1 744	0	0
Grèce	0	15	1 268	0	6	1 247	0	0

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Irlande	162	2	582	0	0	418	0	0
Italie	0	50	1 496	0	17	1 429	0	0
Malte	0	0	34	0	4	30	0	0
Pays-bas	0	(0)	92	1	0	92	0	0
Portugal	0	0	62	9	0	53	0	0
Royaume-Uni	0	7	1 334	2	5	1 327	0	7
Suède	148	(11)	1 941	(9)	0	1 812	0	0
Suisse	185	47	804	(0)	5	567	0	0
Total, Europe occidentale	2 772	62	17 427	11	80	14 509	0	7
<i>Europe du Sud-Est</i>								
Ensemble de l'Europe du Sud-Est	20 782	0	142	0	0	(21 134)	494	0
Albanie	1 255	10	1 915	9	20	621	0	0
Bosnie-Herzégovine	2 231	252	13 441	(68)	75	10 951	0	0
Croatie	1 119	(20)	5 659	42	16	4 501	0	0
Ex-République Yougoslave de Macédoine	1 303	(5)	3 697	157	64	2 179	0	0
Serbie-et-Monténégro	4 003	181	27 244	314	388	22 360	0	0
Total, Europe du Sud-Est	30 693	417	52 098	453	563	19 478	494	0
Total, Europe	52 391	364	113 043	570	1 057	57 964	704	7
Amériques								
<i>Ensemble des Amériques</i>								
Ensemble des Amériques	3 250	0	0	0	0	(3 250)	0	0
Total, ensemble des Amériques	3 250	0	0	0	0	(3 250)	0	0
<i>Ensemble de l'Amérique du Sud</i>								
Ensemble de l'Amérique du Sud	275	0	0	0	0	(275)	0	0
Total, ensemble de l'Amérique du Sud	275	0	0	0	0	(275)	0	0
<i>Amérique du Sud (nord)</i>								
Ensemble de l'Amérique du Sud (nord)	2 324	0	985	27	20	(1 387)	0	0

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Colombie	8 034	12	7 239	48	31	(275)	6	617
Équateur	2 415	(2)	2 919	39	2	465	0	(0)
Guyana	0	0	0	(2)	0	2	0	0
Panama	150	0	847	13	2	681	0	0
Venezuela	719	23	1 429	1	12	674	0	0
Total, Amérique du Sud (nord)	13 643	33	13 419	126	66	161	6	617
<i>Amérique du Sud (sud)</i>								
Ensemble de l'Amérique du Sud (sud)	20	0	2 028	98	39	2 145	0	275
Argentine	0	(22)	727	(0)	10	739	0	0
Brésil	0	0	313	0	0	313	0	0
Chili	0	0	0	0	0	0	0	0
Total, Amérique du Sud (sud)	20	(22)	3 068	98	50	3 196	0	275
<i>Amérique du Nord et Caraïbes</i>								
Ensemble de l'Amérique du Nord et Caraïbes	684	0	942	0	14	120	125	0
Canada	0	6	1 197	0	3	1 188	0	0
Cuba	0	0	420	12	2	406	0	0
États-Unis d'Amérique	0	6	5 278	0	4	5 268	0	0
République dominicaine	0	0	86	0	0	86	0	0
Total, Amérique du Nord et Caraïbes	684	12	7 923	12	22	7 068	125	0
<i>Amérique centrale et Mexique</i>								
Ensemble de l'Amérique centrale	282	0	1 245	17	12	933	0	0
Costa Rica	260	6	1 357	1	28	1 062	0	0
Guatemala	0	0	0	0	0	(0)	0	0
Mexique	0	70	1 533	(18)	6	1 475	0	0
Total, Amérique centrale et Mexique	543	77	4 135	(0)	46	3 470	0	0
Total, Amériques	18 414	99	28 544	235	184	10 371	131	891
Total, opérations sur le terrain	533 822	5 082	702 992	7 164	8 228	154 036	3 652	8 993

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Programmes globaux								
Ensemble des programmes globaux	21 690	(0)	(0)	0	0	(27 179)	5 489	0
Département de la protection internationale	5 820	(0)	8 603	157	197	3 464	0	1 034
Direction exécutive et gestion	4 163	(6)	28 840	598	1 018	23 066	0	0
Division de l'appui opérationnel	1 861	(7)	6 922	27	296	5 690	0	946
Division de la gestion des finances et de l'approvisionnement	0	(0)	587	(4)	167	425	0	0
Division de la gestion des ressources humaines	160	(0)	14 358	1	115	14 195	0	114
Division des relations extérieures	301	(16)	8 433	194	116	7 927	0	89
Autres programmes globaux	0	0	0	0	0	0	0	0
Total, programmes globaux	33 996	(29)	67 744	973	1 909	27 589	5 489	2 182
Siège								
Ensemble du Siège	20 608	0	0	0	0	(20 764)	156	0
Bureau exécutif	1 567	2	8 986	(0)	63	8 285	0	930
Département de la protection internationale	367	53	8 488	0	52	8 066	0	49
Département des opérations	305	0	24 509	0	131	24 073	0	0
Division de l'appui opérationnel	593	(2)	12 272	21	125	11 539	0	4
Division de la gestion des finances et de l'approvisionnement	0	6 366	23 850	(163)	134	17 512	0	0
Division de la gestion des ressources humaines	0	(5)	11 549	(1)	80	11 861	0	386
Division des relations extérieures	73	(6)	8 857	(35)	69	8 756	0	0
Autres sections du siège	0	0	500	0	5	501	0	6
Total, siège	23 514	6 408	99 013	(179)	659	69 829	156	1 374
Réserve opérationnelle	8 060	0	0	0	0	(8 060)	10 000	10 000
Ensemble	194 568	(105)	(0)	(397)	0	(221 488)	28 809	1 387
Néant	0	0	0	0	0	0	0	0
Total, Fonds pour le programme annuel	793 961	11 356	869 749	7 562	10 796	21 905	48 106	23 937

<i>Fonds d'affectation spéciale pour le programme annuel</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Total HCR								
Opérations sur le terrain								
Afrique								
<i>Afrique centrale et Grands Lacs</i>								
République-Unie de Tanzanie	0	0	0	0	0	0	25	25
Total, Afrique centrale et Grands Lacs	0	0	0	0	0	0	25	25
Total, Afrique	0	0	0	0	0	0	25	25
Total, opérations sur le terrain	0	0	0	0	0	0	25	25
Programmes globaux	0	0	0	0	0	0	339	339
Siège								
Bureau exécutif	0	0	0	0	0	0	0	0
Division de l'appui opérationnel	0	0	0	0	40	0	0	40
Total, siège	0	0	0	0	40	0	0	40
Total, Fonds d'affectation spéciale pour le programme annuel	0	0	0	0	40	0	364	403

<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Total HCR								
Opérations sur le terrain								
Afrique								
<i>Ensemble de l'Afrique</i>								
Ensemble de l'Afrique	0	0	0	0	0	(15)	15	0
Total, ensemble de l'Afrique	0	0	0	0	0	(15)	15	0
<i>Afrique de l'Ouest</i>								
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest	17 716	0	16 988	(39)	178	(1 353)	485	0
Côte d'Ivoire	0	0	0	(28)	183	(226)	71	0
Ghana	0	0	277	(1)	2	276	0	0
Guinée	0	0	0	57	19	(76)	0	0
Libéria	7 876	0	11 118	(5)	75	3 171	0	0
Nigéria	0	0	27	0	0	27	0	0
Sénégal	0	0	0	0	10	(10)	0	0
Sierra Leone	0	0	0	6	0	(6)	0	0
Total, Afrique de l'Ouest	25 592	0	28 410	(10)	467	1 805	556	0
<i>Afrique de l'Est et corne de l'Afrique</i>								
Ensemble de l'Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	3 082	0	0	0	0	1 891	0	4 973
Éthiopie	0	0	715	34	76	604	0	0
Kenya	0	0	841	(13)	456	397	0	0
Ouganda	0	0	724	(9)	2	731	0	0
Soudan	4 485	0	4 995	0	0	884	0	374
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	7 567	0	7 275	12	535	4 509	0	5 347
<i>Afrique centrale et Grands Lacs</i>								
Afrique centrale et Grands Lacs	6 314	0	0	0	0	(5 272)	0	1 043
Burundi	7 804	0	10 337	0	0	2 534	0	0
Congo	0	0	0	5	25	(25)	0	5

<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
République centrafricaine	0	0	182	(4)	15	182	0	11
République démocratique du Congo	0	0	651	27	74	550	0	0
République-Unie de Tanzanie	0	0	947	0	0	947	0	0
Tchad	79 233	0	69 707	55	593	3 696	1 257	15 127
Total, Afrique centrale et Grands Lacs	93 351	0	81 825	83	706	2 613	1 257	16 185
<i>Afrique australe</i>								
Ensemble de l'Afrique australe	0	0	0	0	0	(239)	239	0
Afrique du Sud	0	0	0	0	23	(23)	0	0
Angola	0	0	0	(20)	450	(430)	0	0
Namibie	0	0	0	21	0	(21)	0	0
Zambie	0	0	0	1	26	(158)	131	0
Total, Afrique australe	0	0	0	2	499	(871)	370	0
Total, Afrique	126 509	0	117 510	87	2 208	8 041	2 198	21 532
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient								
<i>Moyen-Orient</i>								
Ensemble du Moyen-Orient	17 703	0	598	8	122	(22 934)	20 155	14 456
Arabie saoudite	0	0	364	0	40	324	0	0
Égypte	0	0	75	0	0	75	0	0
Iraq	12 620	0	24 242	1 449	678	13 894	0	4 399
Jordanie	30	0	3 740	267	179	3 263	0	0
Liban	0	0	334	0	10	324	0	0
République arabe syrienne	0	0	126	0	0	126	0	0
Total, Moyen-Orient	30 354	0	29 479	1 724	1 028	(4 928)	20 155	18 854
<i>Asie du Sud-Ouest</i>								
Ensemble de l'Asie du Sud-Ouest	302	0	156	0	3	(149)	0	0
Afghanistan	0	0	0	1 153	2 126	(5 765)	2 486	0

<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Iran (République islamique d')	160	0	3 061	533	133	2 117	118	0
Pakistan	0	0	0	178	953	(1 151)	21	0
Total, Asie du Sud-Ouest	462	0	3 217	1 864	3 214	(4 948)	2 624	0
<i>Asie centrale</i>								
Tadjikistan	0	0	0	6	6	(12)	0	0
Total, Asie centrale	0	0	0	6	6	(12)	0	0
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	30 816	0	32 696	3 594	4 248	(9 887)	22 780	18 854
Asie et Pacifique								
<i>Asie du Sud</i>								
Ensemble de l'Asie du Sud	0	0	0	0	0	(18 485)	18 485	0
Sri Lanka	0	0	0	99	156	(3 580)	3 325	0
Total, Asie du Sud	0	0	0	99	156	(22 066)	21 810	0
Total, Asie et Pacifique	0	0	0	99	156	(22 066)	21 810	0
Europe								
<i>Europe centrale</i>								
Turquie	0	0	607	0	14	593	0	0
Total, Europe centrale	0	0	607	0	14	593	0	0
<i>Europe occidentale</i>								
Allemagne	0	0	53	0	0	53	0	0
Belgique	0	0	60	0	0	60	0	0
Royaume-Uni	0	0	502	6	1	496	0	0
Suède	0	0	0	0	0	0	0	0
Total, Europe occidentale	0	0	615	6	1	609	0	0

<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
<i>Europe du Sud-Est</i>								
Ex-République yougoslave de Macédoine	0	0	0	(236)	0	236	0	0
Total, Europe du Sud-Est	0	0	0	(236)	0	236	0	0
Total, Europe	0	0	1 223	(230)	15	1 438	0	0
Total, opérations sur le terrain	157 325	0	151 429	3 550	6 626	(22 474)	46 788	40 386
Programmes globaux								
Direction exécutive et gestion	500	0	0	0	0	(500)	0	0
Total, programmes globaux	500	0	0	0	0	(500)	0	0
Siège								
Ensemble du siège	0	0	0	0	0	(170)	170	0
Bureau exécutif	0	0	616	0	0	616	0	0
Département des opérations	455	0	3 724	0	66	3 203	0	0
Division de la gestion des finances et de l'approvisionnement	0	0	77	0	18	59	0	0
Division de la gestion des ressources humaines	0	0	223	0	0	223	0	0
Total, siège	455	0	4 640	0	84	3 931	170	0
Réserve opérationnelle	0	0	0	0	0	0	0	0
Ensemble	0	0	0	0	0	(2 160)	2 160	0
Total, Fonds pour les programmes supplémentaires	158 280	0	156 068	3 550	6 710	(21 203)	49 118	40 386

<i>Fonds d'affectation spéciale pour les programmes supplémentaires</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulations d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Total HCR								
Opérations sur le terrain								
Afrique								
<i>Afrique de l'Ouest</i>								
Sénégal	0	0	0	0	0	0	0	0
Total, Afrique de l'Ouest	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Afrique australe</i>								
Angola	0	0	0	0	0	0	0	0
Zambie	0	0	(0)	120	3	0	0	124
Total, Afrique australe	0	0	(0)	120	3	0	0	124
Total, Afrique	0	0	(0)	120	3	0	0	124
Total, opérations sur le terrain	0	0	(0)	120	3	0	0	124
Programmes globaux								
Ensemble des programmes globaux	0	0	0	0	0	0	364	364
Division de l'appui opérationnel	0	0	692	477	0	0	0	(215)
Total, programmes globaux	0	0	692	477	0	0	364	150
Total, fonds d'affectation spéciale pour les programmes supplémentaires	0	0	692	597	3	0	364	273

Administrateurs auxiliaires	Contributions au titre de l'exercice en cours	Recettes accessoires	Dépenses de l'exercice en cours	Ajustements au titre d'exercices antérieurs	Annulations d'engagements afférents aux exercices antérieurs	Virements sur/à partir d'autres fonds	Solde, en début d'exercice	Solde, en fin d'exercice
Total HCR								
Opérations sur le terrain								
Afrique								
<i>Afrique de l'Ouest</i>								
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest	0	0	22	0	0	0	0	(22)
Côte d'Ivoire	0	0	44	0	0	0	0	(44)
Ghana	0	0	84	0	0	0	0	(84)
Guinée	0	0	109	0	0	0	0	(109)
Sénégal	0	0	56	0	0	0	0	(56)
Sierra Leone	0	0	118	0	7	0	0	(110)
Total, Afrique de l'Ouest	0	0	433	0	7	0	0	(426)
<i>Afrique de l'Est et corne de l'Afrique</i>								
Ensemble de l'Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	0	0	33	(1)	0	0	0	(34)
Djibouti	0	0	74	0	0	0	0	(74)
Érythrée	0	0	66	0	0	0	0	(66)
Éthiopie	0	0	405	0	0	0	0	(405)
Kenya	0	0	392	0	0	0	0	(392)
Ouganda	0	0	288	0	0	0	0	(288)
Somalie	0	0	37	0	0	0	0	(37)
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	0	0	1 295	(1)	0	0	0	(1 296)
<i>Afrique centrale et Grands Lacs</i>								
République-Unie de Tanzanie	0	0	244	0	0	0	0	(244)
Rwanda	0	0	115	0	0	0	0	(115)
Tchad	0	0	35	0	0	0	0	(35)
Total, Afrique centrale et Grands Lacs	0	0	394	0	0	0	0	(394)
<i>Afrique australe</i>								
Ensemble de l'Afrique australe	0	0	2	0	0	0	0	(2)
Afrique du Sud	0	0	126	0	0	0	0	(126)

<i>Administrateurs auxiliaires</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoirs</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulations d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Angola	0	0	170	0	0	0	0	(170)
Malawi	0	0	50	0	0	0	0	(50)
Mozambique	0	0	63	0	0	0	0	(63)
Namibie	0	0	28	0	0	0	0	(28)
Zambie	0	0	221	0	0	0	0	(221)
Zimbabwe	0	0	50	0	0	0	0	(50)
Total, Afrique australe	0	0	708	0	0	0	0	(708)
Total, Afrique	0	0	2 830	(1)	7	0	0	(2 825)
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient								
<i>Ensemble de l'Asie centrale, de l'Asie du Sud- Ouest, de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient</i>								
Ensemble de l'Asie centrale, de l'Asie du Sud- Ouest, de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient	0	0	4	0	0	0	0	(4)
Total, ensemble de l'Asie centrale, de l'Asie du Sud-Ouest, de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient	0	0	4	0	0	0	0	(4)
<i>Moyen-Orient</i>								
Égypte	0	0	77	0	0	0	0	(77)
Jordanie	0	0	45	0	0	0	0	(45)
République arabe syrienne	0	0	76	0	0	0	0	(76)
Yémen	0	0	50	0	0	0	0	(50)
Total, Moyen-Orient	0	0	248	0	0	0	0	(248)
<i>Asie du Sud-Ouest</i>								
Afghanistan	0	0	175	0	0	0	0	(175)
Iran (République islamique d')	0	0	90	0	0	0	0	(90)
Total, Asie du Sud-Ouest	0	0	265	0	0	0	0	(265)
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	0	0	518	0	0	0	0	(518)

Administrateurs auxiliaires	Contributions au titre de l'exercice en cours	Recettes accessoirs	Dépenses de l'exercice en cours	Ajustements au titre d'exercices antérieurs	Annulations d'engagements afférents aux exercices antérieurs	Virements sur/à partir d'autres fonds	Solde, en début d'exercice	Solde, en fin d'exercice
Asie et Pacifique								
<i>Ensemble de l'Asie et du Pacifique</i>								
Ensemble de l'Asie et du Pacifique	0	0	13	0	0	0	0	(13)
Total, ensemble de l'Asie et du Pacifique	0	0	13	0	0	0	0	(13)
<i>Asie du Sud</i>								
Bangladesh	0	0	77	0	0	0	0	(77)
Inde	0	0	84	0	0	0	0	(84)
Népal	0	0	161	0	0	0	0	(161)
Sri Lanka	0	0	166	0	0	0	0	(166)
Total, Asie du Sud	0	0	487	0	0	0	0	(487)
<i>Asie de l'Est et Pacifique</i>								
Cambodge	0	0	48	0	0	0	0	(48)
Chine	0	0	136	0	0	0	0	(136)
Malaisie	0	0	64	0	0	0	0	(64)
Myanmar	0	0	199	0	0	0	0	(199)
Thaïlande	0	0	260	0	0	0	0	(260)
Total, Asie de l'Est et Pacifique	0	0	707	0	0	0	0	(707)
Total, Asie et Pacifique	0	0	1 208	0	0	0	0	(1 208)
Europe								
<i>Ensemble de l'Europe</i>								
Ensemble de l'Europe	0	0	23	0	0	0	0	(23)
Total, ensemble de l'Europe	0	0	23	0	0	0	0	(23)
<i>Europe orientale</i>								
Arménie	0	0	68	0	0	0	0	(68)
Azerbaïdjan	0	0	115	0	0	0	0	(115)
Fédération de Russie	0	0	271	0	0	0	0	(271)

Administrateurs auxiliaires	Contributions au titre de l'exercice en cours	Recettes accessoires	Dépenses de l'exercice en cours	Ajustements au titre d'exercices antérieurs	Annulations d'engagements afférents aux exercices antérieurs	Virements sur/à partir d'autres fonds	Solde, en début d'exercice	Solde, en fin d'exercice
Géorgie	0	0	68	0	0	0	0	(68)
Total, Europe orientale	0	0	522	0	0	0	0	(522)
<i>Europe centrale</i>								
République tchèque	0	0	70	0	0	0	0	(70)
Slovénie	0	0	73	0	0	0	0	(73)
Turquie	0	0	(146)	(8)	13	0	0	(142)
Total, Europe centrale	0	0	289	(8)	13	0	0	(284)
<i>Europe occidentale</i>								
Belgique	0	0	43	0	0	0	0	(43)
Suisse	0	0	18	0	0	0	0	(18)
Total, Europe occidentale	0	0	61	0	0	0	0	(61)
<i>Europe du Sud-Est</i>								
Ensemble de l'Europe du Sud-Est	0	0	6	0	0	0	0	(6)
Bosnie-Herzégovine	0	0	400	0	0	0	0	(400)
Croatie	0	0	41	0	0	0	0	(41)
Ex-République yougoslave de Macédoine	0	0	64	0	0	0	0	(64)
Serbie-et-Monténégro	0	0	129	0	0	0	0	(129)
Total, Europe du Sud-Est	0	0	640	0	0	0	0	(640)
Total, Europe	0	0	1 534	(8)	13	0	0	(1 530)
Amériques								
<i>Ensemble des Amériques</i>								
Ensemble des Amériques	0	0	9	0	0	0	0	(9)
Total, ensemble des Amériques	0	0	9	0	0	0	0	(9)
<i>Amérique du Sud (nord)</i>								
Colombie	0	0	81	0	0	0	0	(81)
Venezuela	0	0	57	0	0	0	0	(57)
Total, Amérique du Sud (nord)	0	0	138	0	0	0	0	(138)

<i>Administrateurs auxiliaires</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulations d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
<i>Amérique du Nord et Caraïbes</i>								
États-Unis d'Amérique	0	0	165	0	0	0	0	(165)
Total, Amérique du Nord et Caraïbes	0	0	165	0	0	0	0	(165)
Total, Amériques	0	0	313	0	0	0	0	(313)
Total, opérations sur le terrain	0	0	6 402	(10)	20	0	0	(6 392)
Programmes globaux								
Ensemble des programmes globaux	0	0	0	0	0	0	5 919	5 919
Autres programmes globaux	10 030	0	6	(341)	0	0	0	9 684
Total, programmes globaux	10 030	0	6	(341)	0	0	5 919	15 602
Siège								
Ensemble du siège	0	0	0	0	0	0	1 008	1 008
Bureau exécutif	0	0	165	0	0	0	0	(165)
Département de la protection internationale	0	0	297	0	0	0	0	(297)
Département des opérations	0	0	185	0	0	0	0	(185)
Division de l'appui opérationnel	0	0	473	0	0	0	0	(473)
Division de la gestion des finances et de l'approvisionnement	0	0	95	0	0	0	0	(95)
Division de la gestion des ressources humaines	0	0	123	0	0	0	0	(123)
Division des relations extérieures	0	0	625	0	0	0	0	(625)
Total, siège	0	0	1 962	0	0	0	1 008	(954)
Ensemble	0	0	0	0	0	0	297	297
Total, administrateurs auxiliaires	10 030	0	8 369	(351)	20	0	7 224	8 554

Annexe à l'état II

État au 31 décembre 2004 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds, par fonds, région, pays ou territoire

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Total HCR							
Opérations sur le terrain							
Afrique							
<i>Ensemble de l'Afrique</i>							
Ensemble de l'Afrique	(2 985)	2 985	0	0	0	0	0
Total, ensemble de l'Afrique	(2 985)	2 985	0	0	0	0	0
<i>Afrique de l'Ouest</i>							
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest	279	407	686	546	0	140	686
Bénin	(112)	120	8	37	(29)	(0)	8
Burkina Faso	1	0	1	0	1	0	1
Cameroun	232	13	244	224	20	(0)	244
Cap-Vert	0	0	0	0	0	(0)	0
Côte d'Ivoire	689	498	1 187	968	65	154	1 187
Gambie	(33)	41	8	9	(1)	(0)	8
Ghana	388	349	737	683	53	0	737
Guinée	528	709	1 237	1 149	81	7	1 237
Guinée-Bissau	(7)	0	(7)	0	(7)	0	(7)
Libéria	144	977	1 121	872	179	71	1 121
Mali	(60)	86	26	0	26	0	26
Niger	0	0	0	0	0	0	0
Nigéria	299	36	335	315	20	(0)	335
Sénégal	12	107	119	103	6	10	119
Sierra Leone	(212)	2 227	2 015	1 914	95	6	2 015
Togo	(2)	0	(2)	0	(2)	0	(2)
Total, Afrique de l'Ouest	2 145	5 571	7 715	6 820	508	387	7 715

Budget-programme annuel	Actif			Passif			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs	Total, actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs	Réserves et soldes des fonds	
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique							
Ensemble de l'Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	0	0	0	0	0	0	0
Djibouti	79	269	348	342	6	(0)	348
Érythrée	1 622	857	2 479	2 517	(38)	0	2 479
Éthiopie	625	407	1 032	978	54	(0)	1 032
Kenya	1 148	493	1 641	1 451	190	(0)	1 641
Ouganda	350	497	847	828	19	0	847
Somalie	135	212	347	293	53	0	347
Soudan	3 010	369	3 379	2 673	706	0	3 379
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	6 969	3 104	10 072	9 083	990	0	10 072
Afrique centrale et Grands Lacs							
Afrique centrale et Grands Lacs	0	0	0	0	0	(0)	0
Burundi	(1 365)	4 847	3 482	3 433	49	(0)	3 482
Congo	132	167	299	279	(4)	25	299
Gabon	152	117	268	264	5	0	268
République centrafricaine	47	261	307	285	23	(0)	307
République démocratique du Congo	1 378	1 394	2 773	2 426	334	13	2 773
République-Unie de Tanzanie	(1 493)	4 473	2 980	2 786	194	0	2 980
Rwanda	685	161	846	825	22	0	846
Tchad	2 628	301	2 929	2 835	94	0	2 929
Divers pays d'Afrique centrale	533	2	535	535	0	0	535
Total, Afrique centrale et Grands Lacs	2 698	11 722	14 420	13 666	716	38	14 420
Afrique australe							
Ensemble de l'Afrique australe	239	0	239	239	0	(0)	239
Afrique du Sud	(30)	71	40	2	15	23	40
Angola	633	1 027	1 660	927	304	430	1 660
Botswana	82	104	187	74	99	14	187
Malawi	(38)	140	102	77	24	(0)	102

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Mozambique	267	179	446	391	55	0	446
Namibie	251	22	273	9	243	21	273
Swaziland	4	0	4	0	4	0	4
Zambie	1 163	394	1 557	1 481	75	2	1 557
Zimbabwe	32	22	55	50	4	(0)	55
Total, Afrique australe	2 603	1 959	4 562	3 249	823	490	4 562
Total, Afrique	11 429	25 341	36 770	32 818	3 036	915	36 770
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient							
<i>Ensemble de l'Asie centrale, de l'Asie du Sud-Ouest, de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient</i>							
Ensemble de l'Asie centrale, de l'Asie du Sud-Ouest, de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient	0	0	0	0	0	0	0
Total, ensemble de l'Asie centrale, de l'Asie du Sud-Ouest, de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient	0	0	0	0	0	0	0
<i>Afrique du Nord</i>							
Ensemble de l'Afrique du Nord	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	589	575	1 164	1 150	14	(0)	1 164
Jamahiriya arabe libyenne	6	17	23	23	0	0	23
Maroc	(25)	47	22	14	8	(0)	22
Mauritanie	18	5	22	22	0	0	22
Sahara occidental	105	136	241	241	0	0	241
Tunisie	7	7	14	10	4	(0)	14
Total, Afrique du Nord	700	785	1 485	1 460	26	(0)	1 485
<i>Moyen-Orient</i>							
Ensemble du Moyen-Orient	(88)	100	12	12	0	0	12
Arabie saoudite	200	21	221	229	(8)	(0)	221
Égypte	37	108	145	149	(3)	(0)	145

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Iraq	325	96	421	297	124	0	421
Israël	3	0	3	3	0	(0)	3
Jordanie	6	59	65	57	7	0	65
Koweït	(27)	49	22	0	22	0	22
Liban	46	2	48	52	(3)	(0)	48
République arabe syrienne	154	61	215	26	189	0	215
Yémen	164	58	222	190	32	0	222
Total, Moyen-Orient	821	554	1 375	1 016	359	(0)	1 375
<i>Asie du Sud-Ouest</i>							
Ensemble de l'Asie du Sud-Ouest	1 782	0	1 782	33	0	1 749	1 782
Afghanistan	5 685	5 210	10 895	7 549	68	3 279	10 895
Iran (République islamique d')	1 815	(70)	1 745	970	109	666	1 745
Pakistan	479	3 088	3 566	2 310	125	1 131	3 566
Total, Asie du Sud-Ouest	9 761	8 227	17 989	10 863	302	6 824	17 989
<i>Asie centrale</i>							
Ensemble de l'Asie centrale	(593)	593	0	0	0	0	0
Kazakhstan	0	14	14	14	0	0	14
Kirghizistan	219	(160)	58	39	19	0	58
Ouzbékistan	15	3	18	15	3	0	18
Tadjikistan	24	30	54	45	(3)	12	54
Turkménistan	147	(1)	146	144	2	(0)	146
Total, Asie centrale	(189)	479	290	257	21	12	290
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	11 093	10 046	21 139	13 595	707	6 836	21 139

Budget-programme annuel	Actif			Passif			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs	Total, actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs	Réserves et soldes des fonds	
Asie et Pacifique							
Ensemble de l'Asie et du Pacifique							
Ensemble de l'Asie et du Pacifique	1	0	1	0	0	1	1
Total, ensemble de l'Asie et du Pacifique	1	0	1	0	0	1	1
Asie du Sud							
Ensemble de l'Asie du Sud	6	0	6	0	0	6	6
Bangladesh	(230)	510	281	272	8	(0)	281
Inde	65	28	94	80	14	(0)	94
Népal	(2 575)	2 702	127	144	(17)	(0)	127
Sri Lanka	9	1 212	1 222	952	14	255	1 222
Total, Asie du Sud	(2 724)	4 454	1 729	1 449	19	261	1 729
Asie de l'Est et Pacifique							
Ensemble de l'Asie de l'Est et Pacifique	(1 789)	1 789	0	0	0	0	0
Australie	(11)	43	32	7	25	0	32
Cambodge	(13)	68	55	43	12	0	55
Chine	133	(16)	117	139	(22)	(0)	117
Corée	(2)	41	39	0	39	0	39
Indonésie	10	103	113	60	53	(0)	113
Japon	29	16	45	30	15	0	45
Macao	0	0	0	0	0	0	0
Malaisie	171	28	199	172	27	(0)	199
Mongolie	9	0	9	0	9	(0)	9
Myanmar	(1 359)	1 727	368	278	9	82	368
Papouasie-Nouvelle-Guinée	(1)	8	7	6	0	0	7
Philippines	(63)	62	(1)	0	(1)	(0)	(1)
République démocratique populaire lao	5	2	7	0	7	0	7
Singapour	13	0	13	0	13	0	13
Thaïlande	(1 030)	1 186	156	149	7	(0)	156

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Timor-Leste	20	20	41	38	3	0	41
Viet Nam	0	1	0	0	0	0	0
Divers pays d'Asie de l'Est	0	0	0	0	0	0	0
Total, Asie de l'Est et Pacifique	(3 878)	5 078	1 200	921	198	82	1 200
Total, Asie et Pacifique	(6 601)	9 531	2 930	2 370	217	344	2 930
Europe							
<i>Ensemble de l'Europe</i>							
Ensemble de l'Europe	0	0	0	0	0	0	0
Total, ensemble de l'Europe	0	0	0	0	0	0	0
<i>Europe orientale</i>							
Ensemble de l'Europe orientale	593	(579)	14	14	0	(0)	14
Arménie	9	2	10	10	0	(0)	10
Azerbaïdjan	(54)	117	63	42	21	(0)	63
Bélarus	619	0	619	150	469	0	619
Fédération de Russie	(436)	880	444	400	44	(0)	444
Géorgie	102	41	143	131	12	(0)	143
République de Moldova	(8)	150	142	143	(1)	(0)	142
Ukraine	171	72	242	249	(6)	0	242
Total, Europe orientale	994	682	1 676	1 137	539	(0)	1 676
<i>Europe centrale</i>							
Europe centrale et États baltes	26	0	26	26	0	0	26
Bulgarie	5	9	14	0	14	(0)	14
Chypre	5	1	5	0	5	0	5
Hongrie	(28)	48	21	14	6	0	21
Lettonie	0	0	0	0	0	0	0
Pologne	7	6	12	0	12	(0)	12
République tchèque	(10)	14	3	1	2	0	3

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Roumanie	1	22	23	2	21	0	23
Slovaquie	12	6	18	19	0	0	18
Slovénie	(17)	15	(3)	2	(4)	(0)	(3)
Turquie	68	5	73	32	41	0	73
Divers pays d'Europe centrale	60	0	60	60	0	(0)	60
Total, Europe centrale	128	125	253	156	97	0	253
<i>Europe occidentale</i>							
Ensemble de l'Europe occidentale	0	0	0	0	0	0	0
Allemagne	151	24	175	1	174	0	175
Autriche	7	7	14	12	2	0	14
Belgique	44	6	50	44	6	(0)	50
Espagne	91	10	101	77	24	(0)	101
France	(41)	97	56	71	(16)	0	56
Grèce	(9)	16	7	0	7	(0)	7
Irlande	(67)	80	13	9	5	(0)	13
Italie	10	7	17	24	(7)	(0)	17
Luxembourg	0	0	0	0	0	0	0
Malte	3	0	3	3	0	(0)	3
Pays-Bas	(3)	3	0	0	0	0	0
Portugal	0	0	0	0	0	0	0
Royaume-Uni	(136)	168	31	9	16	7	31
Suède	(126)	150	24	16	8	0	24
Suisse	36	(4)	32	23	8	(0)	32
Total, Europe occidentale	(40)	563	523	289	228	7	523
<i>Europe du Sud-Est</i>							
Ensemble de l'Europe du Sud-Est	(93)	93	0	0	0	0	0
Albanie	(520)	597	77	75	3	0	77
Bosnie-Herzégovine	306	52	358	349	9	0	358

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Croatie	64	21	85	79	6	0	85
Ex-République yougoslave de Macédoine	33	61	93	50	43	0	93
Serbie-et-Monténégro	(1 016)	1 947	931	837	94	(0)	931
Total, Europe du Sud-Est	(1 227)	2 771	1 544	1 390	154	0	1 544
Total, Europe	(145)	4 142	3 997	2 972	1 018	7	3 997
Amériques							
<i>Ensemble des Amériques</i>							
Ensemble des Amériques	(605)	605	0	0	0	0	0
Total, ensemble des Amériques	(605)	605	0	0	0	0	0
<i>Ensemble de l'Amérique du Sud</i>							
Ensemble de l'Amérique du Sud	0	0	0	0	0	0	0
Total, ensemble de l'Amérique du Sud	0	0	0	0	0	0	0
<i>Amérique du Sud (nord)</i>							
Ensemble de l'Amérique du Sud (nord)	(55)	130	75	75	0	0	75
Colombie	(326)	1 362	1 036	425	(5)	617	1 036
Équateur	(539)	606	66	62	4	(0)	66
Guyana	0	0	0	0	0	0	0
Panama	(11)	42	31	20	11	0	31
Venezuela	(307)	335	28	32	(4)	0	28
Total, Amérique du Sud (nord)	(1 238)	2 474	1 236	614	6	617	1 236
<i>Amérique du Sud (sud)</i>							
Ensemble de l'Amérique du Sud (sud)	341	0	341	67	0	275	341
Argentine	(6)	1	(5)	13	(19)	0	(5)
Brésil	20	0	20	6	14	0	20
Chili	14	7	22	0	22	0	22

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Pérou	0	0	0	0	0	0	0
Total, Amérique du Sud (sud)	369	8	377	85	17	275	377
<i>Amérique du Nord et Caraïbes</i>							
Ensemble de l'Amérique du Nord et Caraïbes	79	45	124	124	0	(0)	124
Canada	(24)	25	1	6	(6)	0	1
Cuba	29	0	29	29	0	(0)	29
États-Unis d'Amérique	199	26	226	101	125	0	226
République dominicaine	0	0	0	0	0	(0)	0
Total, Amérique du Nord et Caraïbes	283	96	379	260	119	0	379
<i>Amérique centrale et Mexique</i>							
Ensemble de l'Amérique centrale	28	0	28	28	0	0	28
Costa Rica	(45)	65	20	1	19	0	20
Guatemala	26	4	30	0	30	0	30
Mexique	(104)	94	(10)	1	(12)	(0)	(10)
Total, Amérique centrale et Mexique	(95)	162	67	30	37	0	67
Total, Amériques	(1 287)	3 346	2 059	989	179	891	2 059
Total, opérations sur le terrain	14 489	52 405	66 894	52 744	5 157	8 993	66 894
Programme globaux							
Ensemble des programmes globaux	(1 981)	1 950	(31)	0	(31)	0	(31)
Département de la protection internationale	76	1 438	1 514	480	0	1 034	1 514
Direction exécutive et gestion	5 437	227	5 664	5 664	0	0	5 664
Division de l'appui opérationnel	1 952	275	2 227	1 322	(40)	946	2 227
Division de la gestion des finances et de l'approvisionnement	1 410	0	1 410	1 410	0	0	1 410
Division de la gestion des ressources humaines	1 353	160	1 513	1 399	0	114	1 513
Division des relations extérieures	1 491	(1)	1 491	1 401	0	89	1 491

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Autres programmes globaux	0	0	0	0	0	0	0
Total, programmes globaux	9 739	4 049	13 788	11 677	(71)	2 182	13 788
Siège							
Ensemble du siège	(4 500)	4 500	0	0	0	0	0
Bureau exécutif	1 667	0	1 667	736	0	930	1 667
Département de la protection internationale	162	48	210	161	0	49	210
Département des opérations	372	13	385	385	0	0	385
Division de l'appui opérationnel	303	0	303	299	0	4	303
Division de la gestion des finances et des approvisionnements	16 446	21 438	37 885	2 865	35 020	0	37 885
Division de la gestion des ressources humaines	469	0	469	105	(22)	386	469
Division des relations extérieures	290	0	290	290	0	0	290
Autres sections du siège	12	4	16	10	0	6	16
Total, siège	15 220	26 003	41 223	4 852	34 998	1 374	41 223
Réserve opérationnelle	10 000	0	10 000	0	0	10 000	10 000
Ensemble	(8 490)	858	(7 632)	4	(9 023)	1 387	(7 632)
(Néant)	(9 025)	6	(9 019)	4	(9 023)	0	(9 019)
Total, Fonds pour le programme annuel	40 958	83 315	124 274	69 276	31 061	23 937	124 274

<i>Fonds d'affectation spéciale pour le programme annuel</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Total HCR							
Opérations sur le terrain							
Afrique							
<i>Afrique de l'Ouest</i>							
Côte d'Ivoire	0	0	0	0	0	0	0
Ghana	0	0	0	0	0	0	0
Guinée	0	0	0	0	0	0	0
Mali	0	0	0	0	0	0	0
Niger	0	0	0	0	0	0	0
Total, Afrique de l'Ouest	0	0	0	0	0	0	0
<i>Afrique centrale et Grands Lacs</i>							
République-Unie de Tanzanie	25	0	25	0	0	25	25
Total, Afrique centrale et Grands Lacs	25	0	25	0	0	25	25
Total, Afrique	25	0	25	0	0	25	25
Europe							
<i>Europe centrale</i>							
Turquie	0	0	0	0	0	0	0
Total, Europe centrale	0	0	0	0	0	0	0
Total, Europe	0	0	0	0	0	0	0
Total, opérations sur le terrain	25	0	25	0	0	25	25
Programmes globaux	339	0	339	0	0	339	339
Siège							
Bureau exécutif	0	0	0	0	0	0	0
Division de l'appui opérationnel	40	0	40	0	0	40	40
Total, siège	40	0	40	0	0	40	40
Total, fonds d'affectation spéciale pour le programme annuel	403	0	403	0	0	403	403

<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Total HCR							
Opérations sur le terrain							
Afrique							
<i>Ensemble de l'Afrique</i>							
Ensemble de l'Afrique	0	0	0	0	0	0	0
Total, ensemble de l'Afrique	0	0	0	0	0	0	0
<i>Afrique de l'Ouest</i>							
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest	2 688	1 741	4 429	4 429	0	0	4 429
Bénin	0	0	0	0	0	0	0
Côte d'Ivoire	(0)	0	(0)	(0)	0	(0)	(0)
Ghana	0	0	0	0	0	0	0
Guinée	0	0	0	0	0	0	0
Libéria	(1 243)	1 243	(0)	0	0	(0)	(0)
Nigéria	0	0	0	0	0	0	0
Sénégal	0	0	0	0	0	0	0
Sierra Leone	(636)	636	0	0	0	0	0
Total, Afrique de l'Ouest	809	3 620	4 429	4 429	0	0	4 429
<i>Afrique de l'Est et corne de l'Afrique</i>							
Ensemble de l'Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	4 973	0	4 973	0	0	4 973	4 973
Érythrée	0	0	0	0	0	0	0
Éthiopie	297	0	297	297	0	(0)	297
Kenya	304	0	304	304	0	0	304
Ouganda	400	0	400	400	0	(0)	400
Soudan	(320)	850	530	156	0	374	530
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	5 654	850	6 504	1 157	0	5 347	6 504
<i>Afrique centrale et Grands Lacs</i>							
Afrique centrale et Grands Lacs	(4 207)	5 250	1 043	0	0	1 043	1 043

<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Burundi	1 794	0	1 794	1 794	0	0	1 794
Congo	5	0	5	0	0	5	5
République centrafricaine	11	0	11	0	0	11	11
République démocratique du Congo	52	82	134	134	0	0	134
République-Unie de Tanzanie	596	0	596	596	0	(0)	596
Tchad	17 752	5 105	22 857	7 731	0	15 127	22 857
Divers pays d'Afrique centrale	1 042	0	1 042	1 042	0	0	1 042
Total, Afrique centrale et Grands Lacs	17 045	10 437	27 482	11 297	0	16 185	27 482
<i>Afrique australe</i>							
Ensemble de l'Afrique australe	0	0	0	0	0	0	0
Afrique du Sud	0	0	0	0	0	0	0
Angola	(136)	136	(0)	0	0	(0)	(0)
Namibie	0	0	0	0	0	0	0
Swaziland	0	0	0	0	0	0	0
Zambie	(135)	135	0	0	0	0	0
Total, Afrique australe	(270)	270	0	0	0	0	0
Total, Afrique	23 238	15 177	38 415	16 883	0	21 532	38 415
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient							
<i>Moyen-Orient</i>							
Ensemble du Moyen-Orient	258	14 230	14 488	33	0	14 456	14 488
Arabie saoudite	0	0	0	0	0	0	0
Égypte	0	0	0	0	0	0	0
Iraq	9 579	3	9 582	5 184	0	4 399	9 582
Jordanie	41	0	41	41	0	(0)	41
Koweït	0	0	0	0	0	0	0
Liban	1	0	1	1	0	(0)	1

<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
République arabe syrienne	0	0	0	0	0	0	0
Total, Moyen-Orient	9 880	14 233	24 114	5 259	0	18 854	24 114
<i>Asie du Sud-Ouest</i>							
Ensemble de l'Asie du Sud-Ouest	(257)	286	28	28	0	(0)	28
Afghanistan	2	0	2	2	0	0	2
Iran (République islamique d')	42	0	42	42	0	0	42
Pakistan	(1)	1	(0)	0	0	(0)	(0)
Total, Asie du Sud-Ouest	(215)	287	72	72	0	0	72
<i>Asie centrale</i>							
Ouzbékistan	0	0	0	0	0	0	0
Tadjikistan	0	0	0	0	0	0	0
Turkménistan	0	0	0	0	0	0	0
Total, Asie centrale	0	0	0	0	0	0	0
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	9 665	14 520	24 186	5 331	0	18 854	24 186
<i>Asie et Pacifique</i>							
<i>Asie du Sud</i>							
Ensemble de l'Asie du Sud	0	0	0	0	0	0	0
Sri Lanka	(1 059)	1 058	(0)	(0)	0	0	(0)
Total, Asie du Sud	(1 059)	1 058	(0)	(0)	0	0	(0)
<i>Asie de l'Est et Pacifique</i>							
Indonésie	0	0	0	0	0	0	0
Timor-Leste	0	0	0	0	0	0	0
Total, Asie de l'Est et Pacifique	0	0	0	0	0	0	0
Total, Asie et Pacifique	(1 059)	1 058	(0)	(0)	0	0	(0)

<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Europe							
<i>Europe centrale</i>							
Turquie	1	0	1	1	0	(0)	1
Total, Europe centrale	1	0	1	1	0	(0)	1
<i>Europe occidentale</i>							
Allemagne	0	0	0	0	0	0	0
Autriche	0	0	0	0	0	0	0
Belgique	(0)	0	(0)	0	0	(0)	(0)
Royaume-Uni	14	0	14	14	0	(0)	14
Suède	0	0	0	0	0	0	0
Total, Europe occidentale	14	0	14	14	0	0	14
<i>Europe du Sud-Est</i>							
Ensemble de l'Europe du Sud-Est	0	0	0	0	0	0	0
Albanie	0	0	0	0	0	0	0
Bosnie-Herzégovine	0	0	0	0	0	0	0
Ex-République yougoslave de Macédoine	(136)	136	0	0	0	0	0
Serbie-et-Monténégro	0	0	0	0	0	0	0
Total, Europe du Sud-Est	(136)	136	0	0	0	0	0
Total, Europe	(121)	136	15	15	0	(0)	15
Total, opérations sur le terrain	31 724	30 892	62 615	22 229	0	40 386	62 615
Programmes globaux							
Ensemble des programmes globaux	0	0	0	0	0	0	0
Département de la protection internationale	0	0	0	0	0	0	0
Direction exécutive et gestion	0	0	0	0	0	0	0
Division de l'appui opérationnel	0	0	0	0	0	0	0
Total, programmes globaux	0	0	0	0	0	0	0

<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Siège							
<i>Ensemble du siège</i>	0	0	0	0	0	0	0
Bureau exécutif	(0)	0	(0)	0	0	(0)	(0)
Département de la protection internationale	0	0	0	0	0	0	0
Département des opérations	0	0	0	0	0	0	0
Division de la gestion des finances et des approvisionnements	11	0	11	11	0	0	11
Division de la gestion des ressources humaines	0	0	0	0	0	0	0
Total, siège	11	0	11	11	0	0	11
Réserve opérationnelle	0	0	0	0	0	0	0
<i>Ensemble</i>	(379)	379	0	0	0	0	0
Total, Fonds pour les programmes supplémentaires	31 355	31 271	62 626	22 240	0	40 386	62 626

<i>Fonds d'affectation spéciale pour les programmes supplémentaires</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Total HCR							
Opérations sur le terrain							
Afrique							
<i>Afrique de l'Ouest</i>							
Sénégal	0	0	0	0	0	0	0
Total, Afrique de l'Ouest	0	0	0	0	0	0	0
<i>Afrique australe</i>							
Angola	0	0	0	0	0	0	0
Zambie	124	0	124	0	0	124	124
Total, Afrique australe	124	0	124	0	0	124	124
Total, Afrique	124	0	124	0	0	124	124
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient							
<i>Moyen-Orient</i>							
Égypte	0	0	0	0	0	0	0
Total, Moyen-Orient	0	0	0	0	0	0	0
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	0	0	0	0	0	0	0
Total, opérations sur le terrain	124	0	124	0	0	124	124
Programmes globaux							
Ensemble des programmes globaux	364	0	364	0	0	364	364
Division de l'appui opérationnel	(220)	5	(215)	0	0	(215)	(215)
Total, programmes globaux	145	5	150	0	0	150	150
Total, Fonds d'affectation spéciale pour les programmes supplémentaires	268	5	273	0	0	273	273

	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
<i>Administrateurs auxiliaires</i>							
Total HCR							
Opérations sur le terrain							
Afrique							
<i>Afrique de l'Ouest</i>							
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest	(22)	0	(22)	0	0	(22)	(22)
Côte d'Ivoire	(44)	0	(44)	0	0	(44)	(44)
Ghana	(84)	0	(84)	0	0	(84)	(84)
Guinée	(109)	0	(109)	0	0	(109)	(109)
Nigéria	0	0	0	0	0	0	0
Sénégal	(56)	0	(56)	0	0	(56)	(56)
Sierra Leone	(110)	0	(110)	0	0	(110)	(110)
Total, Afrique de l'Ouest	(426)	0	(426)	0	0	(426)	(426)
<i>Afrique de l'Est et corne de l'Afrique</i>							
Ensemble de l'Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	(34)	0	(34)	0	0	(34)	(34)
Djibouti	(74)	0	(74)	0	0	(74)	(74)
Érythrée	(66)	0	(66)	0	0	(66)	(66)
Éthiopie	(405)	0	(405)	0	0	(405)	(405)
Kenya	(392)	0	(392)	0	0	(392)	(392)
Ouganda	(288)	0	(288)	0	0	(288)	(288)
Somalie	(37)	0	(37)	0	0	(37)	(37)
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	(1 296)	0	(1 296)	0	0	(1 296)	(1 296)
<i>Afrique centrale et Grands Lacs</i>							
République démocratique du Congo	0	0	0	0	0	0	0
République-Unie de Tanzanie	(244)	0	(244)	0	0	(244)	(244)
Rwanda	(115)	0	(115)	0	0	(115)	(115)
Tchad	(35)	0	(35)	0	0	(35)	(35)
Total, Afrique centrale et Grands Lacs	(394)	0	(394)	0	0	(394)	(394)

<i>Administrateurs auxiliaires</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
<i>Afrique australe</i>							
Ensemble de l'Afrique australe	(2)	0	(2)	0	0	(2)	(2)
Afrique du Sud	(126)	0	(126)	0	0	(126)	(126)
Angola	(170)	0	(170)	0	0	(170)	(170)
Malawi	(50)	0	(50)	0	0	(50)	(50)
Mozambique	(63)	0	(63)	0	0	(63)	(63)
Namibie	(28)	0	(28)	0	0	(28)	(28)
Zambie	(221)	0	(221)	0	0	(221)	(221)
Zimbabwe	(50)	0	(50)	0	0	(50)	(50)
Total, Afrique australe	(708)	0	(708)	0	0	(708)	(708)
Total, Afrique	(2 825)	0	(2 825)	0	0	(2 825)	(2 825)
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient							
<i>Ensemble de l'Asie centrale, de l'Asie du Sud-Ouest, de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient</i>							
Ensemble de l'Asie centrale, de l'Asie du Sud-Ouest, de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient	(4)	0	(4)	0	0	(4)	(4)
Total, ensemble de l'Asie centrale, de l'Asie du Sud-Ouest, de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient	(4)	0	(4)	0	0	(4)	(4)
<i>Afrique du Nord</i>							
Jamahiriya arabe libyenne	0	0	0	0	0	0	0
Total, Afrique du Nord	0	0	0	0	0	0	0
<i>Moyen-Orient</i>							
Égypte	(77)	0	(77)	0	0	(77)	(77)
Jordanie	(45)	0	(45)	0	0	(45)	(45)
République arabe syrienne	(76)	0	(76)	0	0	(76)	(76)

<i>Administrateurs auxiliaires</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Yémen	(50)	0	(50)	0	0	(50)	(50)
Total, Moyen-Orient	(248)	0	(248)	0	0	(248)	(248)
<i>Asie du Sud-Ouest</i>							
Afghanistan	(175)	0	(175)	0	0	(175)	(175)
Iran (République islamique d')	(90)	0	(90)	0	0	(90)	(90)
Pakistan	0	0	0	0	0	0	0
Total, Asie du Sud-Ouest	(265)	0	(265)	0	0	(265)	(265)
<i>Asie centrale</i>							
Turkménistan	0	0	0	0	0	0	0
Total, Asie centrale	0	0	0	0	0	0	0
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	(518)	0	(518)	0	0	(518)	(518)
Asie et Pacifique							
<i>Ensemble de l'Asie et du Pacifique</i>							
Ensemble de l'Asie et du Pacifique	(13)	0	(13)	0	0	(13)	(13)
Total, ensemble de l'Asie et du Pacifique	(13)	0	(13)	0	0	(13)	(13)
<i>Asie du Sud</i>							
Bangladesh	(77)	0	(77)	0	0	(77)	(77)
Inde	(84)	0	(84)	0	0	(84)	(84)
Népal	(161)	0	(161)	0	0	(161)	(161)
Sri Lanka	(166)	0	(166)	0	0	(166)	(166)
Total, Asie du Sud	(487)	0	(487)	0	0	(487)	(487)
<i>Asie de l'Est et Pacifique</i>							
Cambodge	(48)	0	(48)	0	0	(48)	(48)
Chine	(136)	0	(136)	0	0	(136)	(136)
Indonésie	0	0	0	0	0	0	0

	Actif			Passif			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs	Total, actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs	Réserves et soldes des fonds	
<i>Administrateurs auxiliaires</i>							
Malaisie	(64)	0	(64)	0	0	(64)	(64)
Myanmar	(199)	0	(199)	0	0	(199)	(199)
République démocratique populaire lao	0	0	0	0	0	0	0
Thaïlande	(260)	0	(260)	0	0	(260)	(260)
Total, Asie de l'Est et Pacifique	(707)	0	(707)	0	0	(707)	(707)
Total, Asie et Pacifique	(1 208)	0	(1 208)	0	0	(1 208)	(1 208)
Europe							
<i>Ensemble de l'Europe</i>							
Ensemble de l'Europe	(23)	0	(23)	0	0	(23)	(23)
Total, ensemble de l'Europe	(23)	0	(23)	0	0	(23)	(23)
<i>Europe orientale</i>							
Arménie	(68)	0	(68)	0	0	(68)	(68)
Azerbaïdjan	(115)	0	(115)	0	0	(115)	(115)
Fédération de Russie	(271)	0	(271)	0	0	(271)	(271)
Géorgie	(68)	0	(68)	0	0	(68)	(68)
République de Moldova	0	0	0	0	0	0	0
Total, Europe orientale	(522)	0	(522)	0	0	(522)	(522)
<i>Europe centrale</i>							
Chypre	0	0	0	0	0	0	0
République tchèque	(70)	0	(70)	0	0	(70)	(70)
Slovénie	(73)	0	(73)	0	0	(73)	(73)
Turquie	(142)	0	(142)	0	0	(142)	(142)
Total, Europe centrale	(284)	0	(284)	0	0	(284)	(284)
<i>Europe occidentale</i>							
Belgique	(43)	0	(43)	0	0	(43)	(43)

<i>Administrateurs auxiliaires</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Suisse	(18)	0	(18)	0	0	(18)	(18)
Total, Europe occidentale	(61)	0	(61)	0	0	(61)	(61)
<i>Europe du Sud-Est</i>							
Ensemble de l'Europe du Sud-Est	(6)	0	(6)	0	0	(6)	(6)
Bosnie-Herzégovine	(400)	0	(400)	0	0	(400)	(400)
Croatie	(41)	0	(41)	0	0	(41)	(41)
Ex-République yougoslave de Macédoine	(64)	0	(64)	0	0	(64)	(64)
Serbie-et-Monténégro	(129)	0	(129)	0	0	(129)	(129)
Total, Europe du Sud-Est	(640)	0	(640)	0	0	(640)	(640)
Total, Europe	(1 530)	0	(1 530)	0	0	(1 530)	(1 530)
Amériques							
<i>Ensemble des Amériques</i>							
Ensemble des Amériques	(9)	0	(9)	0	0	(9)	(9)
Total, ensemble des Amériques	(9)	0	(9)	0	0	(9)	(9)
<i>Amérique du Sud (nord)</i>							
Venezuela	(57)	0	(57)	0	0	(57)	(57)
Colombie	(81)	0	(81)	0	0	(81)	(81)
Total, Amérique du Sud (nord)	(138)	0	(138)	0	0	(138)	(138)
<i>Amérique du Nord et Caraïbes</i>							
États-Unis d'Amérique	(165)	0	(165)	0	0	(165)	(165)
Total, Amérique du Nord et Caraïbes	(165)	0	(165)	0	0	(165)	(165)
<i>Amérique centrale et Mexique</i>							
Mexique	0	0	0	0	0	0	0
Total, Amérique centrale et Mexique	0	0	0	0	0	0	0
Total, Amériques	(313)	0	(313)	0	0	(313)	(313)
Total, opérations sur le terrain	(6 392)	0	(6 392)	0	0	(6 392)	(6 392)

	Actif			Passif			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs	Total, actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs	Réserves et soldes des fonds	
<i>Administrateurs auxiliaires</i>							
Programmes globaux							
Ensemble des programmes globaux	5 919	0	5 919	0	0	5 919	5 919
Direction exécutive et gestion	0	0	0	0	0	0	0
Autres programmes globaux	8 484	1 200	9 684	0	0	9 684	9 684
Total, programmes globaux	14 402	1 200	15 602	0	0	15 602	15 602
Siège							
Ensemble du siège	1 008	0	1 008	0	0	1 008	1 008
Bureau exécutif	(165)	0	(165)	0	0	(165)	(165)
Département de la protection internationale	(297)	0	(297)	0	0	(297)	(297)
Département des opérations	(185)	0	(185)	0	0	(185)	(185)
Division de l'appui opérationnel	(473)	0	(473)	0	0	(473)	(473)
Division de la gestion des finances et de l'approvisionnement	(95)	0	(95)	0	0	(95)	(95)
Division de la gestion des ressources humaines	(123)	0	(123)	0	0	(123)	(123)
Division des relations extérieures	(625)	0	(625)	0	0	(625)	(625)
Total, siège	(954)	0	(954)	0	0	(954)	(954)
Ensemble	297	0	297	0	0	297	297
Total, administrateurs auxiliaires	7 354	1 200	8 554	0	0	8 554	8 554

Appendice

Dons en nature reçus par le HCR en 2004 (hors budget)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Montant</i>
Australie	1 486
Hongrie	41
Japon.	943
Norvège.	990
Suisse	2 978
Al Thasama Charitable Society, Yémen.	105
Fondation Schneider Electric, France	73
Fuji Optical Co Limited., Japon	267
Hennes & Mauritz, Autriche	175
Lutheran World Relief, États-Unis	4 550
Microsoft EMEA, Pays-Bas	325
Microsoft EMEA, Fédération de Russie	12
Donateurs divers, Suisse	17
The Church of Latter-day Saints, États-Unis	1 242
Fondation internationale Kadhafi, Libye	23
Total	13 227

Exposé des objectifs et des activités du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

La mission fondamentale du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est énoncée dans son statut (résolution 428 (V) de l'Assemblée générale). Aux termes de ce statut, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, agissant sous l'autorité de l'Assemblée générale, assume les fonctions de protection internationale, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, en ce qui concerne les réfugiés qui entrent dans le cadre du Statut, et de recherche des solutions permanentes au problème des réfugiés.

L'Assemblée générale a également prié le Haut Commissaire de porter assistance aux rapatriés et de veiller à leur sécurité et à leur bien-être à leur retour (résolution 40/118). En outre, à la demande expresse du Secrétaire général ou des principaux organes compétents de l'Organisation des Nations Unies et avec l'accord de l'État intéressé, le Haut Commissariat fournit une assistance et une protection humanitaires aux personnes déplacées (résolution 48/116 de l'Assemblée générale). En ce qui concerne les activités d'assistance du Haut Commissariat, les dispositions fondamentales du Statut ont été élargies par l'Assemblée générale dans la résolution 832 (IX).

Notes afférentes aux états financiers

Note 1

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et ses activités

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a été créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 319 A (IV) du 3 décembre 1949; son statut a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 428 (V) du 14 décembre 1950.

Le HCR a pour objectif général d'assurer la protection internationale des réfugiés et de chercher des solutions durables aux problèmes les concernant. Il s'emploie à garantir les principes fondamentaux de l'asile et du non-refoulement et veille au respect des droits fondamentaux des réfugiés, qui doivent être traités de façon décente et humaine. Le Haut Commissariat a aussi élaboré, à la demande de l'Assemblée générale et des gouvernements concernés, d'importants programmes d'assistance matérielle visant à répondre aux besoins des réfugiés. Dans des résolutions plus récentes, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Comité exécutif du HCR lui ont demandé d'aider, dans l'esprit de son mandat, d'autres groupes de personnes considérées comme relevant de sa compétence. Dans les situations d'urgence humanitaire complexes, le HCR apporte également sa contribution à la fourniture de l'aide humanitaire.

Le Haut Commissaire présente chaque année un rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire a été créé en application de la résolution 1166 (XII) de l'Assemblée générale en date du 26 novembre 1957 pour conseiller le Haut Commissaire dans l'accomplissement de ses fonctions et approuver l'utilisation des contributions volontaires mises à sa disposition. Son cycle annuel de réunions comprend une session plénière et plusieurs réunions intersessions d'un comité permanent plénier. En 2004, le Comité exécutif se composait de 66 pays membres. Son rapport sur les travaux de sa session est soumis chaque année à l'Assemblée générale sous forme d'additif au rapport annuel du Haut Commissaire.

Note 2

Résumé des principales conventions comptables

a) Règlement de gestion des fonds constitués au moyen de contributions volontaires

Le HCR tient la comptabilité des fonds constitués au moyen de contributions volontaires conformément au règlement qui régit la gestion de ces fonds par le Haut Commissaire (document A/AC.96/503/Rev.7 du 7 octobre 1999, approuvé par le Comité exécutif à sa cinquantième session), ci-après dénommé « le règlement de gestion ». Les états et tableaux financiers sont également conformes aux normes comptables du système des Nations Unies telles qu'adoptées par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/216 C (document A/48/530 du 29 octobre 1993) et ultérieurement révisées.

L'exercice financier relatif aux contributions volontaires administrées par le Haut Commissaire pour les réfugiés court du 1^{er} janvier au 31 décembre.

b) Comptabilité par fonds

Les comptes du HCR sont tenus par fonds. Des fonds distincts sont créés à des fins générales ou particulières, conformément au règlement de gestion.

Chaque fonds est traité comme une entité financière et comptable distincte dotée de groupes de comptes autonomes tenus selon les principes de la comptabilité en partie double. Des états financiers sont établis séparément pour chaque fonds ou groupe de fonds de même nature.

Conformément au règlement de gestion, le Haut Commissaire peut autoriser des virements au sein d'un même fonds ou entre fonds.

c) Utilisation d'estimations

Aux fins de l'établissement des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement admis, la direction est amenée à faire des estimations et à retenir des hypothèses qui influent sur les montants inscrits dans ces états et dans les notes y afférentes. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. Les estimations servent à comptabiliser les dépenses, conformément aux principes de la comptabilité d'exercice, en particulier, mais non exclusivement, en fin d'exercice lorsqu'il s'agit de déterminer les montants à conserver pour faire face aux engagements non réglés.

d) Fonds

Les fonds visés sont les suivants :

i) *Le Fonds de roulement et de garantie*, plafonné par le Comité exécutif à 50 millions de dollars, qui est alimenté par les intérêts perçus sur les placements et par les économies réalisées sur les programmes lors des exercices précédents. Ce fonds est utilisé pour reconstituer le Fonds pour le programme annuel et pour effectuer des paiements indispensables à la mise en œuvre des projets en attendant la rentrée de contributions annoncées ou escomptées;

ii) *Le Fonds pour le programme annuel*, qui sert aux opérations financières approuvées chaque année par le Comité exécutif pour les activités programmées dans certains pays ou régions, ainsi que pour le financement de certaines dépenses engagées au siège. Il inclut une réserve opérationnelle sur laquelle le Haut Commissaire peut opérer des prélèvements au bénéfice d'autres éléments du budget-programme annuel et des programmes supplémentaires;

iii) *Le Fonds alimenté par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies*, qui couvre les dépenses de personnel et autres dépenses de gestion et d'administration comme il est prévu dans le statut du Haut Commissariat (résolution 428 (V) de l'Assemblée générale, art. 20). L'exercice 2004 est le premier pour lequel le HCR présente des informations sur ce fonds dans ses états financiers (voir la note 3 ci-après);

iv) *Le Fonds pour les programmes supplémentaires*, qui reçoit les fonds destinés à faire face aux besoins qui surviennent après l'approbation du budget-programme annuel et qui ne peuvent être intégralement couverts par la réserve opérationnelle. Lorsque des programmes supplémentaires sont intégrés

dans le budget-programme annuel, leurs soldes respectifs sont virés au Fonds pour le programme annuel. Sept pour cent de toutes les contributions au budget des programmes supplémentaires sont transférés au Fonds pour le programme annuel aux fins de couvrir les dépenses administratives engagées à l'appui des programmes supplémentaires;

v) Les *Fonds d'affectation spéciale* rattachés au Fonds pour le programme annuel et au Fonds pour les programmes supplémentaires, qui concernent des activités pour lesquelles le HCR a reçu des fonds des donateurs sans en devenir propriétaire;

vi) Le *Fonds pour les administrateurs auxiliaires*, qui est utilisé pour les opérations financières se rapportant exclusivement au recrutement, à la formation et au perfectionnement de jeunes administrateurs parrainés par divers gouvernements;

vii) Le *Plan d'assurance maladie*, qui a été créé par l'Assemblée générale à sa quarante et unième session conformément à l'article 6.2 du Statut du personnel de l'ONU, et qui a pour objet d'aider les adhérents et les membres de leur famille remplissant les conditions voulues à faire face aux dépenses engagées pour certaines prestations ou fournitures médicales à la suite d'une maladie, d'un accident ou d'une maternité. Il est alimenté par les cotisations d'assurance maladie versées par le personnel hors siège, par les contributions proportionnelles du HCR, et par le produit des intérêts. Les paiements correspondent aux demandes de remboursement traitées dans l'année concernant les dépenses de santé d'employés en poste hors siège. Ce plan d'assurance maladie est réservé aux agents des services généraux hors siège recrutés localement et aux administrateurs recrutés sur le plan national. Tous les autres membres du personnel sont couverts par le régime d'assurance de l'Office des Nations Unies à Genève, l'Assurance mutuelle contre la maladie et les accidents du personnel des Nations Unies, dont les opérations sont présentées dans les états financiers de l'ONU.

e) **Conversion des devises**

Les comptes sont libellés en dollars des États-Unis. Dans les bureaux extérieurs, les comptes peuvent être tenus dans la monnaie nationale du pays concerné, auquel cas les montants de toutes les opérations sont convertis en dollars, au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU (fixé par le Contrôleur de l'ONU) à la date de l'opération considérée. À la date de l'arrêté des comptes, les soldes de tous les comptes d'actif et de passif sont réévalués aux taux de change officiels du 31 décembre.

f) **Contributions volontaires et annonces de contributions**

Les contributions volontaires des États Membres et des autres donateurs sont comptabilisées en recettes à réception soit de la contribution elle-même, soit d'une annonce de contribution écrite. Les contributions annoncées par un gouvernement sont comptabilisées en recettes pour leur montant total au moment de leur acceptation. Pour les annonces de contributions fermes émanant d'organisations de réputation établie, on passe en recette, dans l'esprit d'une gestion financière prudente, un montant égal au maximum à la moitié de la valeur de la contribution au moment de l'acceptation de l'offre.

Les contributions en nature sont comptabilisées soit en tant que contributions budgétaires, soit en tant que contributions extrabudgétaires. Les contributions budgétaires en nature servent à remplacer des marchandises qui sont prévues au budget et que le HCR ou un de ses partenaires d'exécution auraient dû acheter dans le cadre de l'exécution normale du programme. Les contributions en nature sont comptabilisées, à leur juste valeur marchande, au moment de la réception du bien ou du service. Les contributions extrabudgétaires en nature sont celles pour lesquelles le HCR n'a pas prévu de fonds à son budget. Il s'agit d'offres de matériel ou de services supplémentaires que le HCR juge utiles pour certaines activités inscrites au programme et conformes au mandat de l'organisation. Les contributions extrabudgétaires en nature ne sont pas comptabilisées, mais elles apparaissent sous la forme d'une liste jointe aux états financiers.

Les montants en espèces versés au titre des annonces de contributions sont comptabilisés en équivalents-dollars des États-Unis, sur la base du taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU à la date de la réception, comme indiqué plus haut à l'alinéa e) ci-dessus.

Les contributions annoncées et non acquittées sont radiées des comptes au bout de cinq ans si le donateur n'a pas confirmé son annonce par écrit au plus tard 18 mois avant la fin de l'exercice.

g) Intérêts créditeurs

Les intérêts créditeurs sont tous les intérêts et revenus connexes provenant des placements et des comptes bancaires. L'article 9.3 du règlement de gestion fixe les conditions relatives à la comptabilisation du revenu des placements; il prévoit notamment que celui-ci est porté au crédit du Fonds pour le programme annuel, sauf si on en a besoin pour maintenir le Fonds de roulement et de garantie au niveau voulu.

h) Ajustements de change

Les ajustements de change représentent les gains ou pertes de change qui résultent d'opérations effectuées ou de la réévaluation des soldes des comptes d'actif et de passif en fin d'exercice, sur la base des taux en vigueur pour les opérations de l'ONU. Tous les profits ou pertes réalisés ou non réalisés sur les contributions à recevoir sont portés au crédit ou au débit du Fonds pour le programme annuel, sauf si, en cas de gain, il y a lieu d'alimenter le Fonds de roulement et de garantie.

i) Recettes accessoires

Les recettes accessoires sont les produits de la vente de biens durables usagés ou excédentaires.

j) Dépenses

Les dépenses au titre des projets correspondent aux sommes engagées conformément à l'article 8 du règlement de gestion. Le Haut Commissaire peut prendre des engagements pour l'exécution de projets jusqu'à concurrence des fonds disponibles ou des contributions annoncées par des gouvernements pour le fonds ou le compte correspondant. Chaque fois que cela est possible et souhaitable, la

réalisation des projets est confiée à des partenaires opérationnels – organes gouvernementaux, intergouvernementaux ou non gouvernementaux, entreprises privées ou experts indépendants, par exemple – conformément à un accord ou à un échange de lettres officiel. Un projet peut aussi être exécuté en application d'une lettre d'instruction adressée au fonctionnaire ou à l'unité administrative du HCR qui en est chargé.

k) Charges comptabilisées d'avance

Conformément aux normes comptables du système des Nations Unies, l'organisation a inscrit dans ses comptes en tant que charges comptabilisées d'avance les dépenses engagées au titre d'exercices à venir (voir plus loin, note 13).

l) Versements à titre gracieux

Les versements à titre gracieux sont régis par l'article 10.5 du règlement de gestion. Ils peuvent être approuvés par le Contrôleur si leur montant ne dépasse pas 5 000 dollars lorsqu'ils sont jugés souhaitables dans l'intérêt de l'organisation. Les versements supérieurs à 5 000 dollars doivent être approuvés personnellement par le Haut Commissaire. Un état des versements à titre gracieux est présenté au Comité des commissaires aux comptes en même temps que les comptes annuels. En 2004, le HCR a effectué un versement à titre gracieux d'un montant de 7 701 dollars.

m) Passation par profits et pertes

La passation par profits et pertes de pertes de numéraire et de la valeur comptable d'effets à recevoir, y compris la conversion de prêts en dons, est régie par l'article 10.6 du règlement de gestion. Les montants passés par profits et pertes sont comptabilisés comme dépenses. Lorsqu'il s'agit de la perte de biens ayant appartenu au HCR, l'opération est régie par l'article 10.7, qui dispose que le Contrôleur peut l'approuver, pour les montants ne dépassant pas 10 000 dollars, après avoir procédé dans chaque cas à une enquête approfondie. Pour les montants supérieurs à 10 000 dollars, il faut l'accord du Haut Commissaire. Un état de tous les montants passés par profits et pertes est remis au Comité des commissaires aux comptes avec les comptes annuels.

n) Provision pour créances douteuses

Une provision est constituée pour les créances que l'on ne peut raisonnablement espérer recouvrer.

o) Biens durables

On entend par biens durables les actifs dont le coût d'acquisition est égal ou supérieur à 1 500 dollars et la durée de vie égale ou supérieure à cinq ans, ainsi que tous les articles spéciaux. On entend par articles spéciaux les véhicules, le matériel informatique, les machines et l'outillage, les bateaux, les équipements de télécommunication, les équipements de sécurité et les groupes électrogènes dont le coût d'acquisition est égal ou supérieur à 100 dollars.

Conformément aux normes comptables du système des Nations Unies, les biens durables achetés avec des fonds provenant de contributions volontaires versées au HCR ne figurent pas au bilan mais sont passés en charge et leur coût est

imputé au budget du projet concerné, l'année de leur achat. On tient des registres supplémentaires pour la gestion des biens durables, dans lesquels la valeur de ces biens est évaluée en équivalents-dollars sur la base du taux de change en vigueur à la date d'achat. L'amortissement d'un bien est calculé selon la méthode linéaire en fonction de sa durée probable d'utilisation.

p) Changement de rubrique

Afin de respecter le modèle de présentation améliorée de l'information financière institué dans le cadre de la mise en place de nouveaux systèmes comptables (Projet de renouvellement des systèmes de gestion – PeopleSoft), certains montants relatifs à l'exercice 2003 qui sont repris dans les états financiers de 2004 ont été classés sous une rubrique différente, à des fins de comparaison. Cette modification ne concerne pour l'essentiel que l'état I, dans lequel les créances douteuses, qui apparaissaient antérieurement sous la rubrique « Ajustements des dépenses afférentes à des exercices antérieurs », figurent à présent dans la rubrique « Dépenses ».

q) Perfectionnement de la pratique comptable

Dans le cadre de la mise en place, en 2004, du nouveau système intégré de gestion financière PeopleSoft, le HCR a encore affiné sa méthode de comptabilisation des dépenses sur la base de l'exercice. Alors qu'auparavant on comptabilisait comme dépenses les décaissements effectifs au titre d'engagements et d'engagements résiduels, on considère désormais comme dépenses les décaissements effectifs et les engagements vérifiés, ce qui devrait donner une idée plus juste des dépenses. Cette modification constitue assurément une amélioration, mais elle n'a pas d'incidence significative sur les états financiers.

Note 3

Budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies

En janvier 2004, après que l'Office des Nations Unies à Genève a cessé d'assurer le service de la paie pour le HCR et que le Haut Commissariat a commencé à encaisser directement les contributions en espèces provenant du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, le HCR a décidé de faire apparaître ces contributions et les dépenses correspondantes dans ses états financiers, pour améliorer la présentation de l'information financière.

Pour 2004, le HCR a reçu un avis d'allocation au titre du budget ordinaire de l'ONU pour un montant de 27 749 500 dollars, destiné à couvrir des dépenses de personnel et d'autres frais de gestion et d'administration, y compris ceux afférents aux postes de Haut Commissaire et de Haut Commissaire adjoint. Les sommes reçues en 2004, au titre de cette allocation se sont élevées à 26,4 millions de dollars.

Le fait de comptabiliser désormais les contributions provenant du budget ordinaire de l'ONU dans les états financiers du Haut Commissariat a pour conséquence d'accroître les recettes et les dépenses d'un montant équivalant à l'allocation versée au titre de ce budget pour la période considérée, mais n'a pas d'effet net sur les soldes globaux des fonds.

Note 4**Virements entre programmes et entre fonds**

a) Conformément au sous-alinéa iv), de l'alinéa d) de la note 2, un montant de 36 940 753 dollars a été viré en 2004 du Fonds pour les programmes supplémentaires au Fonds pour le programme annuel. Sur ce montant, 25 861 512 dollars résultaient de l'intégration, dans le Fonds pour le programme annuel, d'activités qui relevaient précédemment des programmes supplémentaires. Sept pour cent de toutes les contributions au budget des programmes supplémentaires (soit un montant de 11 079 241 dollars) ont été virés au Fonds pour le programme annuel pour couvrir des dépenses d'administration engagées en 2004 à l'appui des programmes supplémentaires.

b) Conformément à l'alinéa b) de la note 2, un montant de 15 737 713 dollars a été viré au cours de l'exercice 2004 du Fonds pour le programme annuel au Fonds pour les programmes supplémentaires pour compenser l'insuffisance des contributions reçues au titre de ces programmes.

Note 5**Ventilation des dépenses**

Le tableau ci-après indique la répartition des dépenses du HCR par fonds et par catégorie pour l'exercice 2004.

Tableau 1

Dépenses du HCR pour l'exercice 2004

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds</i>	<i>Programmes a)</i>	<i>Appui aux programmes b)</i>	<i>Gestion et administration c)</i>	Total
Programme annuel	591 969	229 812	47 968	869 749
Programme annuel – Fonds d'affectation spéciale	–	–	–	–
Budget ordinaire de l'ONU	–	–	27 750	27 750
Programmes supplémentaires	136 698	19 370	–	156 068
Programmes supplémentaires – Fonds d'affectation spéciale	692	–	–	692
Total partiel	729 359	249 182	75 718	1 054 259
Administrateurs auxiliaires d)				8 369
Fonds de roulement et de garantie				1 004
Plan d'assurance maladie e)				1 656
Total général				1 065 288

a) i) Les dépenses de la catégorie « Programmes » correspondent aux apports financiers directs utilisés pour atteindre les objectifs d'un projet ou d'un programme donné, y compris les dépenses afférentes au personnel, aux services de consultants, aux fournitures et au matériel, aux contrats de sous-

traitance, à l'assistance en espèces et à la formation, ainsi que les sommes versées périodiquement aux partenaires opérationnels.

ii) Les partenaires opérationnels sont tenus de rendre compte des décaissements imputés sur les versements périodiques du HCR, conformément aux conditions et modalités des accords subsidiaires relatifs aux projets. En 2004, le HCR a versé par tranches aux partenaires opérationnels un montant total de 329 millions de dollars. Sur ce total, des décaissements de 222 millions de dollars avaient été déclarés au 31 décembre 2004, ce qui laissait un solde de 107 millions de dollars dont les partenaires opérationnels devront rendre compte en 2005. Par ailleurs, un montant de 21 millions de dollars correspondant à des versements périodiques non effectués au 31 décembre 2004 a été porté en compte en tant qu'engagement en fin d'exercice. Sur le total des dépenses que les partenaires opérationnels ont indiqué avoir engagées au moyen des sommes reçues par tranches du HCR, 127 millions de dollars correspondent aux traitements et autres dépenses de personnel.

b) Les dépenses de la catégorie « Gestion et administration » représentent les coûts afférents aux unités administratives dont la fonction principale consiste à élaborer, formuler, exécuter et évaluer les programmes du HCR, y compris les services d'appui aux programmes, qu'ils soient d'ordre technique, thématique, géographique, logistique ou administratif.

c) Les dépenses de la catégorie « Gestion et administration » représentent les coûts afférents aux unités administratives dont la fonction principale consiste à s'occuper du personnel du HCR (identité, orientation, bien-être et sécurité), y compris celles qui sont chargées de la direction exécutive, de l'élaboration des politiques générales et de l'évaluation, des relations extérieures, de l'information et de l'administration.

d) Le tableau ci-après indique la répartition par région des dépenses engagées au titre du Fonds pour les administrateurs auxiliaires et le solde du Fonds à la fin de 2004.

Tableau 2

Dépenses engagées au titre du Fonds pour les administrateurs auxiliaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Région</i>	
Afrique	2 830
Europe.	1 534
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	518
Amériques	312
Asie et Pacifique	1 208
Siège.	1 967
Total	8 369

<i>Région</i>	
Réserve et solde du Fonds au 1 ^{er} janvier 2004	7 224
Fonds reçus en 2004	10 030
Total des dépenses	(8 369)
Ajustements divers	10
Ajustement des contributions de l'exercice précédent.	(341)
Réserve et solde du Fonds au 31 décembre 2004	8 554

e) Demandes de remboursement de frais médicaux

En 2004, le plan d'assurance maladie a enregistré des recettes d'un montant total de 3 754 260 dollars provenant des cotisations versées par le personnel et des contributions proportionnelles du HCR et perçu 258 710 dollars au titre des intérêts. Dans le cadre de ce plan, le HCR a versé aux assurés un montant de 1 655 551 dollars correspondant à des demandes de remboursement de frais médicaux.

Note 6

Provision pour créances douteuses

Les comptes débiteurs sont présentés dans l'état II, déduction faite d'une provision d'un montant de 2 581 147 dollars pour créances douteuses, se décomposant comme suit:

	<i>(dollars É.-U.)</i>
Soldes à recevoir de partenaires opérationnels	1 823 329
TVA	338 579
Soldes bancaires	231 590
États de paie	187 649
Total	2 581 147

Une somme de 1 219 380 dollars inscrite en 2003 comme provision pour créances douteuses au titre d'un solde bancaire débiteur a été recouvrée en 2004.

Note 7

Montants passés par profits et pertes en 2004

En 2004, le HCR a dû passer par profits et pertes des actifs liquides d'un montant total de 216 923 dollars, représentant des sommes irrécouvrables dues par des partenaires opérationnels et des pertes de numéraire intervenues dans divers lieux hors siège. En outre, des actifs non liquides d'un montant total de 1 117 840 dollars ont été passés par profits et pertes en 2004.

Note 8**Dépôts à vue et à terme**

Le montant indiqué dans l'état II pour les dépôts à vue et à terme représente le total de tous les soldes de trésorerie (y compris les liquidités en monnaies non convertibles), déduction faite des éventuels découverts bancaires.

Le tableau 3 indique la répartition entre comptes courants et comptes de dépôt au 31 décembre pour les exercices 2000 à 2004.

Tableau 3

Comptes courants et comptes de dépôt au 31 décembre 2004

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1999	2000	2001	2002	2003
Dépôts à vue au 31 décembre					
Comptes à vue et comptes courants	50 497	47 994	29 425	65 825	69 047
Comptes à terme (48 heures)	15 204	29 780	2 989	1 124	—
Comptes de dépôt	58 000	62 714	106 315	124 823	78 129
	123 701	140 488	138 729	191 772	147 176
Moyenne des disponibilités au cours de l'exercice					
Comptes courants	51 231	63 672	88 007	106 503	84 666
Placements (comptes à vue et à terme, valeurs)	65 631	77 467	63 686	62 025	48 797
	116 862	141 139	151 693	168 528	133 463
Intérêts créditeurs					
Comptes courants	1 633	1 485	1 399	1 004	968
Placements	3 962	3 193	2 006	1 508	849
	5 595	4 678	3 405	2 512	1 817
Taux moyen des intérêts créditeurs					
Sur l'encaisse et les fonds en banque	4,79 %	3,64 %	2,24 %	1,49 %	1,14 %
Sur les placements	4,93 %	4,12 %	3,15 %	2,43 %	1,74 %

Tableau 4

Dépôts à vue et à terme au 31 décembre 2004

Banque	Période	Taux annuel (pourcentage)	Date d'échéance	Monnaie	Montant	Équivalent	Intérêts courus
						Dollars É.-U.	
BNP Paribas, Paris	7 jours	2,14	06/01/05	Euro	11 000 000	14 925 900	887
BNP Paribas, Paris	21 jours	2,09	20/01/05	Euro	11 000 000	14 925 900	867
Citicorp Banking Corp.	7 jours	2,30	06/01/05	Dollar É.-U.	20 000 000	20 000 000	1 278

Banque	Période	Taux annuel (pourcentage)	Date d'échéance	Monnaie	Montant	Équivalent	Intérêts courus
						Dollars É.-U.	
Citicorp Banking Corp.	15 jours	2,31	14/01/05	Dollar É.-U.	15 000 000	15 000 000	962
Citicorp Banking Corp.	21 jours	2,31	20/01/05	Dollar É.-U.	10 000 000	10 000 000	642
Canadian Imperial Bank of Commerce, Ottawa	21 jours	2,25	20/01/05	Dollar canadien	4 000 000	3 278 800	205
Total						78 130 600	4 841

Le tableau 5 indique l'équivalent en dollars des États-Unis des sommes détenues en monnaies non convertibles au 31 décembre 2004.

Tableau 5
Équivalent en dollars des États-Unis des sommes détenues en monnaies non convertibles au 31 décembre 2004

<i>Pays^a</i>	<i>Monnaie</i>	<i>Équivalent en dollars É.-U.</i>
Afghanistan	Afghani	9 389
Albanie	Lek	20 102
Angola	Kwanza	253 769
Bosnie-Herzégovine	Mark convertible	176 556
Burundi	Franc	470 512
Colombie	Peso	21 517
Égypte	Livre	6 093
Érythrée	Nafka	166 965
Éthiopie	Birr	74 251
Iran (République islamique d')	Rial	240 547
Iraq	Dinar	466
Mozambique	Metical	6 862
Myanmar	Kyat	2 256
Nigéria	Naira	20 916
Somalie	Shilling	14
Soudan	Dinar	30 855
République arabe syrienne	Livre	4 249
Turkménistan	Manat	16 591
Total		1 521 910

^a Pays qui n'ont pas accepté les obligations définies aux sections 2, 3 et 4 de l'article VIII des Statuts du FMI.

Note 9**Contributions volontaires à recevoir**

Le solde des contributions volontaires à recevoir indiqué dans l'état II correspond aux contributions non encore acquittées par les donateurs après la réévaluation des monnaies en fin d'exercice, dont le détail est donné au tableau 1 pour 2004 et au tableau 2 pour les exercices antérieurs. Le total des contributions à recevoir, par année, s'établit comme suit :

<i>En milliers de dollars É.-U.</i>	
2004	69 649
2003	5 674
2002	1 705
2001	1 120
2000	40
1999	175
Total partiel	78 363
Réévaluation au 31 décembre 2004	4 440
Total	82 803

Note 10**Contributions volontaires annoncées au titre du budget-programme annuel pour 2005**

Au cours de la conférence annuelle d'annonces de contributions qui s'est tenue en décembre 2004, les donateurs gouvernementaux ont annoncé des contributions d'un montant total de 405 millions de dollars au titre du budget-programme annuel du HCR pour 2005. Conformément à des principes comptables prudents, ces annonces de contributions seront passées en recettes en 2005 et n'ont pas été comptabilisées dans les états financiers de 2004 comme recettes comptabilisées d'avance.

Note 11**Sommes dues par des organismes des Nations Unies**

Le montant à recevoir d'organismes des Nations Unies qui figure dans l'état II se décompose comme suit :

<i>Dollars É.-U.</i>	
Programme des Nations Unies pour le développement ^a	4 570 237
Siège de l'Organisation de Nations Unies ^b	1 486 877
Département des opérations de maintien de la paix	707 273
Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité	186 947
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	145 446
Programme alimentaire mondial	71 149

	<i>Dollars É.-U.</i>
Bureau du Représentant personnel du Secrétaire général au Sud-Liban	66 961
Office des Nations Unies à Genève	40 376
Organisation mondiale de la santé	13 282
Autres organismes	23 165
Total	7 311 713

^a Ce montant représente la différence entre les avances versées au PNUD et les dépenses notifiées par celui-ci au titre du compte de compensation spécial qui a été établi.

^b Ce montant représente les sommes restant à recevoir au titre du budget ordinaire de l'ONU (1 349 500 dollars) plus d'autres créances interservices (137 377 dollars).

Note 12

Autres sommes à recevoir

a) Les montants figurant dans l'état II sous la rubrique « Autres sommes à recevoir » comprennent des avances au titre des traitements et prestations connexes et les autres éléments en attente de règlement ou de recouvrement indiqués ci-après :

	<i>Dollars É.-U.</i>
Avances au titre de l'indemnité pour frais d'études	9 044 331
Avances de traitement	4 631 285
TVA remboursable	3 501 852
Avances au titre des voyages	1 733 909
Avances au titre des loyers	1 015 112
Avances au titre des opérations sur le terrain	927 680
Dépôts auprès des fournisseurs et autres	391 803
Total	21 245 972

b) Au 31 décembre 2004, un montant total de 629 134 dollars était encore dû au HCR au titre de prêts accordés à des réfugiés ou pour leur compte. En 2004, des remboursements totalisant 148 278 dollars, déduction faite d'un montant de 13 196 dollars correspondant aux frais et commissions de recouvrement des organismes, ont été encaissés. Il y a eu par ailleurs des annulations de créances ou conversions de prêts en dons pour un montant de 3 724 dollars. Les fonds prêtés ont été intégralement dépensés durant l'exercice au cours duquel les prêts ont été consentis, et seuls des comptes pour mémoire sont tenus dans les livres du HCR.

Note 13

Autres éléments d'actif

Le solde indiqué dans l'état financier II sous la rubrique « Autres éléments d'actif » comprend un montant de 3 531 560 dollars qui représente des frais engagés au titre d'exercices à venir correspondant à la part du HCR dans le coût de services extérieurs liés à l'exploitation des logiciels des systèmes, auxquels ont également recours le PNUD et d'autres organismes.

Note 14**Biens durables**

Au 31 décembre 2004, la valeur d'acquisition des biens durables enregistrée dans les bases de données PeopleSoft et Asset Trak était de 492 748 146 dollars, et leur valeur après amortissement de 166 218 375 dollars.

Au 31 décembre 2003, la valeur d'acquisition des biens durables comptabilisée était de 385 546 690 dollars, et leur valeur après amortissement de 120 307 163 dollars.

Note 15**Comptes créditeurs**

Les sommes figurant dans l'état II sous la rubrique « Comptes créditeurs » comprennent les montants ci-après dus à d'autres organismes :

	<i>Dollars É.-U.</i>
Traitements et prestations connexes	11 047 735
Office des Nations Unies à Genève.	2 518 728
Siège de l'Organisation des Nations Unies	625 117
Assurance mutuelle du personnel des Nations Unies	411 557
Fournisseurs commerciaux	1 662 235
Comptes créditeurs divers	1 730 992
Total	17 996 364

Note 16**Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite**

Conformément à la pratique suivie par les organismes des Nations Unies, le HCR n'a pas prévu de fonds pour couvrir les engagements cumulés ou futurs relatifs à l'assurance maladie après la cessation de service et à d'autres types de prestations dues aux fonctionnaires lorsqu'ils quittent l'organisation. Ces charges sont inscrites au budget-programme de l'exercice considéré et les dépenses effectivement engagées sont comptabilisées en tant que dépenses de l'exercice.

a) Assurance maladie après la cessation de service

Un actuaire-conseil a été chargé de procéder à une évaluation actuarielle des engagements de l'organisation au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, dont il ressort qu'au 31 décembre 2004 les charges estimatives du HCR à ce titre s'établissaient comme suit :

	<i>Valeur actuelle des prestations futures</i>	<i>Charges à payer</i>
Charges brutes	319 168 000	239 409 000
À déduire : cotisations des retraités	88 079 000	64 506 000
Charges nettes	231 089 000	174 903 000

La valeur actuelle des prestations futures correspond à la valeur actualisée de toutes les prestations qui seront versées plus tard pour le compte de tous les retraités actuels et de tous les fonctionnaires en activité appelés à prendre leur retraite ultérieurement, déduction faite des cotisations des retraités. Les charges à payer représentent la part de la valeur actuelle des prestations acquise par les fonctionnaires entre la date de leur entrée en fonctions et la date de l'évaluation actuarielle. Les prestations concernant les fonctionnaires en activité leur sont totalement acquises à la date à laquelle ils peuvent faire valoir leurs pleins droits à la retraite. Ainsi, pour les retraités et les actifs ayant droit aux prestations après leur départ à la retraite, la valeur actuelle des prestations futures et les charges à payer sont de montant égal. Les charges à payer ont été évaluées sur la base d'un taux d'actualisation de 5,5 %.

b) Congé annuel accumulé

À la cessation de service, les fonctionnaires ont droit au paiement des jours de congé annuel qu'ils ont accumulés, jusqu'à un maximum de 60 jours. Le montant total que l'organisation devrait déboursier à ce titre est estimé à 27,8 millions de dollars.

c) Prestations dues à la cessation de service

Conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, certains fonctionnaires ont droit, lorsqu'ils quittent l'organisation, à une prime de rapatriement et au remboursement de certains frais de réinstallation, en fonction de leur ancienneté. Au 31 décembre 2004, le montant total que l'organisation devrait déboursier à ce titre était estimé à 132,8 millions de dollars. L'estimation était fondée sur le nombre effectif de fonctionnaires du HCR dans chaque lieu d'affectation et sur des moyennes concernant les traitements et le nombre d'années de service.

d) Régime de retraite

Le HCR est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour assurer des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse gère un régime de retraite par capitalisation à prestations définies. Le HCR est tenu de verser des cotisations à la Caisse au taux fixé par l'Assemblée générale. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, le HCR doit également verser à celle-ci une part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué ces dispositions. L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2003 faisait apparaître un excédent de 1,14 % de la rémunération considérée aux fins de la pension.

